

République Islamique de Mauritanie Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MDEDD) / Projet d'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE)

Évaluation économique des coûts et bénéfices de la gestion de l'environnement en Mauritanie

Application aux ressources Hydriques, Pastorales et Halieutiques

Rapport final 17 mars 2010







Auteurs

- Dr. David Maradan, expert international, responsable des analyses économiques
- Khadijatou Mint Doua, environnementaliste, expert national pour le domaine eau
- Bowba Mint Elkhaless, gestion des ressources halieutiques, expert national pour le secteur pêche
- Gaspard Nordmann, sciences politiques et sociales, assistant de projet
- Ahmed Ould Amar, économiste, expert national pour le secteur élevage
- Karim Zein, gestion de l'environnement et business development, directeur de mission

Relecture

- Olivier Hasinger, sciences de l'environnement, assistant de projet
- Dr. Abdelkader Ould Mohamed Saleck, sciences de l'environnement, coordinateur APE-Mauritanie

TABLE DES MATIERES

Abréviations	6
Partie I : Introduction	8
1. Contexte de l'étude	8
2. Objectifs de l'étude	8
3. Justification de l'étude	9
4. Pauvreté et environnement en Mauritanie	10
5. Champ et organisation de l'analyse	11
5.1 Domaines et secteurs analysés	11
5.2 Organisation de l'étude	12
Partie II : Principaux résultats et recommandations	14
1. Introduction	
2. Estimation du coût des dommages environnementaux et des inefficiences (CDI)	14
2.1 Domaine des ressources hydriques	14
2.2 Secteurs de l'élevage et de la pêche	16
a) Secteur de l'élevage	
b) Secteur de la pêche	19
3. Ratios CDI/CR et priorités d'action	20
4. Recommandations	22
4.1 Données et études complémentaires	23
a) Dans le domaine des ressources hydriques	23
b) Pour le secteur de l'élevage	
c) Pour le secteur de la pêche	
d) Analyse de sensibilité	
4.2 Priorités d'actions	
a) Dans le domaine des ressources hydriques	
b) Dans le secteur de l'élevageb)	
c) Dans le secteur de la pêche	
4.3 Contraintes environnementales futures et phase de transition pour la Mauritanie	
• • •	
Partie III : Guide méthodologique de l'analyse économico-environnementale	31
Fondements théoriques de l'évaluation économique de l'environnement Procédure d'évaluation	
2. Procedure d'evaluation 3. Catégories d'analyse	
Categories d'analyse Protocole d'évaluation	
5. Méthodes d'évaluation économique de l'environnement	
5.1 Approches directes et indirectes	
5.2 Principales méthodes directes	
5.3 Principales méthodes indirectes	
5.4 Transfert de données	
6. Liens entre MACRO, MESO et MICRO	
7. Étapes de l'analyse	
8. Méthodologie et organisation de la collecte de données	
9. Difficultés de la collecte de données	
10. Méthodologie de l'analyse et de sa validation	41
Partie IV : Domaine des ressources hydriques	
1. Contexte générale dans le domaine des ressources hydriques	
1.1 Accès à l'eau et à l'assainissement	42
1.2 Maladies hydriques	42
1.3 Investissements consentis et planifiés dans le domaine des ressources hydriques	
2. Etat de la ressource et usage de l'eau	

2.1 Etat de la ressource	43
2.2 L'usage de l'eau	44
2.3 Dommages causées aux ressources hydriques	45
3. Évaluation monétaire des dommages – calcul du coût des dommages et des inefficiences 4. Calcul des coûts de remédiation (CR)	(CDI) 46
5. Ratios B/C et priorités d'actions dans le domaine des ressources hydriques	
6. Protocole d'évaluation économique des CDI et CR dans le domaine des ressources hydri	
6.1 Impact sur la santé	
6.2 Impact sur la qualité de vie : pertes de jouissance des cours d'eau (aménités)	
6.3 Impact sur la qualité de vie : connexions aux réseaux d'eau et d'assainissement	
6.4 Impact sur le capital naturel	
6.5 Inefficiences	
6.6 Biodiversité	53
6.7 Coûts de remédiation	
7. Analyse de sensibilité	
Partie V : Secteur de l'élevage	EO
1. Aspects socio-économiques et contraintes de l'élevage	50
1.1 Effectifs	
1.2 Production	
a) Filière viande rouge	
b) Filière laitière	
c) La filière avicole	
d) La filière peaux et cuir	
e) Les intrants d'élevage	
f) L'appui conseil	
g) Les financements	
h) Les infrastructures	
i) Les ressources humaines	
j) Appuis apportés au secteur de l'élevage	
2. Situation environnementale	
3. Évaluation monétaire : calcul du coût des dommages et des inefficiences (CDI)	
4. Calcul des coûts de remédiation (CR)	
6. Protocole d'évaluation économique des CDI et CR dans le secteur de l'élevage	
6.1 Eau	
6.2 Air et odeurs	
6.3 Sols et paysage	
6.4 Déchets	
6.5 Énergie et matières	
6.6 Environnement global et biodiversité	
6.7 Coûts de remédiation	
7. Analyse de sensibilité	
•	
Partie VI : Secteur de la pêche	
1. Contexte générale du secteur de la pêche	
1.1 Importance économique	
1.2 Aspects environnementaux	
2. Évaluation monétaire : calcul du coût des dommages et des inefficiences (CDI)	
3. Calcul du coût de remédiation (CR)	
4. Ratios B/C et priorités d'actions dans le secteur de la pêche	
5. Protocole d'évaluation économique des CDI et CR dans le secteur de la pêche	
5.1 Eau	81 81
3 / A1t et ogents	X I

- 4 -

5.3 Sols, fond marins et littoral	82
5.4 Déchets	82
5.5 Énergie et matières	83
5.6 Environnement global et biodiversité	
5.7 Coûts de remédiation	
6. Analyse de sensibilité	85
Conclusions et recommandations générales	88
Sources et références	92

ABREVIATIONS

AEP Approvisionnement en Eau Potable

APE Analyse Pauvreté et Environnement

ANEPA Agence Nationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement

BM Banque mondiale

CAIE Centrale d'Approvisionnement en Intrants de l'Elevage

CDI Coût des Dommages et des Inefficiences

CE3D Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement

CR Coût de Remédiation

CSLP Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DAA Disponibilité à accepter

DALY Disability Adjusted Life Years

DAP Disponibilité à payer

DAR Direction de l'aménagement rural

DNSI Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique

DRFV Direction de la recherche, de la formation et de la vulgarisation

EES Évaluation Environnementale Stratégique

FADES Fond Arabe pour le Développement Économique et Social

FAO Food and Agriculture Organization

GEIC Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GES Gaz à Effet de Serre

GNAP Groupement National des Associations Pastorales

IMROP Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches

IPE Initiative Pauvreté-Environnement

MCM Mines de Cuivre de Mauritanie

MDR Ministère du développement rural

MPEM Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

MRO Monnaie mauritanienne (Ouguiya)

OCDE Organisation de Coopération et Développement Economique

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS Organisation Mondiale de la Santé

OMVS Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal

ONG Organisation non gouvernementale

ONS Office Nationale des Statistiques

PA Pêche Artisanale

PAC Pêche Artisanale et Côtière

PANE Programme d'Action National pour l'Environnement

PCB polychlorobiphényles
PIB Produit Intérieur Brut

PIBppp/pop Revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat

PND Parc National du Diawling

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement

PSA Programme santé animale

SAN Société des abattoirs de Nouakchott

SNDE Société Nationale Des Eaux

SOGEM Société de Gestion de l'Electricité de Mauritanie

SONADER Société Nationale de Développement Rural de la Mauritanie

UM Ouguiya- Monnaie locale

UNCACEM Union nationale des coopératives agricole pour le crédit et l'épargne en Mauritanie

UNESCO United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

USD Dollar américain VA Valeur Ajoutée

VVS Valeur d'une Vie Statistique

PARTIE I: INTRODUCTION

1. Contexte de l'étude

L'Initiative Pauvreté Environnement» (IPE) a été lancée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) au sommet mondial sur le développement durable à New York en 2005. Elle concerne en Afrique 10 pays. Son objectif est de renforcer la contribution de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique durable et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ce programme s'inscrit ainsi dans le verdissement des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et des politiques de développement global.

En 2005, le gouvernement mauritanien a rejoint l'Initiative Pauvreté Environnement PNUD-PNUE (IPE PNUD-PNUE) à travers le lancement du Projet « Articulation entre Pauvreté et Environnement » (APE) dont l'objectif est l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques économiques et sociales, et plus particulièrement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les politiques sectorielles de développement.

Le Projet « Analyse Pauvreté et Environnement (APE) » a été élaboré en 2006 et mis en œuvre par le ministère délégué auprès du Premier Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) avec l'appui du PNUD et du PNUE. Il a pour objectif d'identifier des mesures pratiques et des recommandations politiques concrètes permettant d'aborder les préoccupations écologiques de la population les plus pauvres dans les pays en développement. Ainsi, l'APE soutient au travers d'une assistance technique et financière les efforts menés au niveau des pays afin d'intégrer les liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification et de budgétisation.

Le Projet « Analyse Pauvreté et Environnement – Mauritanie » vise à renforcer les capacités nationales et à mettre en place les mécanismes institutionnels nécessaires à l'intégration des liens entre la pauvreté et l'environnement dans les processus décisionnels. Il s'agit notamment de renforcer les connaissances et les informations sur ces liens.

La vision d'un tel programme s'inscrit logiquement dans la perspective du développement durable (intégration des aspects sociaux, environnementaux et économiques), il souhaite développer promouvoir l'adoption de politiques et de stratégies favorisant une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. La réalisation d'une série d'études stratégiques remplit en partie ce rôle.

2. Objectifs de l'étude

Les analyses économico-environnementales du domaine des ressources hydriques et des secteurs de l'élevage et de la pêche constituent une des études stratégiques du Projet « Analyse Pauvreté et Environnement – Mauritanie ». Elle vient renforcer et approfondir l'analyse réalisée à l'échelle macro-économique par J. Ballet et A. Ould Amar (2008) ¹.

Dans le domaine des ressources hydriques, les pertes d'eau dans les réseaux représente 0.8% du PIB. Les dommages causés par les maladies hydriques sont équivalents à 0,45% du PIB

La perte due à la déforestation représente 4,36% du PIB par an

¹ Cette dernière résulte :

Les dommages dus aux maladies respiratoires en raison de l'utilisation de bois de chauffe et de charbon de bois s'élève à 0,47% du PIB annuellement

Pour les ressources halieutiques, une valeur perdue directe de 1.5 à 3% du PIB est obtenue à partir de la raréfaction des ressources dans le cas des céphalopodes

La surface agricole irriguée non utilisable en raison de la dégradation subie représente une perte estimée à 5% du PIB

Cette dernière a estimé sous forme monétaire les pertes liées à l'usage de l'environnement et des ressources naturelles. Au total, l'étude de J. Ballet et A. Ould Amar (2008) estime une valeur perdue de l'ordre de 12.63% à 14.13% du PIB.

L'objectif de la présente étude est d'affiner l'analyse et de la compléter dans le domaine des ressources hydriques et les secteurs de l'élevage et de la pêche afin de fournir des indicateurs qui permettent aux décideurs mauritaniens :

- de cerner l'ampleur économique des dommages causés à l'environnement et/ou liés à l'usage non soutenable des ressources naturelles en Mauritanie
- de prioriser les actions et mesures à prendre en comparant le coût de la lutte contre la dégradation aux bénéfices de la préservation des ressources naturelles
- de déterminer l'ampleur des risques environnementaux auxquels font face les activités économiques de l'élevage et de la pêche
- de faciliter, sur la base précédente, l'élaboration d'une stratégie permettant de lier lutte contre la pauvreté, usage durable des ressources naturelles et lutte contre la dégradation de l'environnement

La réalisation d'une Évaluation Environnementales Stratégique (EES) complétera les outils destinés à l'atteinte des précédents objectifs. Cette dernière permettra de tenir compte des spécificités, des expériences et réalisation antérieures, ainsi que des limites de la sphère politique et institutionnelle en charge des secteurs visés et de la gestion environnementale du pays.

3. Justification de l'étude

Les autorités mauritaniennes ont pris conscience de la richesse des ressources naturelles du pays et de l'importance de la préservation de l'environnement pour sa population et le développement de son économie et ont engagé des actions politiques de protection des ressources naturelles et de l'environnement. Cependant, en raison de la complexité des phénomènes environnementaux, du nombre important d'acteurs concernés et de l'importance des enjeux soulevés, les informations et analyses devant permettre et faciliter la prise de décisions manquent.

La politique environnementale de la Mauritanie est définie par la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et son plan d'action opérationnel : le Programme d'Action National pour l'Environnement (PANE). Ces outils approuvés en 2006 visent, à l'horizon 2015 et en cohérence avec le CSLP, une meilleure intégration de l'environnement et du concept de développement durable dans les politiques sectorielles.

Selon le profil environnemental de la Mauritanie (CE, 2007), La Mauritanie est signataire de plusieurs conventions et accords internationaux et régionaux relatifs à la protection de l'environnement. La mise en œuvre de la plupart de ces conventions ainsi que leur intégration à la législation et la réglementation nationale demeure toutefois très limitée et peu concertée.

Le pays a également adopté un grand ensemble de textes législatifs en faveur de la protection et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles [code de l'environnement (2000), décret relatif à l'EIE (2004, révisé 2007)]. Plusieurs autres textes et règlements ont été élaborés pour intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles et pour impliquer plus largement les populations (code de l'eau, code pastoral, code forestier, réglementation foncière et domaniale, code minier, code des pêches, loi relative à la gestion participative des oasis, etc.). D'autres projets de textes sont en préparation (ex. : code de l'environnement marin).

Selon le profil environnemental de la Mauritanie (CE, 2007), ce cadre réglementaire n'a été que peu mis en application. Le manque de contrôle efficace, la faible harmonisation des textes (particulièrement ceux qui traitent d'une même problématique) et la coordination insuffisante des nombreux intervenants impliqués en ont limité la portée concrète.

L'examen de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des programmes montre que les politiques gouvernementales ont plutôt favorisé le développement économique et n'ont pas suffisamment pris en compte les liens entre l'environnement et la pauvreté. Le rapport souligne aussi la dichotomie qui existe entre les objectifs environnementaux affichés et ceux réalisés. Cette situation se traduit par la persistance de modes d'exploitation peu efficients et non soutenable des ressources.

L'étude économico-environnementale représente à cet égard un outil nouveau et important, elle entend déterminer la valeur monétaire des pertes de bien-être et de production résultant de la dégradation de l'environnement en Mauritanie. Il s'agit de fournir des indicateurs qui permettent aux décideurs mauritaniens de gérer avec plus d'efficacité les ressources naturelles du pays, en comparant le coût de la lutte contre la dégradation aux bénéfices de la préservation des ressources naturelles. Elle permet de délimiter les secteurs prioritaires de l'environnement dans lesquels une action politique est hautement requise et aurait des résultats environnementaux et sociaux significatifs.

4. Pauvreté et environnement en Mauritanie

La Mauritanie est un pays en voie de développement du Sahel. Son PIB par habitant est estimé à 2'100 USD/an en parité du pouvoir d'achat (PIB nominal par hab. de 969 USD/an). Il s'agit d'un pays extrêmement pauvre en comparaison internationale. Son PIB/hab. ainsi que son classement (154ème sur 182) à l'Indice de Développement Humain (0.52 en 2009) l'attestent. La proportion de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté² est de 46.30% (59% en milieu rural, contre 29% en zone urbaine).

Durant la dernière décennie, le secteur des mines a connu une croissance sans précédent (17.4% du PIB en 2006 selon l'ONS). Le reste de l'économie mauritanienne repose sur les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage qui représentent à eux trois près de 17% du PIB. La Mauritanie est donc fortement dépendante de ses ressources naturelles et du climat.

La pauvreté en Mauritanie est un phénomène multidimensionnel, associant une faiblesse des revenus, à des conditions de vie rudimentaire (accès aux services de base tels que l'eau potable, la santé et l'éducation) ainsi que des potentialités limitées (patrimoine, environnement, etc.). Le pays demeure tributaire des aides extérieures.

La dégradation des ressources naturelles en Mauritanie affecte en premier lieu les populations les plus pauvres. En effet, l'environnement a une influence directe sur la qualité des conditions de vies, notamment sur la santé. Ainsi, les maladies liées à la dégradation de la ressource en eau génèrent chaque année plus de 22'000 journées de travail perdues. Leur traitement implique 18.7% du budget du Ministère de la santé. La dégradation des ressources renforce également le degré d'insécurité alimentaire pour la population la plus pauvre.

L'ensemble des travaux de l'IPE repose sur le postulat que le bien-être et la situation économique des plus défavorisées peuvent être améliorés par une bonne gestion des ressources naturelles. Selon le manuel de l'IPE fourni par le PNUD-PNUE « Mainstreaming Poverty-Environment Linkages into Development Planning: A Handbook for Practitioners", les liens entre pauvreté et environnement

² Le seuil dit de pauvreté ("poverty line") est estimé à 370 USD par habitant et par an.

peuvent être envisagés de différentes manières, notamment en termes de mode de vie, résilience aux risques environnementaux, santé et développement économique.

Mode de vie: les pauvres sont plus fortement tributaires des services des écosystèmes (ex : approvisionnement en nourriture, eau douce, combustible, eau, air, service culturel, etc.). Par ailleurs, dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la foresterie et du tourisme, les populations dépendent plus fortement des attributs environnementaux (climat) et des ressources naturelles (eau, sols, poissons) pour générer leurs revenus. En Mauritanie, près de 50% de la population dépend économiquement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Leur revenu moyen est estimé à 450 USD/an/personne.

Résilience aux risques environnementaux: les pauvres sont davantage vulnérables lors de catastrophes naturelles (comme les inondations ou les sécheresses). Ils subissent donc plus fortement les effets des changements climatiques et les autres chocs environnementaux, car ces derniers menacent leur existence et leur sécurité alimentaire. La gestion environnementale (ex: bonne gestion forestière) permet de diminuer leur vulnérabilité face aux aléas naturels. En Mauritanie, malgré la forte vulnérabilité aux catastrophes naturelles, le pays ne dispose pas d'un système global de gestion des crises et catastrophes. Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont ainsi subi fortement les conséquences des sécheresses, des inondations et des invasions acridiennes (criquets pèlerin). Selon le rapport national sur l'environnement, les dommages par les inondations marines seront probablement de 3.956 millions USD en 2020 et 6.330 millions USD en 2050 (PNUE/FEM, 2005).

Santé: Les conditions environnementales constituent un facteur de risque important pour la santé des plus pauvres. Les causes environnementales jouent un rôle dans plus de 80% des maladies régulièrement comptabilisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Globalement, environ un quart des morts et des maladies est ainsi attribuable à des facteurs environnementaux. Ainsi, 13 millions de morts par an pourraient être empêchés à l'échelle mondiale par l'amélioration des conditions environnementales. Selon l'étude de Ballet et Ould Amar (2008), la perte liée aux maladies environnementales dans le domaine des ressources hydriques est évaluée à MRO 3'846 millions, soit 0.5% du PIB 2005 au prix de marché; par ailleurs, le coût des traitements pour les maladies, représente une valeur moyenne globale de MRO 1'191 millions par an.

Développement économique: La qualité de l'environnement contribue directement et indirectement au développement économique et à l'emploi des individus. Ces contributions sont particulièrement importantes dans les pays en voie de développement, dans des secteurs comme l'agriculture, l'énergie, la foresterie, la pêche et le tourisme.

Les liens pauvreté-environnement sont dynamiques et dépendent du contexte géographique, des caractéristiques économiques, sociales et culturelles des individus, des ménages et des groupes sociaux. Le genre et l'âge du chef de famille sont des facteurs clé influençant les liens pauvreté-environnement.

5. Champ et organisation de l'analyse

5.1 Domaines et secteurs analysés

Le champ de l'étude couvre les domaines de l'eau ainsi que les secteurs de l'élevage et de la pêche.

Dans le **domaine des ressources hydriques**, l'engagement et les efforts du gouvernement mauritanien ont permis jusqu'à présent d'améliorer sensiblement l'accès à l'eau potable (soit 65 à

67 % au niveau national). De fortes disparités entre milieu urbain et rural sont constatées³ : deux ménages sur trois en milieu rural s'approvisionnent à partir d'un puits (deux puits sur trois ne sont pas couverts). Le secteur de l'assainissement des eaux usées est embryonnaire : au niveau national, la couverture d'accès à l'assainissement est estimée à 36% (20% pour le milieu rural et 55% en milieu urbain)⁴. Cette situation fait encourir à la population de forts risques sanitaires.

Le **secteur de l'élevage** (taux de croissance annuel moyen de 3.5%)⁵ est un des principaux piliers de l'économie du pays, produisant plus de 9% du PIB et occupant environ 10% de la population active. Cette source de revenu et d'emploi est menacée par les dommages environnementaux et l'épuisement des ressources : le surpâturage impliquent des coûts additionnels liés à l'achat de la nourriture manquante pour les animaux ; les changements climatiques et les sécheresses renforcent les contraintes de production ; la sédentarisation des animaux liés aux précédents phénomènes renforce la dégradation des sols et des parcours de transhumance.

Le secteur de la pêche fournit le 3% du PIB. Son importance économique plus ténue ne doit pas masquer l'importance des ressources halieutiques pour l'économie de la Mauritanie. En effet, la contribution du secteur au budget de l'Etat serait en moyenne de 25% sur les vingt dernières années. Cette contribution provient des accords de pêche (essentiellement avec l'Union Européenne), ce qui rend le pays fortement dépendant des partenaires commerciaux (seuls 4% de la contribution du secteur sont hors accord selon les données de 2006). La surpêche pratiquée dans les eaux continentales mauritaniennes met donc en péril à moyen terme une source importante de revenu et de potentiel de croissance pour la Mauritanie.

Encadré 1:

PIB / habitant : 2'100 USD/an en parité du pouvoir d'achat (PIB nominal par hab. de 969 USD/an)

IDH: (154ème sur 182) à l'Indice de Développement Humain (0.52 en 2009)

Proportion de la population vivant **au dessous du seuil de pauvreté** : de 46.30% (59% en milieu rural, contre 29% en zone urbaine).

Croissance économique : 17.4% du PIB en 2006 selon l'ONS.

Part des secteurs de la **pêche** : 3% du PIB, de **l'agriculture** : 4% du PIB et de **l'élevage** : 9% du PIB en 2007-08.

Taux de croissance du secteur de l'élevage : 3% par an

Part des revenus des accords de pêche dans le budget de l'Etat : env. 25% depuis 1990

5.2 Organisation de l'étude

Après la présente introduction (partie I), la seconde partie de l'étude résume les principaux résultats des analyses et émet sur cette base une série de recommandations.

La troisième partie rappelle la méthodologie de l'analyse économico-environnementale ainsi que son plan de réalisation dans le cas de la Mauritanie.

Les parties IV, V et VI présentent respectivement les caractéristiques, les résultats détaillés, les méthodes de calcul et les hypothèses pour chaque domaine ou secteur analysé, c'est-à-dire respectivement le domaine des ressources hydriques, le secteur de l'élevage et celui de la pêche.

-

³ Profil environnemental de la Mauritanie, CE, 2007

⁴ Idem

⁵ Idem

Ce rapport est accompagné d'un fichier Excel®. Ce dernier contient les données utilisées, les hypothèses et les *proxies* nécessaires à l'analyse (pondérations, approximations et hypothèses) et présente les chaînes de calcul des dommages et des remédiations. Le fichier Excel® propose également l'ensemble les ratios calculés.

L'objectif du fichier Excel® est d'assurer la transparence de l'analyse, de permettre d'en corriger les données et de mettre ainsi à jour les résultats. En effet, une des conséquences de la publication des résultats de l'analyse est souvent de révéler de nouvelles informations et données jusqu'ici inconnues. Le fichier Excel® permet de les intégrer ultérieurement et de tester ainsi leur incidence sur les résultats de l'analyse. Une seconde conséquence de sa diffusion est d'ordre informationnel. Ce fichier peut être utile pour les groupes concernés par ce type d'étude en leur fournissant l'accès au protocole d'évaluation pour le contrôler et au besoin le corriger.

PARTIE II: PRINCIPAUX RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

1. Introduction

L'analyse économico-environnementale offre plusieurs résultats.

Premièrement, l'analyse économico-environnementale indique **l'ampleur des dommages environnementaux** dans le domaine des ressources hydriques et des secteurs de l'élevage et de la pêche. Elle offre également une indication sur l'utilisation, efficiente ou non, des ressources naturelles (estimation des inefficiences).

Deuxièmement, elle permet de déterminer des **priorités d'actions**, c'est-à-dire d'indiquer dans quel domaine environnemental ou catégorie économique l'ampleur des dommages environnementaux peut être réduite de la manière la plus efficiente (c'est-à-dire au moindre coût).

La fiabilité de l'analyse économico-environnementale dépend directement de la qualité des données collectées et de la disponibilité des études notamment sur l'usage des ressources naturelles, l'ampleur des flux polluants, leurs conséquences (tant directes qu'indirectes) ainsi que les mesures envisagées ou envisageables pour y faire face. Un temps de travail important est par conséquent consacré à la collecte de données tant sur les aspects économiques des secteurs concernés que sur leurs dimensions environnementales. La collecte de l'information, sa mise en forme et sa consolidation au sein d'une **base de données** unique constitue ainsi un résultat supplémentaire de la démarche de l'analyse.

Les parties IV, V et VI de l'étude présentent dans le détail les résultats des analyses effectuées dans le domaine des ressources hydriques et les secteurs de l'élevage et de la pêche de manière détaillée. Cette partie II résume les principaux résultats des analyses et rend compte des recommandations qui en résultent.

2. Estimation du coût des dommages environnementaux et des inefficiences (CDI)

L'analyse économico-environnementale indique en premier l'importance des dommages environnementaux et des inefficiences ainsi que leur répartition selon les domaines environnementaux (eau, air, sols - forêt - paysage - fonds marins, déchets, énergie et matières, environnement global, biodiversité) et les catégories économiques (santé - qualité de vie, capital naturel, biodiversité). Elle donne de la sorte l'empreinte économico-environnementale des secteurs de l'élevage et de la pêche ainsi que du domaine des ressources hydriques.

2.1 Domaine des ressources hydriques

Les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences dans le domaine des ressources hydriques avoisinent, en Mauritanie, 5.25 % du PIB, soit plus de 41 milliards de MRO (ou près de 156 millions USD). La figure 1 présente les CDI selon les catégories économiques. Elle montre ainsi que les inefficiences sont plus prononcées (2.6% du PIB), suivi des dommages liés aux impacts sur la santé et la qualité de vie (1.4%) et au capital naturel (1 %). Les méthodes et données disponibles ne permettent toutefois pas une estimation suffisamment complète des impacts sur la biodiversité.

Le détail des estimations réalisées (données sources, méthodes utilisées et hypothèses effectuées) est livré dans la partie IV de l'étude.

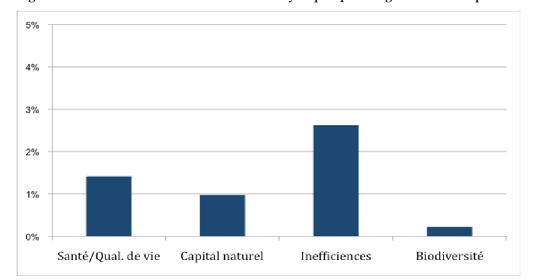


Figure 1 : CDI dans le domaine des ressources hydriques par catégories économiques

Les éléments suivants méritent d'être relevés :

- Le montant des inefficiences dans le domaine des ressources hydriques est élevé en Mauritanie (2.6% du PIB, soit plus de 300'000 m³ d'eau/an de pertes). Ceci signifie que les technologies nouvelles et l'amélioration de la gestion de la ressource présentent un potentiel d'économie important. La rareté de l'eau en Mauritanie donne à ces inefficiences un coût d'opportunité économique élevé. L'estimation de ces potentiels d'économie demeure toutefois difficile et repose sur des hypothèses, nous avons ainsi opté pour une économie de 10% pour les principales activités économiques (après analyse de leurs consommations spécifiques) et de 30% en ce qui concerne l'eau transitant par des réseaux (taux de référence dans les villes)
- L'eau a un impact fort sur la qualité de vie et la santé. En effet, un accès difficile à l'eau complique fortement l'existence et entraîne des dépenses (en temps et en énergie) conséquentes. Cette problématique est réelle en Mauritanie, car l'eau de réseau n'est disponible que partiellement dans les principales agglomérations (seuls 7% à 10% de la population totale dispose de l'eau dite « courante »). La majeure partie de la population dépend par conséquent des livraisons d'eau par charretier et camions citerne. L'étude estime les coûts supplémentaires liés à la faible disponibilité de l'eau et son impact sur la faible qualité de vie des ménages à 0.4% du PIB. Cette estimation demeure relativement faible vu qu'elle n'inclut pas les impacts sur la santé
- Ces derniers sont estimés par le biais de la statistique de l'OMS indiquant le nombre d'année de vie de travail perdue (DALYS) en raison des maladies hydriques. Cette statistique donne une idée de la contrainte économique que les maladies hydriques imposent à la Mauritanie. Il en résulte une perte estimée à environ 1% du PIB (si l'on valorise une année de vie perdue en se référant au PIB/hab.)

Le domaine des ressources hydriques est fortement concerné par la dimension pauvreté. En effet, la population la plus pauvre, qu'elle soit rurale ou urbaine, vit dans des zones faiblement desservies et rencontre un coût de l'eau relativement élevée. L'eau acheminée est chère (entre MRO 1'000 et 1'500 par m³ par charretier et camion-citerne) et l'acheminement autonome de l'eau par les ménages représente un coût en temps et énergie conséquent, évalué à 250 MRO/m³ par ménage et par jour. Les statistiques sur la santé montrent également que la proportion des

victimes des maladies hydriques est positivement corrélée avec la faiblesse des revenus et l'exclusion de la vie économique. En Mauritanie, aucun relevé spécifique et récent ne permet de confirmer cette situation. Par contre, on demeure actuellement encore éloigné des objectifs en matière d'accès à l'eau et d'assainissement.

De nombreux investissements sont en cours afin d'améliorer la situation dans le domaine des ressources hydriques en Mauritanie (projet Aftout Essahili, projet d'extension de l'assainissement à Nouakchott, projet d'épuration des eaux à Nouakchott). Ces derniers ont fourni des informations précieuses afin d'identifier les investissements déjà consentis et ceux encore nécessaires à la réduction des CDI.

L'analyse a également permis de mettre en évidence la valeur de la ressource en eau pour la production nationale. Cette dernière est estimée par le biais du coût d'opportunité de l'eau, c'est-à-dire en se référant aux montants qu'il faudrait consacrer si l'on devait trouver de nouvelles ressources en eau pour remplacer les ressources actuellement utilisées. Les analyses économico-environnementales prennent comme indicateur de ce coût d'opportunité le coût du dessalement de l'eau de mer (pour un usage domestique, soit entre 1 et 2 USD/m³), il en résulterait une valeur située entre 5% et 10% du PIB mauritanien. Si l'on se réfère non pas au coût du dessalement mais au prix effectif de l'eau en Mauritanie (tarifs de l'eau), le coût d'opportunité de l'eau représente entre 2% et 3% du PIB.

Encadré 2:

Les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences dans le domaine des ressources hydriques avoisinent, en Mauritanie, **5.25** % du PIB, soit plus de **41 milliards de MRO** (ou près de 156 millions USD)

L'eau a un impact fort sur la qualité de vie et la santé, seuls 7% à 10% de la population totale dispose de l'eau dite « courante ».

Le montant des inefficiences dans le domaine des ressources hydriques est estimé à **2.6% du PIB**, soit plus de 300'000 m³ d'eau/an de pertes.

L'eau acheminée est chère et l'acheminement autonome de l'eau par les ménages représente un coût en temps et énergie conséquent.

2.2 Secteurs de l'élevage et de la pêche

Les secteurs de l'élevage et de la pêche entretiennent tous deux une relation forte avec l'environnement. Toutefois, la similitude s'arrête ici : leur profil (cf. figures 2 et 3), c'est à dire la répartition des CDI selon les domaines environnementaux (soit en % du PIB, soit en % de la VA de chaque secteur), sont fortement différents.

Le secteur de l'élevage a des impacts marqués dans le domaine des ressources hydriques, ainsi que sur les sols, alors que dans le cas de la pêche, les dommages concernent avant tout les déchets, la surpêche, les énergies et matières ainsi que les fonds marins (comptés sous sols et paysage).

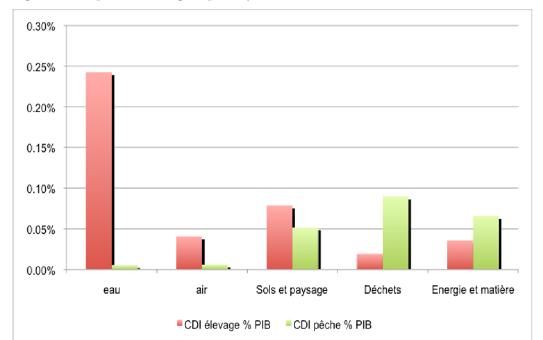
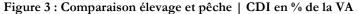
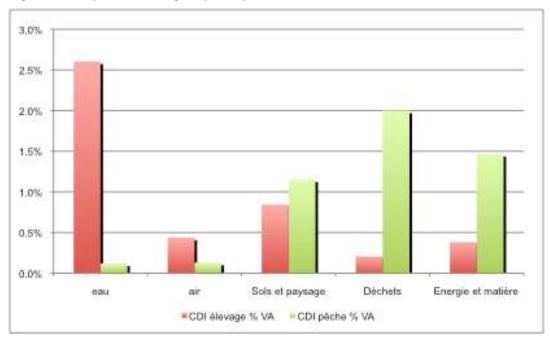


Figure 2 : Comparaison élevage et pêche | CDI en % du PIB





a) Secteur de l'élevage

Le secteur de l'élevage est un consommateur d'eau important, environ 9% de la consommation totale du pays. Ce secteur monopolise de la sorte la ressource au détriment des autres acteurs de l'économie, ce coût d'opportunité est évalués au 2.2% de la VA (0.2% du PIB) du secteur et représente l'impact majeur de l'activité de l'élevage. Cet examen révèle également la dépendance du secteur quant à la disponibilité et à la qualité de la ressource en eau. Du point de vue de la lutte contre la pauvreté, les périodes de sécheresse sont problématiques car elles infligent à une

population pauvre (un éleveur a un revenu moyen d'environ 450 à 600 USD/an, soit entre 50% et 60% du revenu moyen) des pertes de revenus importantes.

Le secteur de l'élevage a également un impact environnemental et économique résultant du surpâturage que les sécheresses et la sédentarisation des troupeaux entraînent. Il s'ensuit du point de vue environnemental une dégradation des sols et l'épuisement de parcours et, du point de vue économique, un recours plus important à l'importation d'aliments destiné au bétail. Le dommage en résultant est évalué par le biais du surcoût que ces importations impliquent pour le secteur, soit 0.6 % de la VA du secteur (0.05% du PIB).

L'analyse du secteur de l'élevage rend également compte des dommages liés à la santé (la population des éleveurs étant davantage soumise à certaines maladies, notamment celles se transmettant par le biais de l'eau contaminée par les animaux), aux transports du bétail ainsi qu'aux déchets (bêtes mortes, fumier non valorisé) qui en résultent. Notons, pour l'anecdote, que le secteur de l'élevage est également la source d'importantes émissions de méthane (estimées à plus 10.9 millions de tonnes en équivalent CO₂). Évaluées par le biais de la valeur de la tonne de carbone sur la bourse de Chicago (le prix à payer pour s'acheter volontairement un droit d'émettre des GES), ces émissions représenterait un coût équivalent au 14% de la VA du secteur (soit plus de 1.2 % du PIB).

Au total, le secteur de l'élevage génère des dommages environnementaux et des inefficiences estimés à 4.4 % de sa VA, soit 0.4% du PIB (hors environnement global). Ce secteur n'apparaît pas comme un pollueur important, bien qu'il soulève des questions importantes en termes de pauvreté :

- Premièrement, le surpâturage implique une augmentation des coûts de l'activité et défavorise les petits éleveurs nomades. Ces derniers n'ont plus d'autre choix que de réduire encore davantage leur cheptel avec un risque accru de paupérisation
- Deuxièmement, l'accès à l'eau pour les éleveurs est d'autant plus précaire que leur cheptel est petit. Ainsi, les sécheresses ont entraîné la disparition des éleveurs les moins riches et un exode rural important a suivi. Notre analyse confirme ainsi les études (citées dans Gaye, 2000) qui indiquent que ce sont les zones où la pauvreté est la plus importante qui occupent aujourd'hui dans le pays la première position dans le domaine de l'élevage. Cette corrélation indique que la préservation des ressources naturelles permet dans ce cadre une lutte conjointe contre la pauvreté. Il semble de plus pertinent dans ces régions de favoriser les élevages de petits animaux (moins risqué financièrement et moins demandeur de ressources) et d'assurer à ces éleveurs les moyens de produire leur propre fourrage. Cette concerne est importante car elle permettrait le redéploiement du secteur de l'élevage parmi une population pauvre, exclue et souffrant de malnutrition

Encadré 3:

Le secteur de l'élevage génère des dommages environnementaux et des inefficiences estimés à **4.4** % **de sa VA**, soit 0.4% du PIB (hors environnement global).

Il est un consommateur d'eau important, son coût d'opportunité est évalués au **2.2% de la VA** (0.2% du PIB) du secteur et représente l'impact majeur de l'activité de l'élevage.

Le secteur de l'élevage entraîne une dégradation des sols et l'épuisement de parcours et, du point de vue économique, un recours plus important à l'importation d'aliments destinés au bétail, représentant un surcoût de **0.6 % de la VA** du secteur (0.05% du PIB).

Le surpâturage implique une augmentation des coûts de l'activité et défavorise les petits éleveurs nomades.

Les sécheresses ont entraîné la disparition des éleveurs les moins riches et un exode rural important a suivi.

b) Secteur de la pêche

Le secteur des pêches est, tout comme le secteur de l'élevage, peu problématique quant à son incidence sur l'environnement. L'analyse économico-environnementale montre ainsi que les dommages totaux de l'activité halieutique avoisinent 4.8% de la VA du secteur, soit 0.22% du PIB mauritanien. Notons toutefois que si le risque de surpêche et donc de raréfaction voire d'extinction de certaines ressource halieutique est pris en compte, le niveau des dommages se situerait entre 8% et 58% de la VA du secteur selon les scénarios envisagées.

Le profil économico-environnementale du secteur de la pêche est caractérisé par les éléments suivants :

- Les pratiques de pêche non sélectives génèrent des captures accidentelles (estimées à environ 30% 50°% des captures totales selon les espèces, le taux moyen de la FAO pour la région est de 30%). Ces dernières génèrent un dommage évalué à 1.13% de la VA, soit 0.05% du PIB
- L'activité de pêche a donné lieu à un risque de pollution des côtes et des biotopes marins conséquents en raison de l'abandon des navires (épaves) dans les zones côtières. 107 épaves sont actuellement recensées (il a en aurait plus de 700 selon le PNUD). Il s'ensuit un coût, évalué par le biais des mesures de remédiation nécessaires, avoisinant 1.5% de la VA du secteur (soit 0.07% du PIB). Ces épaves étant difficiles d'accès et contenant potentiellement des substances dangereuses, les coûts en sont d'autant plus forts
- Le chalutage de fond détruit les fonds marins. Cette pratique de pêche détruit les habitats et renforce la surexploitation de la ressource en diminuant d'autant plus sa capacité de reproduction et de croissance. Les informations actuellement disponibles ne permettent pas une estimation précise de ce dommage. Selon les avis collectés, il en résulterait une augmentation du risque de surexploitation d'environ 5% à 15%, ce qui donnerait un dommage évalué entre 0.5 et 1.8% du PIB. Une enquête italienne montre également que les marins eux-mêmes seraient disposés à payer entre 1'000 et 2'400 USD/an pour des pratiques de pêche moins destructrices. Transféré au cas mauritanien (adaptation selon le coût de la vie et le revenu des pêcheurs), il en résulterait un dommage équivalent à 0.5% de la VA du secteur
- La relative ancienneté du parc de navire et de pirogues en Mauritanie laisse présager des inefficiences dans la consommation de carburant relativement fortes. Estimées sur la base des consommations spécifiques, elles atteignent 1.5% de la VA du secteur (soit 0.07% du PIB)
- Les captures de pêche ne souffrent pas en Mauritanie de la pollution des eaux de mers. Contrairement aux flottilles de la Méditerranée qui attestent de pêche moindre dans les zones plus polluées, aucune évidence similaire n'a été répertoriée dans la zone économique exclusive mauritanienne. Néanmoins, il existe un risque lié aux rejets des bateaux de transports et pétrolier (dégazage) traversant la région. De même, le cimetière de bateau de Nouadhibou fait peser des risques de contamination de l'eau et donc des ressources halieutiques
- Les autres dommages estimés sont d'importance moindre, ils concernent notamment la dégradation des côtes (par les déchets dans les zones portuaires et l'occupation éphémère et inorganisée par les pêcheurs). En matière de déchet, notons toutefois que la production de farine de poisson valorise en partie (pour une valeur estimée à 0.7% de la VA) les déchets de poissons

En termes économiques, le secteur de la pêche est une activité d'importance pour la Mauritanie car elle constitue une source de revenus et d'emplois. Cette activité est toutefois exposée à un risque élevé de surexploitation des ressources halieutiques. L'analyse évalue ce risque selon différentes hypothèses et scénarii (voir la partie VI pour le détail) portant sur les espèces concernées, les risques de diminution des captures (en se basant sur les variations enregistrées dans le passé et les différentiels entre pêche effective et potentielle) ainsi qu'en se référant aux valeurs disponibles au niveau mondial. Il en résulte un dommage potentiel évalué entre 3% et 53% de la VA du secteur, soit entre 0.17% et 2.4 % du PIB mauritanien. Ce dommage représente le risque que la surpêche actuelle peut potentiellement représenter en termes de baisse des captures futures.

Du point de vue de la pauvreté, l'activité de pêche est également un vecteur important, la population des pêcheurs artisanaux sont pauvres et dépendent directement de la disponibilité de la ressource. Ces derniers subissent très fortement l'impact économique de la raréfaction de la ressource halieutique causée par la pêche industrielle. Par le passé, c'est souvent la pêche artisanale mauritanienne qui a souffert du renouvellement des accords de pêche, alors que seulement 1'000 marins mauritaniens sont embarqués sur les bateaux européens. Nous confirmons à cet égard les recommandations de la FAO (1999) : un arbitrage entre la pêche artisanale nationale et la pêche industrielle étrangère est nécessaire. La pêche artisanale a ainsi enregistré une baisse importante de ses rendements au niveau des captures traditionnelles. Les pêcheurs locaux supportent donc en majeure partie les dommages liés à la surexploitation de la ressource. Néanmoins, l'ampleur de cet arbitrage est difficile à commenter (quelle restriction et pour qui) car les données demeurent en l'état lacunaires.

Encadré 4:

Les dommages totaux de l'activité halieutique avoisinent 4.8% de la VA du secteur, soit 0.22% du PIB mauritanien. Si le risque de surpêche est pris en compte, le niveau des dommages se situerait entre 8% et 58% de la VA du secteur selon les scénarios envisagées, soit entre 0.17% et 2.4 % du PIB mauritanien. Les pratiques de pêche non sélectives génèrent un dommage évalué à 1.13% de la VA, soit 0.05% du PIB.

Le chalutage de fond détruit les fonds marins et augmente le risque de surexploitation : dommage évalué entre 0.5 et 1.8% du PIB.

3. Ratios CDI/CR et priorités d'action

L'analyse économico-environnementale développe, en rapportant le coût des dommages et des inefficiences (CDI) aux coûts nécessaires à leur remédiation (CR), une série de ratios indiquant la rentabilité des actions de préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Ces ratios permettent de distinguer les mesures les plus efficaces en indiquant l'ampleur des CDI évitables lorsque 1 MRO est investi dans des actions de remédiation (pour plus de détails voir la partie III sur la méthodologie de l'analyse). Ces résultats doivent être considérés à la lumière de ce que l'analyse a été en mesure de quantifier et de monétariser ainsi que de la précision des données disponibles (cf. analyse de sensibilité).

Dans le domaine des ressources hydriques, le ratio moyen est égal à 3 (3.3 sans la biodiversité). L'analyse indique ainsi, qu'en moyenne, par MRO investit dans la remédiation, plus de 3 MRO de dommages sont évitables. La catégorie des inefficiences est logiquement la plus rentable (ratio de 4.2). Les inefficiences représentent les pertes de matière et d'énergie et leur réduction permettrait de diminuer les coûts d'exploitation bien qu'elles nécessitent, dans la plupart des cas, uniquement des dépenses d'entretien et de gestion supplémentaire.

L'amélioration de la santé et de la qualité de la vie (ratio de 3.1) est également caractérisée par un ratio élevé. La préservation du capital naturel (ratio de 2.1) demeure « rentable », mais dans une moindre mesure. La figure 4 résume les priorités d'action dans le domaine des ressources hydriques.

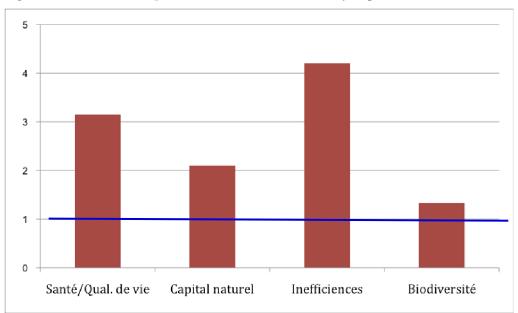


Figure 4: Ratios CDI/CR pour le domaine des ressources hydriques

Dans les secteurs de l'élevage et la pêche, les économies d'énergie et de matières présentent des ratios élevés. Toutefois, la préservation des sols, des fonds marins et de la biodiversité domine pour la pêche alors que, dans le cas de l'élevage, les ratios les plus profitables concernent l'eau, les déchets et les sols & forêts (figure 5 et 6). Les résultats par catégorie économique figurent dans les parties V et VI dévolues aux détails de l'analyse de chaque secteur.

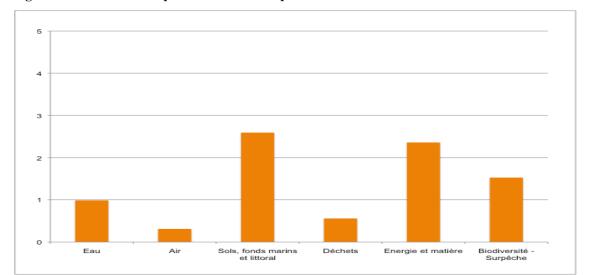
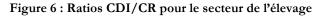
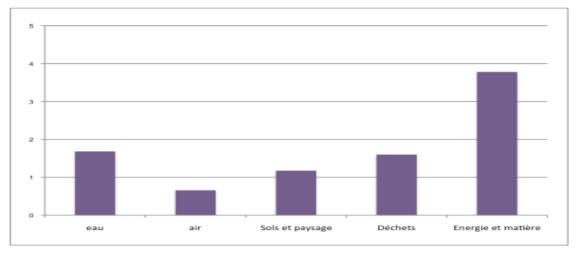


Figure 5 : Ratios CDI/CR pour le secteur de la pêche





4. Recommandations

Les analyses économico-environnementales permettent la formulation de 3 axes de recommandations pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles en Mauritanie :

- 1. Le premier adresse les limites en termes de disponibilité des données auxquelles s'est heurtée l'analyse. Il s'agit de proposer une stratégie pour résorber ces lacunes en identifiant les besoins informationnels les plus importants
- 2. Le second reprend les priorités d'actions mises en évidence par l'analyse et propose leur interprétation dans le contexte de pauvreté
- 3. Le troisième adresse les contraintes environnementales futures potentielles auxquelles va faire face la Mauritanie

4.1 Données et études complémentaires

La réalisation de l'analyse économico-environnementale nécessite un nombre important d'information et de données. Ces dernières adressent :

- La situation économique du pays et des secteurs analysés (PIB, taille des secteurs, emplois, prix des biens et services, etc.)
- La situation sociale du pays et des personnes impliquées dans les secteurs analysés (couverture sanitaire et accès aux services de base, niveau d'éducation, niveau de revenu, la qualité des lieux de vie, espérance de vie, etc.)
- La situation environnementale du pays et des secteurs analysés (ressources utilisées par types et quantités, pollution et risque, prix des ressources, etc.). Il s'agit également de documenter les effets de l'utilisation des ressources naturelles et des flux de pollution (nombre de victimes, qualité et disponibilité des ressources, impact sur la productivité et sur les coûts, types et coûts de mesures et politiques de remédiation, etc.)

Habituellement, dans les pays en voie de développement, les données des deux dernières catégories ci-dessus demeurent lacunaires. Ces dernières sont alors complétées en recourant à des données transférées depuis d'autres cas d'analyses (par exemple, les coûts d'épuration de l'eau) ou prises d'études techniques (par exemple, l'impact de la pollution de l'air sur la productivité agricole). Dans le cas de la Mauritanie, les lacunes en termes de données sont importantes et touchent également des données de la première catégorie. Nous ne pouvons à cet égard qu'appuyer la recommandation déjà formulée par Ballet et Ould Amar (2008) : il est ainsi nécessaire de développer des mesures et des indicateurs ainsi que des études complémentaires afin de renseigner au mieux les aspects suivants.

a) Dans le domaine des ressources hydriques

- La consommation des ressources en eau (selon les secteurs économiques et les ménages) et l'état du tarissement de la ressource, notamment au niveau des nappes. Les données disponibles sont difficiles à interpréter (certaines sources quantifient le prélèvement d'eau, d'autre la consommation ; des différences substantielles sont constatées)
- Le volume et l'état actuel des infrastructures dans le domaine des ressources hydriques. Bien que l'on connaisse le nombre de puits, bornes fontaines, citernes et l'étendu des réseaux ; il n'est pas possible de déterminer l'évolution du parc ni leur état de fonctionnement
- La mode d'accès à l'eau et la disponibilité de l'assainissement selon les localités et catégories de ménages (revenus, niveau d'éducation, etc.). Seule une moyenne nationale est renseignée, ce qui empêche la prise en compte de l'aspect pauvreté. Les données actuelles spécifiant le taux d'accès selon les populations rurale et urbaine varient de plus de 10% selon les sources

b) Pour le secteur de l'élevage

- L'eau consommée par l'élevage a été estimée sur la base de la consommation spécifique par tête de bétail. Il serait nécessaire de vérifier l'adéquation des sources utilisées avec le cas de la Mauritanie par une série de relevés de terrain
- Les matières et énergies (bois, charbon, électricité, fuel, etc.) utilisées ainsi que les rejets (déchets animaliers) ont été estimés sur la base de consommations spécifiques. Un relevé local pourrait sur ce point à nouveau améliorer fortement la précision des résultats. Une partie des inefficiences (consommation de matières) n'a donc pas pu être quantifiée

- Les activités de transport liées à l'élevage sont conséquentes selon les experts mauritaniens. En l'état, il demeure toutefois difficile de chiffrer leur importance et par conséquent d'estimer la pollution qui en résulte. Les données portant sur le CO₂ ont ainsi été utilisées pour répartir les flux de pollution dans le domaine de l'air entre les activités économiques
- L'impact de l'élevage sur l'évolution des parcours et la dégradation des terres (surtout les parcours périurbains) n'est pas connu. Le débat est ouvert sur ce point car l'élevage a également un impact positif sur la qualité du sol par le biais du fumier qu'il génère
- L'impact de l'élevage sur la déforestation est également non renseigné, il est qualifié de négligeable par certains experts alors que d'autres le considèrent comme un problème important
- Les risques supplémentaires en termes de maladies encourus par les éleveurs sont souvent mentionnés dans la littérature spécialisée. Par contre, le degré de ces risques reste incertain. Il serait judicieux de faire des enquêtes pour examiner les épidémies et maladies frappant plus spécifiquement la population en contact avec les animaux en Mauritanie (et leur cause et mode de transmission)

c) Pour le secteur de la pêche

- Pour le secteur de la pêche, les rejets et les déchets de la pêche ne sont pas renseignés en Mauritanie. Nos chiffres reposent sur des références internationales
- Les déterminants des captures de pêches demeurent également inconnus en Mauritanie, il sera nécessaire d'analyser empiriquement les déterminants principaux (facteurs explicatifs) des captures dans le zone économique exclusive de la Mauritanie (volumes pêchés les années précédentes, capacité de pêche, type de pêche, qualité de l'eau, etc.)
- Les fonds marins ayant subit un chalutage de fond est renseigné. Par contre, il n'est pas
 possible actuellement de connaître les conséquences de leur dégradation sur la diversité
 biologique, les habitats et donc les stocks de poissons

d) Analyse de sensibilité

Les points énoncés constituent les principaux besoins répertoriés, les autres aspects ayant pu être à nos yeux valablement estimés ou construits sur la base des informations disponibles en Mauritanie. Il convient également de souligner que les méthodes de monétarisation demeurent également peu développée et sujette à controverse à l'égard de l'évaluation de la surpêche et des pertes de biodiversité.

Ces manques et lacunes péjorent la fiabilité des résultats de l'analyse. Les analyses de sensibilité du domaine des ressources hydriques et des secteurs de la pêche et de l'élevage montrent qu'actuellement les hypothèses adoptées et les proxies construits contiennent un risque d'erreur suffisant à modifier les conclusions des analyses.

Les figures 7, 8 et 9 dévoilent la variation possible des ratios pour le domaine des ressources hydriques et les secteurs de l'élevage et de la pêche (analyse de sensibilité). Ils montrent que les priorités d'action, dès lors que les potentiels d'erreurs sont pris en considération, ne sont pas stables.

En effet, dans la figure 7 (domaine eau) montre que, pour l'estimation de base et lorsque l'estimation est basse, les priorités sont les suivantes : 1. Inefficiences, 2. Santé et qualité de vie, 3. Capital naturel ; alors que, lorsque les estimations des dommages sont hautes, les priorités changent : 1. Biodiversité, 2. Santé et qualité de vie, 3. Inefficiences).

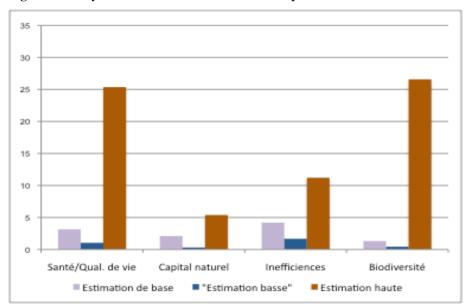


Figure 7 : Analyse de sensibilité - Ratios CDI/CR pour le domaine des ressources hydriques

La figure 8 (secteur de l'élevage) montre que les changements de priorités en fonction des estimations varient légèrement :

- Estimation de base : 1. Energies et matières, 2. Eau, 3. Déchets
- Estimation basse : 1. Energies et matières, 2. Sols et paysages, 3. Déchets
- Estimation haute : 1. Energies et matières, 2. Eau, 3. Déchets

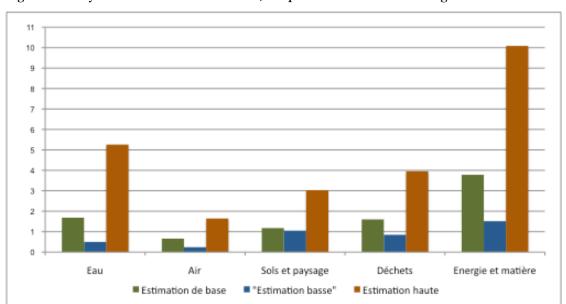


Figure 8 : Analyse de sensibilité - Ratios CDI/CR pour le secteur de la l'élevage

La figure 9 (secteur de la pêche) montre que les changements de priorités en fonction des estimations varient sensiblement :

- Estimation de base : 1. Littoral, 2. Energies et matières, 3. Biodiversité
- Estimation basse : 1. Energies et matières, 2. Déchets, 3. Biodiversité
- Estimation haute : 1. Biodiversité, 2. Energies et matières, 3. Littoral

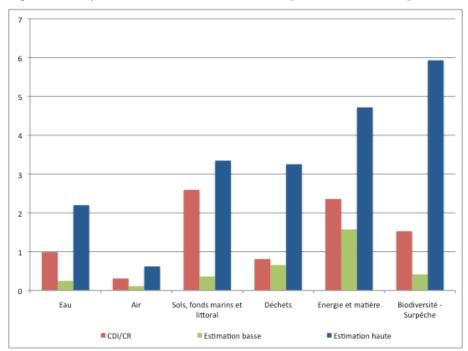


Figure 9 : Analyse de sensibilité - Ratios CDI/CR pour le secteur de la pêche

L'amélioration des données économiques et environnementales au Mauritanie repose sur la mise en œuvre d'une stratégie qui doit spécifier l'organisation de la collecte des données (au niveau central ou par les régions), les responsabilités en la matière (office nationale de la statistique ou par chaque office dans son domaine de compétence spécifique), l'accès (les données permettent de juger des actions entreprises, leur contrôle est donc une source de pouvoir) ainsi que les priorités à suivre et le degré de précision souhaitée.

La collecte des données et la réalisation d'enquêtes ont un coût d'opportunité, il est par conséquent nécessaire de déterminer l'usage des données avant d'en initier la saisie afin d'éviter la collecte de données inutiles, trop peu précises pour être utilisées ou, au contraire, trop détaillées pour être exploitées par les décideurs et leur administration.

4.2 Priorités d'actions

Bien que les priorités d'action varient selon les hypothèses effectuées (cf. analyse de sensibilité cidessus), l'analyse des ratios entre CDI et CR permet de cerner les priorités suivantes.

a) Dans le domaine des ressources hydriques

L'analyse économico-environnementale montre que les actions prioritaires se situent dans la réduction des inefficiences et l'amélioration de l'accès à l'eau potable (santé et qualité de vie). L'analyse de sensibilité montre qu'il n'est par contre pas pertinent d'établir un ordre de priorité entre eux.

Ces deux actions prioritaires sont toutefois fortement liées du point de vue la remédiation. En effet, la réduction des inefficiences et l'amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'eau reposent sur le développement des infrastructures assurant tant la distribution que l'assainissement de l'eau. Les résultats de l'analyse supportent par conséquent les projets actuels en cours et prévus en Mauritanie. Elle offre un argument fort pour leur accélération en montrant qu'en investissant 1 MRO dans la réduction des inefficiences, des pertes d'eau équivalent à plus de 4 MRO sont évitables. De manière similaire, un investissement de 1 MRO dans des mesures améliorant l'accès à l'eau et la qualité de la ressource permet un gain de bien-être valent plus de 2 MRO.

De manière identique, il semble opportun d'améliorer la gestion de l'eau retenue dans les ouvrages ainsi que les surfaces irriguées. Les pertes de ressources y sont conséquentes et la gestion non optimale des flux favorise le développement du typha (plante envahissante) et renforce l'érosion et la salinisation des terres. Notons qu'il serait judicieux de développer économiquement l'exploitation et la gestion du typha par une aide technique et financière.

Le domaine du capital naturel est en retrait, quelque soit les hypothèses effectuées. Le coût de l'eau (c'est-à-dire le montant consacré à l'achat d'eau par les entreprise et les particuliers) estimé à 3.88% du PIB mauritanien (et qui nécessiterait un investissement de plus de 10% pour être remplacé par une technologie alternative) n'a toutefois pas été comptabilisé dans les dommages.

La perte des zones humides (impact sur la biodiversité) est, selon les hypothèses effectuées, une action prioritaire, le ratio entre CDI/CR variant entre 0.5 et 26. Cette situation révèle surtout la double difficulté à laquelle l'analyse a fait face dans ce domaine : (i) un nombre limité d'informations sur l'importance et les conséquences des pertes en zones humides en Mauritanie et (ii) l'imprécision des méthodes d'évaluation monétaire liées aux pertes de biodiversité.

L'analyse économico-environnementale identifie les actions les plus efficaces, elle en ignore par contre les aspects *redistributifs*. La prise en considération de l'aspect pauvreté demande par conséquent une relecture des priorités d'action en tenant compte de la nature des bénéficiaires. Dans le domaine des ressources hydriques, il apparaît que pour être profitable, en termes de réduction de la pauvreté, l'accès à l'eau doit être favorisé avant tout en milieu périurbain et en milieu rural. Les études menées sur ce point dans le cadre des objectifs du millénaire montre que l'absence d'eau potable et d'assainissement est la deuxième cause de mortalité infantile (80 % des maladies dans les pays en voie de développement ont en effet un rapport à l'eau et provoquent annuellement 1.7 millions de décès).

L'examen des impacts redistributifs montre également qu'il est nécessaire de renforcer la gestion de l'eau au sein des activités agricoles et de l'élevage. En effet, pour ces deux secteurs, le coût d'opportunité de l'eau (2% du PIB au total sans tenir compte des contraintes en terme de travail que l'irrigation et l'abreuvage requièrent) est conséquent. Ces secteurs occupant une part importante de la population la plus défavorisée, ce type d'actions peut non seulement diminuer les inefficiences et préserver la valeur de capital naturel de la ressource en eau mais également favoriser le développement économique de ces secteurs et lutter contre la pauvreté.

Encadré 5:

Actions prioritaires : réduction des inefficiences et l'amélioration de l'accès à l'eau potable Remédiations nécessaires :

- développement des infrastructures assurant tant la distribution que l'assainissement de l'eau
- amélioration de la gestion de l'eau
- protection des zones humides

Impacts redistributifs au sein des activités agricoles et de l'élevage : le coût d'opportunité de l'eau y est levé (2% du PIB)."

b) Dans le secteur de l'élevage

Les résultats de l'analyse économico-environnementale montrent que les actions les plus efficaces se situent dans le domaine des énergies et matières (ratio supérieur à 3) et les inefficiences (ratio de 2.5). Le domaine des énergies et matières demeure prioritaire qu'elles que soient les hypothèses alternatives considérées. Il s'agit à cet égard d'améliorer l'efficience opérationnelle dans le secteur de l'élevage en soutenant non seulement la modernisation technique mais également la formation des éleveurs. L'ampleur des dommages est néanmoins relativement faible (0.38% de la VA pour les énergies et matières et 0.68% de la VA pour les inefficiences) comparativement aux domaines de l'eau (2.6% de la VA) et des sols - forêts - paysage (0.9% de la VA).

La priorité d'action suivante concerne le domaine de l'eau et celui des sols - forêts – paysage. Toutefois, il n'est pas possible de les hiérarchiser selon l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus. L'eau constitue en effet une contrainte importante pour le secteur de l'élevage tant en termes économiques (coûts pour l'accès à l'eau) que du point de vue des risques (les dernières sécheresses ont affecté spécialement les éleveurs les plus pauvres). Pour palier à cette contrainte, il faudrait limiter et répartir le développement du secteur de l'élevage en fonction des ressources en eau disponibles. Cette mesure permettrait ainsi de sécuriser l'accès à l'eau au secteur de l'élevage existant.

Une démarche identique doit adresser la problématique des sols et de la dégradation des parcours. En effet, la surpopulation le long des parcours entraı̂ne une raréfaction des ressources en fourrage et implique l'importation de nourriture pour les animaux ; une partie des éleveurs ne peuvent faire face à ces coûts et se retrouvent ainsi marginalisés économiquement.

Ainsi, du point de vue redistributif, la mise en place de mesures visant à sécuriser l'accès à l'eau et au parcours pour les éleveurs peut contribuer non seulement à la pérennité des ressources naturelle mais également à un maintien de l'activité des éleveurs et donc à une diminution de la pauvreté. Par contre, de telles mesures militent également pour un développement contrôlé et donc potentiellement limité du secteur, ce qui en termes d'impacts économiques peut entraîner des coûts et des effets redistributifs régressifs. Une analyse particulière sur ce point serait nécessaire toutefois pour le confirmer.

Le domaine des déchets montre également un potentiel économique lié à la valorisation du fumier. Le domaine de l'air n'est par contre pas prioritaire quels que soient les scénarios envisagés. En termes redistributifs, il n'apparaît également pas dominant.

Encadré 6:

Actions prioritaires : énergies et matières et les inefficiences, l'eau et les sols - forêts – paysage Remédiations nécessaires :

- améliorer l'efficience opérationnelle dans le secteur de l'élevage en soutenant non seulement la modernisation technique mais également la formation des éleveurs.
- limiter et répartir le développement du secteur de l'élevage en fonction des ressources en eau disponibles et de la qualité et dégradation des parcours
- valorisation du fumier

c) Dans le secteur de la pêche

Les résultats de l'analyse économico-environnementale du secteur de la pêche montrent les priorités suivantes : le domaine des sols - fonds marins et littoral domine (ratio de 2.6) suivi de celui des énergies et matières puis de la lutte contre la surpêche. Les déchets viennent ensuite ; les domaines de l'air et de l'eau sont clairement en retrait. Par contre, l'analyse de sensibilité dévoile la forte instabilité de ces résultats.

Toutefois, l'examen de l'ampleur des dommages ainsi que la relecture des priorités d'action en termes redistributifs permet la formulation des recommandations suivantes.

Premièrement, la surpêche génère un risque majeur pour l'économie de la Mauritanie ainsi que pour la population des pêcheurs artisanaux (population relativement pauvre). La surpêche implique déjà une diminution des captures ou du moins des prises plus difficiles à réaliser en termes de temps et de ressources. Ces impacts sont plus fortement ressentis par les pêcheurs artisanaux dont les possibilités « d'aller plus loin » ou « plus profond » sont limitées. Il est ainsi pertinent que les mesures de lutte contre la surpêche (interdiction) doivent viser les navires industriels. Ces mesures devraient adresser en priorité les types de pêches entraînant des dommages connexes sous formes de rejets (pêche non sélective) ou de dégradation des fonds marins (chalutage). Il semble opportun de renforcer et d'affiner les interdictions de pêche en fonction des zones et des espèces. Selon Ballet et Ould Amar (2008), ces mesures n'auront pas forcément un impact négatif sur l'économie du pays.

La Mauritanie doit donc s'équiper de moyens pour contrôler les captures dans sa zone économique. Cet aspect est en plein développement actuellement. Ces contrôles doivent également viser à décourager les pratiques de pêches non sélectives ainsi que la pêche fantôme (abandon des filets usagers en mer causant des dégâts aux ressources halieutiques).

Un effort de formation et de sensibilisation des pêcheurs artisanaux et industriels est également souhaitable afin d'améliorer la gestion du processus et d'en réduire les inefficiences.

Encadré 7:

Actions prioritaires : domaine des sols - fonds marins et littoral domine, énergies et matières, lutte contre la surpêche. L'analyse de sensibilité dévoile la forte instabilité de ces résultats. La surpêche génère un risque majeur pour l'économie de la Mauritanie et pour les pêcheurs artisanaux.

Remédiations nécessaires :

- limitations renforcées et contrôle des captures dans la zone économique
- formation et sensibilisation des pêcheurs artisanaux et industriels
- décontamination des épaves dans les zones côtières
- amélioration de la qualité de vie des pêcheurs artisanaux
- valorisation des sous-produits de la pêche.

Une recommandation supplémentaire concerne la poursuite du programme de décontamination des épaves dans les zones côtières. Ces dernières font courir des risques importants aux littoraux et aux écosystèmes. Ces mesures s'avèrent également rentables du point de vue économico-environnementale même dans le scénario le plus conservateur (sous-évaluation des CDI et surévaluation des CR).

Ces mesures doivent également s'accompagner de programmes visant à améliorer la qualité de vie des pêcheurs artisanaux dont une partie vit dans des villages éphémères le long des côtes. Du point de vue environnemental tout comme du point de vue social, ce type d'intervention est susceptible d'améliorer la qualité de vie des plus pauvres tout en préservant des écosystèmes fragiles.

Finalement, les activités de valorisation des sous-produits de la pêche (farine de poisson par exemple) doivent être encouragées, elles présentent un potentiel économique tout en répondant à un besoin de gestion des déchets de l'activité.

4.3 Contraintes environnementales futures et phase de transition pour la Mauritanie

La Mauritanie est un pays économiquement orienté sur les activités du secteur primaire. Ces activités entretiennent une relation duale à l'environnement : elles génèrent, d'une part, des flux de pollution limités mais, d'autre part, repose sur la qualité et la disponibilité de ressources naturelles (poissons, parcours, eau).

Le développement économique de la Mauritanie doit tenir compte de cette interdépendance en surveillant la disponibilité des ressources et, au besoin, en limitant leur usage. L'autorité dispose pour ce faire des moyens complémentaires suivants :

- Limiter le développement des secteurs primaires afin de garantir la pérennité des ressources (ceci est devenu critique pour le secteur de la pêche)
- Assurer la modernisation de ces secteurs afin d'en minimiser les impacts sur les ressources naturelles (gestion de l'eau dans l'élevage, encouragement à des pratiques de pêche moins destructrices, etc.)

Depuis 10 ans, le secteur de mines et des hydrocarbures se développent rapidement en Mauritanie. Du point de vue économique, ces secteurs contribuent fortement à la prospérité du pays bien qu'ils profitent toutefois de manière très inégale à la population mauritanienne. Sous l'angle environnemental, il pose par contre de nouveaux risques liés à la pollution de l'eau et des sols (PNUD, 2008).

Finalement, l'économie mauritanienne a vu également le secteur des eaux minérales se développer rapidement en Mauritanie, il atteint désormais 1.2 à 2% du PIB. Cette activité valorise une ressource et est, en ce sens, positive pour la Mauritanie. Elle est également concernée par le maintien de la qualité de l'eau. Par contre, l'exploitation des eaux minérales devrait être soumise à des quotas, redevances et autorisations afin d'assurer que l'eau prélevée pour la mise en bouteille ne péjore pas la disponibilité de la ressource pour d'autres acteurs (potentiellement les ménages et l'agriculture) ni ne génère de nouveaux problèmes environnementaux (déchets par exemples).

Partie III : Guide méthodologique de l'analyse économicoenvironnementale

1. Fondements théoriques de l'évaluation économique de l'environnement

Conceptuellement, l'identification des priorités d'actions environnementales repose sur l'analyse de l'efficacité des mesures (institutionnelles et investissements) d'atténuation de la dégradation de l'environnement et la mise en place d'un système de prévention et de contrôle qui permettent de préserver les biens et services environnementaux.

Sur le plan pratique, ceci nécessite l'évaluation et la comparaison des coûts de dégradation de l'environnement, qu'on appellera Coûts des Dommages et des Inefficiences (CDI), et des coûts d'atténuation de cette dégradation, qu'on appellera Coûts de Remédiation (CR). Le rapport entre les CDI et les CR indique l'efficience de la remédiation ou, autrement formulé, la valeur des dommages qui peuvent être évités pour un montant donné de dépenses et d'investissements de remédiation. L'analyse permet ainsi d'identifier les actions les plus bénéfiques et les plus 'rentables'. Les encadrés suivants reprennent l'argument en détails.

Coûts des Dommages. En termes économiques, les dommages désignent, d'une part, les pertes de bien-être (subies par la population) et, d'autre part, les pertes financières (subies par les activités économiques) résultant de la modification de la qualité de l'environnement et de la disponibilité des intrants environnementaux. Plus concrètement, les premières désignent, par exemple, la perte de qualité de vie et les atteintes à la santé de la population résultant de l'absence d'équipement sanitaire ou de la pollution de l'air dû à l'usage de foyer ouvert et sans conduit d'évacuation au sein des habitations. Un exemple pour illustrer les secondes serait les pertes des activités agricoles dues à la dégradation des sols résultant de l'augmentation de l'érosion et de la désertification.

Coûts des Inefficiences. Les inefficiences dans l'utilisation des ressources désignent les pertes économiques au sens du gaspillage de ces ressources. Ces pertes vont des fuites excessives d'eau lors de l'irrigation des terres agricoles, au potentiel d'économie d'énergie et aux pertes évitables de matières dans les procédés de production.

Coûts de Remédiation. Les coûts de remédiation à la dégradation environnementale et aux inefficiences représentent les dépenses nécessaires, en l'état des connaissances et des données disponibles, afin de protéger l'environnement en prévenant ou en remédiant à sa dégradation. Ils comprennent également les coûts de procédé, de gestion et de contrôle nécessaires pour réduire ou éviter les gaspillages (inefficiences). Le coût de remédiation est vu comme le coût d'évitement des dommages.

Sous l'angle économique, un dommage ou une inefficience n'est pertinent que lorsqu'il a un impact direct ou indirect, immédiat ou futur sur le bien-être de l'homme. Sous le même angle, éviter un dommage n'est efficace ou *optimal* que lorsque le bénéfice de l'action (c'est-à-dire l'évitement du dommage) est supérieur ou égal au coût que l'action engendre (le Coût de la Remédiation).

Dans le cas de l'analyse portant sur le domaine des ressources hydriques, les coûts sont rapportés au PIB (lequel constitue, à l'échelle d'un pays, la somme des valeurs ajoutées produites par ses entreprises, sur son territoire, sur une année) alors que, dans le cas des analyses portant sur les secteurs de la pêche et de l'élevage, ils sont rapportés à la VA du secteur concerné.

Rapports Bénéfices/Coûts (B/C). Dans l'idéal, les actions de remédiation devraient avoir pour conséquence l'élimination à moindre coût des dommages et des inefficiences. Il en résulterait, d'une part, des avantages, les dommages et inefficiences éliminés, et d'autre part des coûts, ceux des actions de remédiation. La mise en perspective de ces avantages et de ces coûts, sous la forme d'un ratio, revient ainsi à mettre en rapport CDI et CR, comme approximation du rapport plus général Bénéfices/Coûts (B/C). Une action de remédiation économiquement efficace impliquerait que les avantages totaux priment sur les coûts, autrement dit que le ratio B/C soit supérieur à l'unité. On dit également que ce ratio mesure la profitabilité de la remédiation.

$$\frac{\mathit{CDI}}{\mathit{CR}} \Leftrightarrow \frac{\mathit{B\'en\'efices}}{\mathit{Co\^{u}ts}} > 1$$

Un ratio égal à 2 indique que, pour 1 USD investi dans la remédiation, un dommage équivalent à une perte de bien-être de 2 USD est évité.

En plus des CDI et des CR exprimés en % du PIB ou de la VA des secteurs examinés, il est aussi important d'appréhender ces indicateurs en montant brut afin d'en saisir l'ordre de grandeur ; en effet, un ratio CDI/CR de 2 peut éviter dans un cas des dommages de 2'000 USD (ratio CDI/CR = 2'000/1'000) et dans l'autre des dommages de 200'000 USD (ratio CDI/CR = 200'000/100'000).

2. Procédure d'évaluation

La procédure d'évaluation des dommages consiste à placer des valeurs monétaires sur les conséquences directes, connues et discernables, des impacts d'une ou de plusieurs activités économiques sur l'environnement. Elle se déroule le plus souvent en deux étapes principales : le diagnostic environnemental (quantitatif) et l'évaluation économique (monétaire).

Le diagnostic environnemental *quantitatif* permet de faire une liste exhaustive de tous les types de dégradations de l'environnement qui touchent la ressource ou le secteur concerné.

L'évaluation économique monétaire de la dégradation de l'environnement s'effectue ensuite en deux temps. Dans un premier temps, le travail consiste à quantifier les conséquences directes des dégradations relevées dans le diagnostic environnemental (nombre de cas de maladie et d'accidents dont la cause est environnementale, population touchée par la pollution de l'air, modifications dans les qualités et les capacités environnementales – eau, sol, écosystèmes – nuisances diverses). Cela nécessite la collaboration d'experts provenant de diverses disciplines, telles que les sciences environnementales, sciences de l'ingénieur ou sciences économiques. Dans un second temps, l'évaluation économique consiste à « monétariser » les conséquences environnementales ainsi établies, c'est-à-dire à estimer la valeur des journées de travail perdues, celle de la production perdue, celle des aménités perdues (pertes d'agréments liées au cadre de vie), des conséquences économiques de la dégradation de l'environnement et ainsi de suite.

L'évaluation du coût des inefficiences. L'évaluation du coût des inefficiences porte sur les conséquences matérielles et énergétiques (pertes de ressources, de matières, gaspillages d'énergie) des inefficiences relevées à l'occasion du diagnostic environnemental. Les pertes qui en découlent

relèvent des usages de l'eau, des matières et des énergies (gaz, gasoil, électricité). Ces pertes sont évaluées « monétairement » par leur coût de revient.

L'estimation des coûts de remédiation. Les coûts de remédiation sont estimés au cas par cas suivant les dommages et les inefficiences à éviter, à contrôler ou à corriger. D'une manière générale, les coûts de remédiation sont plus « techniques » et « matériels » dans le cas des dommages (investissements) ; ils sont plus « organisationnels » et « immatériels » dans le cas des inefficiences (améliorations techniques, gestion, réglages, etc.). Sur le principe, les coûts de remédiation sont retenus à la valeur locale des technologies disponibles. Les prix internationaux ne sont appliqués que par défaut (par exemple dans le cas du traitement des polychlorobiphényles (PCB) ou de sols contaminés).

Bien que l'évaluation des coûts de remédiation soit plus directe et entraîne moins de discussion, les données sur l'ampleur et le coût des mesures nécessaires afin de remédier aux dommages peuvent également être lacunaires, si bien que les estimations en résultant doivent également être clairement explicitées.

3. Catégories d'analyse

L'analyse est structurée selon six domaines environnementaux et trois catégories économiques.

Le recours aux domaines environnementaux permet de conserver les liens avec les résultats du diagnostic environnemental. Ces domaines sont :

- Eau
- Air
- Déchets
- Sols Forêts Paysage (et Littoral)
- Énergies et Matières
- Environnement global et biodiversité

Le dernier domaine « Environnement global et biodiversité » inclut les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et les impacts sur la biodiversité (mise en danger voir disparition d'espèces et d'écosystèmes). Ces dommages sont considérés à part car leur évaluation économique a trait à des phénomènes planétaires dont les causes et conséquences dépassent le territoire mauritanien et sont par conséquent difficiles à cerner. L'évaluation monétaire des dommages sur la biodiversité repose ainsi sur des données incertaines et est par conséquent fortement aléatoire.

Les catégories économiques confèrent à l'analyse une orientation plus économique, chaque domaine de l'environnement se voyant structuré suivant trois catégories, à savoir :

- Santé et Qualité de vie : effets sur la santé humaine et le cadre de vie
- Capital naturel : préservation du patrimoine naturel et des biens et services d'environnement
- Inefficiences dans l'utilisation des ressources : pertes économiques, y compris pertes de compétitivité

Les catégories économiques permettent ainsi de mettre en évidence, au-delà des domaines de l'environnement tels que l'eau, le sol ou encore l'air, les coûts inhérents à la protection de la

nature (Santé et Qualité de vie ; Capital naturel) et ceux mettant plutôt en évidence des lacunes au niveau de l'entretien et de la gestion (inefficiences dans l'utilisation des ressources).

Lorsque l'analyse porte exclusivement sur un domaine environnemental (l'eau ou l'air, par exemple, à l'échelle d'un territoire donné), seule l'analyse selon les catégories économiques est logiquement réalisée. Ainsi dans le cas de l'analyse de la ressource hydrique en Mauritanie, nous procéderons uniquement à une analyse selon les catégories économiques.

4. Protocole d'évaluation

Il est important de signaler que l'estimation des coûts des dommages des différents domaines environnementaux et des coûts de remédiation repose sur des hypothèses et nécessite aussi des simplifications. Les estimations qui en résultent sont nécessairement indicatives et doivent faire l'objet d'analyse de sensibilité. Les estimations requièrent également les opinions d'experts mauritaniens.

Pour ce faire, l'évaluation économique des dommages environnementaux en Mauritanie dans le domaine des ressources hydriques et les secteurs de la pêche et de l'élevage repose sur l'établissement d'un protocole d'évaluation qui énumère pour chaque dommage identifié, les données utilisées et explicite comment les valeurs physiques ont été transcrites en données monétaires (méthodes d'évaluation). Au besoin, différentes méthodes d'évaluation sont testées et utilisées pour cerner un même dommage.

La formulation d'un tel protocole assure la transparence, le contrôle et la « réplicabilité » des résultats.

5. Méthodes d'évaluation économique de l'environnement

Les sections suivantes décrivent brièvement les principales méthodes d'évaluation.

Les méthodes d'évaluation de la valeur économique de l'environnement ont évolué de manière significative lors des dernières décennies. Non seulement des méthodes nouvelles ont été développées, mais elles sont devenues également plus sophistiquées. L'objectif des méthodes d'évaluation de l'environnement est de révéler les préférences des individus à l'égard d'une modification de la qualité de l'environnement en utilisant un marché environnemental réel ou hypothétique.

Certaines méthodes questionnent directement les individus au sujet de la valeur qu'ils accordent à l'environnement, par exemple la méthode d'évaluation contingente. D'autres méthodes, qualifiées d'indirectes, révèlent les préférences environnementales des individus en se basant sur des marchés existants. Cette seconde démarche n'est possible que s'il existe une relation entre les prix des biens sur un marché et leurs caractéristiques environnementales. La méthode hédonique ou la méthode du coût de trajet en sont des exemples.

Généralement, les analyses économico-environnementales recourent aux résultats d'études de référence ayant développé ce type de méthodes dans des contextes et cas similaires.

5.1 Approches directes et indirectes

Une **méthode directe** sera fondée, soit sur l'observation d'un comportement d'un individu sur un marché existant (ce qui permet de déterminer le surplus du consommateur ou les choix de vote d'un individu) ou sur un marché hypothétique. Dans ce dernier cas, un questionnaire permet

de révéler la Disponibilité à Payer (DAP) des individus pour une amélioration définie de la qualité de l'environnement.

A l'inverse, la **méthode indirecte** reposera premièrement sur des comportements que l'on aura déduits de l'observation de marchés existants. Par exemple, les attributs environnementaux sont sous-jacents aux prix des terrains, ces derniers se différenciant selon la qualité de l'environnement de la région à laquelle ils appartiennent. Deuxièmement, la méthode indirecte peut également reposer sur des comportements postulés, par exemple sur la base de jeux d'allocation dans lesquels les individus doivent allouer un budget entre plusieurs actions.

Ces méthodes, résumées dans le tableau 1 ci-dessous, reposent sur les hypothèses suivantes :

- Si les consommateurs sont rationnels dans leurs choix marchands, on suppose qu'ils se comportent de manière identique à l'égard des biens non marchands tels les biens et services d'environnement auxquels on les confronte
- Si un marché «vert» existait pour ces biens et services, les prix qui y seraient pratiqués seraient identiques à ceux obtenus par les différentes méthodes
- Les biens et services d'environnement sont en quelque sorte déjà affublés d'un prix implicite que les méthodes d'évaluation permettent de révéler
- Les consommateurs sont capables d'identifier correctement et de manière identique les biens marchands et non marchands

Tableau 1: Approches directes et indirectes

Marchés	Approches directes	Approches indirectes
Comportements observés sur un marché existant	Coût de remplacementDose-réponse	Coût du trajetPrix hédonique
Comportements déduits d'un marché hypothétique	 Évaluation contingente, Disponibilité A Payer (DAP) ; Disponibilité A Accepter (DAA) Classement contingent 	

Les méthodes d'évaluation économique de l'environnement sont également distinguables sur le plan de l'importance et de la validité de chaque technique comme sur celui de leur acceptabilité. Le tableau 2 ci-dessous indique ainsi le potentiel d'application de chaque méthode ainsi que la facilité, la validité et l'acceptabilité de chaque méthode. Le potentiel d'application des méthodes directes est plus élevé, ces dernières pouvant s'appliquer dans tous les cas de figures. Les méthodes indirectes reposent par contre sur l'existence préalable de marché et d'informations les concernant. Les méthodes directes sont par contre onéreuses car elles exigent la conduite de relevés et de questionnaires auprès des victimes. Finalement, les méthodes indirectes sont considérées comme plus valables et acceptables, car elles se basent sur des marchés « réels » (d'où l'analyste retire une information sur la valeur des biens et services environnementaux) et non « construits » par l'analyste.

Tableau 2 : Niveau de validité

Critères	Approches directes (ex : DAP)	Approches indirectes (ex : coût du trajet)
Potentiel d'application	* * * *	* *
Facilité	* *	* * *
Validité	* *	* * *
Acceptabilité	•	* * *

5.2 Principales méthodes directes

La méthode du coût de remplacement est une approche directe basée sur des données provenant d'un marché vrai/existant. Elle considère le coût du remplacement ou de la restauration d'un bien ou service environnemental perdu ou endommagé et utilise ce coût pour en mesurer le bénéfice. Bien que cette approche mesure les coûts de remédiation et non pas les coûts des dommages, elle peut être légitime lorsque la restauration de l'aménité environnementale doit avoir lieu (par exemple pour respecter des normes environnementales).

La méthode de la dose-réponse est également une approche directe et basée sur un marché existant. Elle consiste à établir la relation entre l'exposition à la pollution et ses conséquences et est appliquée avant tout dans le domaine la santé. La procédure consiste à établir toutes les équations existantes pour les liens (physiques, écologiques et monétaires) entre la pollution (dose) et son impact (réponse), puis de les évaluer en utilisant un marché ou des prix implicites. Des techniques de régressions multiples sont souvent utilisées pour établir les relations dose-réponse. Les coûts d'une telle méthode varient selon la disponibilité des données et des protocoles.

Un exemple de cette méthode est l'utilisation des **DALY** en (Disability Adjusted Life Years), quantifiant les conséquences des dommages environnementaux (pollution de l'air ou de l'eau) sur la santé humaine. Cet indicateur utilise les conséquences d'une maladie ou d'une mort prématurée résultant d'une dégradation de l'environnement dans un pays ou une région en termes de journées ou d'années perdues. De manière simplifiée, on additionne les jours perdus des suites d'une bronchite aux années perdues résultant d'une mort prématurée due à la pollution de l'air pour obtenir les DALY, c'est-à-dire le nombre total d'années de vie active perdues dans une région donnée en raison de la pollution.

Cette méthodologie a été développée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale (BM), dans le but d'établir une mesure des impacts des pollutions de l'air et de l'eau sur la santé humaine.

L'évaluation monétaire des DALY est réalisée de manière assez simple, en considérant qu'une année perdue (un DALY) correspond à la perte de la contribution au produit national d'un individu en une année. Ainsi la valeur monétaire d'un DALY équivaut au PIB par habitant du pays ou de la région considérée.

Notons cependant que cette valeur n'a rien à voir avec la valeur intrinsèque d'une vie. La vie humaine s'exclut de toute tentative de mesure de nature économique ou temporelle. Calculer la valeur d'un DALY a pour seul but d'identifier une part de l'activité perdue en raison d'une mauvaise qualité de l'air ou d'un manque d'assainissement des eaux.

Une méthode alternative consiste à calculer toutes les conséquences économiques (jours et années perdues, ainsi que coûts de santé) des maladies et morts reportées en liaison avec la dégradation de l'environnement. Cette méthode alternative est utilisée pour l'analyse de cas locaux, par exemple dans les cas de maladies hydriques dans un quartier donné.

Remarquons enfin que les méthodes qui estiment le nombre d'années perdues ne prennent pas en compte les DAP des individus afin de réduire les risques de maladie ou de mort prématurée. De telles applications réalisées en Europe ou aux États-Unis montrent que ces 'valeurs' seraient plus élevées (Larsen, Sarraf et Pillet, 2002).

La méthode d'évaluation contingente est une approche directe reposant sur la construction d'un marché hypothétique. Les individus concernés sont interrogés afin de prendre connaissance de leur DAP dans le but de préserver l'environnement. Il s'agit ainsi de révéler directement les préférences en créant un marché fictif, dans lequel l'individu peut révéler sa volonté à payer pour le bien ou le service d'environnement analysé. Cette méthode permet d'évaluer des valeurs de non-usage de l'environnement. Elle comporte toutefois certains biais liés au fait que la situation est hypothétique et que les individus peuvent masquer les préférences pour des raisons stratégiques. Les coûts de collecte de l'information sont aussi sensiblement élevés, en raison des questionnaires individuels.

Une extension de la méthode d'évaluation contingente est la **méthode de classement** contingent, dans laquelle on propose aux individus de classer différents scénarii selon leurs préférences plutôt que de révéler ce qu'ils seraient prêts à payer.

5.3 Principales méthodes indirectes

La méthode du **coût du trajet** est une approche indirecte basée sur un marché existant. La fonction de demande pour la visite d'un site aux attributs environnementaux particuliers est évaluée en déterminant le nombre de visiteurs et les coûts (temporel et monétaire) nécessaires à leur venue.

Cette méthode détermine ainsi la valeur de l'environnement par l'examen des coûts que les individus sont prêts à **consentir** afin de bénéficier d'un bien ou d'un service environnemental. Il est ainsi possible de déterminer, par exemple, les dépenses consenties par les individus afin de visiter un parc naturel (dépenses liées au trajet, à l'hébergement, au temps dépensé sous la forme d'un renoncement à un revenu). Cette méthode a cependant le défaut de ne pas prendre en compte les trajets à buts multiples et de n'être applicable qu'aux biens environnementaux liés à un site particulier.

La méthode des **prix hédoniques**, consiste non pas à demander aux individus la valeur de l'environnement, mais à l'extraire de leurs comportements. L'économiste observe ainsi que la valeur de certains biens est liée à des caractéristiques environnementales. Par exemple, la valeur d'un bien immobilier est non seulement influencée par sa taille ou son confort, mais également par la vue qu'il offre, les nuisances sonores ou la qualité de l'air ambiant. Il est alors possible, par le recours à des méthodes statistiques, d'extraire la valeur des attributs environnementaux d'un bien marchand (c'est-à-dire l'impact monétaire d'une variation des caractéristiques environnementales sur le prix d'un tel bien). La valeur de l'environnement découle ainsi de l'observation d'un marché vrai, d'où les préférences environnementales sont extraites.

Cette méthode est très séduisante en théorie. En pratique, elle est rendue difficile par la nécessité d'avoir à disposition une base de données fournie ; ce qui engendre un coût.

5.4 Transfert de données

Lorsqu'on évalue monétairement un dommage environnemental, il est souvent nécessaire de procéder à des transferts de données. Cette procédure consiste à utiliser une évaluation d'un bien ou d'un service réalisé dans une situation spécifique (en utilisant les méthodes décrites ci-dessus)

pour un bien ou un service identique sur un site différent. Cette pratique permet aux chercheurs d'évaluer un coût ou un bénéfice avec un minimum de coût, de temps et de complications.

Si plusieurs techniques ont été développées afin de fiabiliser les transferts, il n'existe toutefois pas de cadre définitif établi pour leur utilisation. Procéder à des transferts nécessite des précautions. Par exemple, la DAP pour éviter la perte des usages économiques et récréatifs des cours d'eau est mesurée par le transfert des résultats d'une évaluation contingente menée en Inde. Le protocole de transfert repose sur une comparaison des revenus par habitant en parités de pouvoirs d'achat (PIB_{ppp}/pop) et de la taille des ménages (Tménage), selon la formule suivante :

$$DAP = DAP_{source} * \frac{\underline{PIB_{PPP}}}{\underline{PIB_{PPP-source}}} * \frac{Tm\acute{e}nage}{Tm\acute{e}nage_{source}}$$

$$pop_{source}$$

Ainsi, la DAP indienne de 1 USD/mén./mois est transférée à la Mauritanie pour une valeur de 231 MRO par ménage par mois.

6. Liens entre MACRO, MESO et MICRO

Une fois l'estimation des dommages, des inefficiences et des coûts de remédiation réalisée au niveau macro-économique, le protocole d'évaluation est adaptable au niveau de secteurs d'activités économiques et de communautés urbaines. Il s'ensuit la création d'analyses méso-économiques, permettant de spécifier les priorités d'actions environnementales au niveau des secteurs les plus polluants.

Le programme MESO mis en œuvre par Ecosys et *sba* dans les pays du Mashreq et du Maghreb (<u>www.meso-platform.org</u>) rend compte du potentiel d'application dans ce domaine et atteste de la consistance des résultats qui en découlent.

L'apport des analyses MESO à la formulation de politiques environnementales nationales est également important. Alors que l'analyse au niveau national facilite la formulation du cadre général de politique d'environnement dans le pays, les analyses MESO permettent d'identifier les investissements prioritaires au niveau des principaux secteurs économiques et de leurs unités MICRO. Ainsi, en Mauritanie, la politique de protection de l'environnement doit être adaptée en raison des spécificités des secteurs économiques tels que l'agriculture, la pêche, les activités extractives ou les activités industrielles.

Dans le cas de la Mauritanie, l'analyse au niveau macroéconomique a été réalisée en 2007-08 par l'APE PNUD-PNUE et J. Ballet (CE3D) et A. Ould Amar. Nous suivrons, lors de l'estimation des dommages dans le domaine des ressources hydriques et pour les secteurs de la pêche et de l'élevage, les hypothèses de l'étude macroéconomique afin d'assurer une comparabilité des résultats.

7. Étapes de l'analyse

De manière générale, l'analyse économique comprend plusieurs étapes dont :

 Identification, compilation, inventaire et quantification physique des dommages (polluants atmosphériques, eaux usées, érosion des sols, production de déchets, etc.) et des référents économiques

- Classement économique suivant trois grandes catégories : (i) impacts sur la santé et le cadre de vie (pertes d'aménités) ; (ii) pertes de productivité (agricole ou autres) et dégradation du capital naturel ; (iii) pertes économiques ayant un impact sur la compétitivité et l'efficacité des activités économiques
- Évaluation économique (utilisant le système des prix) et expression des dommages en part (%) du PIB mauritanien voire de la VA du secteur concerné, donnant ainsi des valeurs comparables et pouvant être considérées comme des indicateurs d'avantages « perdus » du fait d'une absence ou d'une insuffisance d'actions environnementales et représentant, par conséquent, une estimation des bénéfices environnementaux potentiels
- Estimation (et expression en pourcentage du PIB) des coûts de remplacement sur la base d'un certain nombre d'hypothèses concernant les objectifs que se fixe la société en matière de qualité environnementale ; et enfin
- Analyse des priorités sur la base de ratios coûts-bénéfices (CDI/CR)

Sur le plan pratique, l'évaluation est faite dans un premier temps par domaine environnemental (Eau, Air, Sols - Forêts - Paysage et Littoral, Déchets, Énergies et Matières et finalement Environnement global).

Les évaluations effectuées sont ensuite regroupées au sein de trois catégories économiques : Santé et Qualité de vie, Capital naturel, Inefficiences dans l'utilisation des ressources ; l'Environnement global étant compté à part.

8. Méthodologie et organisation de la collecte de données

Une première mission en Mauritanie a réuni dans un premier temps les experts internationaux et les consultants nationaux lors d'un atelier de travail. A cette occasion qui a marqué le lancement de l'étude, les impacts environnementaux majeurs des secteurs étudiés ont été déterminés et discutés. Sur cette base, la structure préliminaire de la base de données de l'étude a été définie avec comme année de référence l'année 2008 (dans la mesure du possible). Cette structure a ensuite évolué au cours de la phase de collecte de données en fonction des sources disponibles et des différents avis d'experts (pondérations, approximations et hypothèses) identifiés pour certaines données manquantes.

Un plan de répartition des domaines environnementaux a été établi entre les consultants nationaux en fonction de leurs domaines de compétence. La revue bibliographique (plus de 170 documents et rapports) faite préalablement à la mission de lancement a été parcourue lors de cet atelier. Les documents ont été répartis parmi les consultants nationaux et internationaux en fonction des domaines environnementaux dont ils étaient en charge.

Dans un deuxième temps, un premier atelier de lancement de l'étude a réuni les différentes parties prenantes du pays qui ont été informées des objectifs de l'étude et de la nécessité de leur appui pour la phase de collecte de données.

Une liste indicative d'institutions à visiter a été établie sur la base des documents collectés et des parties prenantes concernées par les thématiques de l'étude.

Préalablement aux entretiens, une lettre d'introduction des consultants nationaux a été adressée à toutes les parties prenantes par le Ministère de l'Environnement. A travers plusieurs contacts téléphoniques et visites de courtoisie aux structures en charge des questions de développement économique ou de l'environnement ainsi qu'à certaines organisations internationales basées à Nouakchott, chacun des experts nationaux a élaboré un programme de travail et de conduite des entretiens dans le respect des jalons fixés. Le recueil des informations s'est opéré à partir des

réunions de cadrage de la collecte des données et à travers la distribution de la fiche d'enquête et de tableaux sur les données complémentaires. Les données collectées faisaient l'objet d'échanges parmi les consultants nationaux avant d'être proposées et envoyées au bureau de *sba*. Un rapport d'étape était ensuite rédigé.

Cette phase a permis de réaliser un diagnostic des données quantitatives (ex : données sur l'eau), la validation des données avec les gestionnaires de bases de données (ex : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, DNSI) et l'identification des sources d'évaluation de valeurs monétaires connues et discernables.

De plus, un groupe électronique sur skypeTM a été créé en vue de faciliter les échanges entre l'équipe d'experts nationaux et le bureau d'experts internationaux. Des séances de discussions à distance tenues hebdomadairement entre l'équipe de consultants nationaux, la coordination APE et les experts de *sba* permettaient dans une démarche dynamique et itérative de consolider progressivement la base de données.

La campagne d'entretiens tenue entre août et septembre 2009 a abouti à la collecte d'une somme d'informations importantes et de documents mis à disposition pour s'approprier les données stockées à travers plusieurs systèmes d'information. Le canevas de la base de données a ainsi pu être établi. En octobre 2009, une mission des experts de *sba* a permis ensuite de procéder à une revue complète de toutes les données, de discuter les différents avis d'experts émis et de confronter les données provenant de sources différentes.

Le renseignement des données manquantes, le cas échéant, a été faite à partir du mois de novembre auprès des institutions concernées.

9. Difficultés de la collecte de données

La collecte des données constitue souvent une étape cruciale de l'analyse. En effet, il n'est jamais aisé de localiser les données, d'en attester la fiabilité et d'en assurer l'interprétation. Il est ainsi fréquent de ne disposer que d'une partie des données ou de renoncer à l'exploitation de données trop controversées ou incertaines. La base de données qui en résulte constitue ainsi un résultat en soi de l'étude : cette base de données indique les données disponibles, les données manquantes et surtout, parmi ces dernières, lesquelles devraient prioritairement être renseignées afin de faciliter la prise de décision.

Parmi les difficultés rencontrées, on peut noter :

- l'accès difficile aux informations dû à l'identification complexe de certains détenteurs et gestionnaires de données
- la ramification souvent longue pour atteindre la vraie source de données
- l'absence de données pour certains secteurs
- la difficulté de renseigner correctement une donnée
- l'obstruction à l'information

Malgré ces contraintes, l'équipe de travail a toutefois réussi à mettre en place une base de données comptant plus d'un millier de données relatives à la situation économico-environnementale du domaine des ressources hydriques et des secteurs de la pêche et de l'élevage en Mauritanie.

10. Méthodologie de l'analyse et de sa validation

Sur la base des données collectées, l'analyse économico-environnementale préliminaire a été faite en Mauritanie (octobre 2009) et en Suisse (novembre et décembre 2009).

Un atelier de travail de 3 jours a réuni en janvier 2010 à Nouakchott les experts nationaux et internationaux. Cet atelier a permis de confronter les méthodes économico-environnementales à la sensibilité nationale. Les principales hypothèses de calcul ont été revues et discutées. Les CDI, les CR et finalement les ratios CDI/CR ont été validés. Le lien pauvreté – environnement a aussi été discuté.

Un séminaire de validation et de restitution a réuni le 20 janvier 2010 les principales parties prenantes du pays. Après un rappel de la méthodologie de l'étude économico-environnementale, les étapes de la collecte de données ont été présentées. Finalement les résultats de l'analyse ont été exposés. Ce séminaire a ainsi donné lieu à des discussions et remarques constructives de la part de l'équipe d'experts et des participants. L'interaction avec les participants a permis de soulever des points importants ainsi que d'effectuer un tour de table sur les recommandations à tirer de cette étude.

PARTIE IV: DOMAINE DES RESSOURCES HYDRIQUES

1. Contexte générale dans le domaine des ressources hydriques

La République Islamique de Mauritanie est un pays sahélien dont plus de la moitié de la superficie est désertique. La pluviométrie est extrêmement faible (entre 150 et 350 mm/an) et les ressources en eau sont inégalement réparties. Les terres cultivables y sont rares, elles représentent moins de 1% de la superficie totale du pays et sont principalement concentrées autour du bassin du fleuve du Sénégal, principal cours d'eau pérenne du pays.

1.1 Accès à l'eau et à l'assainissement

Dans un pays ou les ressources en eau sont rares, l'accès de la population à une eau de qualité reste – malgré d'importants avancements – lacunaire et de grandes disparités se font ressentir. Ainsi, près de 67% de la population des villes ont un accès à l'eau potable, contre 54% des habitants des zones rurales. Le réseau de distribution d'eau est encore à ce jour peu développé.

Deux sociétés sont en charge de la distribution d'eau potable sur le territoire mauritanien: la Société Nationale Des Eaux (SNDE) pour le milieu urbain et l'Agence Nationale pour l'Eau Potable et L'Assainissement (ANEPA) pour le milieu semi-urbain et rural. Le taux de raccordement au réseau d'eau public SNDE est estimé à 30% de la population urbaine, contre 38% du monde rural (ANEPA). En effet, en milieu urbain et périurbain, la distribution d'eau par charretiers et camion citernes reste très rependue. Dans le monde rural, la principale source d'accès à l'eau reste les puits et forages et nécessite un important travail de la part des ménages (principalement les femmes et enfants) pour accéder à cette ressource.

L'accès à une source d'assainissement (réseau, fosse septiques, latrines) reste également marginal. En effet, au niveau national, 24% des ménages ont accès à un type d'assainissement. Ici aussi, de fortes disparités se font ressentir entre le milieu urbain (44% de la population disposant d'un assainissement) et rural (10%). L'assainissement collectif par réseau n'existe qu'à Nouakchott et ne touche que 3% de la zone urbanisée de la ville. Par conséquent, l'assainissement autonome individuel (latrines, fosses septiques) reste très souvent le seul mode utilisé. Il n'est pas toujours autorités par les autorités et demeure souvent construit de manière artisanale.

Un plan directeur pour le secteur de l'assainissement a été développé pour améliorer le système d'assainissement à Nouakchott et Nouadhibou (voir Plan d'assainissement/MHA). Il semble toutefois que la mise en œuvre de ce plan ait pris du retard à l'heure actuelle.

1.2 Maladies hydriques

En raison de sa rareté et du manque d'assainissement, l'eau en Mauritanie à l'instar de nombreux autres pays africain, est un important vecteur de maladie. A l'échelle nationale on compte 111'600 cas de maladies hydriques (diarrhées, choléra, typhoïde, etc.).

Selon l'OMS, 16.2% des décès chez les moins de 5 ans (OMS, 2000) sont liés aux maladies diarrhéiques. Dans certaines localités, les eaux stagnantes sont à la base de la prolifération de vecteurs du paludisme et autres maladies à incidence sur la santé humaine.

1.3 Investissements consentis et planifiés dans le domaine des ressources hydriques

En termes monétaires les investissements dans le secteur de l'eau sont allés en augmentant pour accompagner la demande croissante en eau. C'est toutefois le milieu urbain qui est le plus gros consommateur d'investissements publics injectés dans le secteur. Ainsi, sur la période 2001-2004, 10 milliards de MRO ont été investis, essentiellement dans la fourniture d'eau.

A ceci il faut ajouter l'investissement le plus important jamais réalisé dans le cadre hydrique: le projet Aftout Essahili qui permettra de drainer les eaux du Fleuve Sénégal sur une distance de 200 kilomètres pour fournir en eau potable la moitié de la population mauritanienne, concentrée à Nouakchott et dans les collectivités se trouvant sur le parcours du pipeline. Ce projet de MRO 59 milliards, dont la réalisation est étalée sur 5 ans environ a requis la mobilisation de plusieurs bailleurs de fonds (principalement le FADES). Il faut également mentionner le projet d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable de Nouadhibou (la capitale économique). Ce projet se compose de deux volets : la mobilisation et le transfert d'eau depuis la nappe de Boulenoir (environ 80 km de Nouadhibou) et la restructuration-extension du réseau de distribution en ville. La réalisation de ce projet a mobilisé un budget d'environ 10 milliards de MRO.

Les investissements par le Département du Développement Rural dans le domaine des ressources hydriques sont relativement plus limités: moins de 3 milliards par an. Ces investissements servent pour l'essentiel à la réalisation des barrages, digues et diguettes (maîtrise d'ouvrage assurée par la DAR) et la réhabilitation-extension de périmètres irrigués (maîtrise d'ouvrage assurée par la SONADER).

2. Etat de la ressource et usage de l'eau

2.1 Etat de la ressource

Qu'il s'agisse des eaux de surface ou des eaux souterraines, ce qui caractérise le plus les ressources hydrauliques de la Mauritanie c'est leur rareté. Pour les eaux de surface, si l'on excepte le fleuve Sénégal et l'Oued Karakoro, qui constituent des ressources hydrauliques partagées avec d'autres pays, il n'existe qu'un seul cours d'eau pérenne, en territoire mauritanien : le fleuve Gorgol. Et même, dans ce cas, la pérennité du cours d'eau est artificielle, et n'est devenue possible que grâce à la construction du barrage voûte de Foum Gleïta.

La pluviométrie est faible en Mauritanie. Environ deux tiers du territoire sont en zone saharienne et ne reçoivent qu'une faible pluviométrie (moins de 100 mm par an). Dans le reste du territoire, et au fur et à mesure que l'on descend vers le sud, les isohyètes qui traversent le pays s'améliorent pour atteindre des maxima de 400-500 mm dans la wilaya du Guidimagha, appelée château d'eau du pays. Les ressources en eau de surface sont essentiellement constituées par le fleuve Sénégal, ses affluents et les autres retenues dont la plus importante est le barrage de Foum Gleïta, avec une réserve de 500 millions de m³. L'importance du fleuve Sénégal dans le bilan de ressources hydrauliques de Mauritanie est perceptible à plusieurs niveaux : pour l'irrigation, les cultures de décrue, et pour l'alimentation en eau, autant pour les populations que pour le cheptel. Le fleuve Sénégal a constitue un cadre de coopération sous régional en matière de gestion de l'eau entre les pays riverains avec l'OMVS⁶.

Pour les eaux souterraines, le potentiel est également réduit. On rencontre deux nappes continues importantes (la nappe de Trarza et celle du Dhar), et quelques nappes continues limitées. Le reste est constitué de petits ensembles de poches d'eau discontinues et souvent difficile d'accès. Les réserves souterraines sont estimées à plus de 100 milliards de m³. La nappe de Trarza est le plus

⁶ 68 stations pluviométriques pour le suivi de la ressource en eau y ont été installées.

important réservoir d'eau douce du pays. Elle est exploitée par des prélèvements intensifs des champs captant d'Idini, Boulenoir, Tiguent et par une centaine de forages alimentant des centres ruraux et semi-urbains; elle constitue aujourd'hui la seule ressource de la ville de Nouakchott pour un débit journalier de 60'000 m³/jour.

2.2 L'usage de l'eau

Les activités liées au domaine des ressources hydriques se ramènent pour l'essentiel à :

- la gestion des réseaux (quel que soit le mode concerné : délégation de service à un opérateur privé, gestion ANEPA, comités villageois ou communes) y compris tous les emplois créés par le besoin de la gestion des réseaux
- les services de maintenance (équipements solaires, thermiques ou autres maintenances de pompes manuelles et systèmes éoliens)
- la distribution des produits d'entretien, fonctionnement et maintenance des équipements hydro-électro-mécaniques (gasoil, huiles, cartouches, pièces de rechanges pour tous types d'équipements, etc.). en particulier le secteur de l'irrigation est le principal domaine d'importance économique (oasis, vallée, etc.)
- la réalisation des ouvrages hydrauliques (réseaux d'approvisionnement en eau potable, barrages, endiguements de protection des périmètres, périmètres irrigués, etc.) y compris les marchés d'études et de contrôles de travaux
- Maintenance, entretien et renouvellement des ouvrages et équipements hydrauliques
- Les eaux minérales, qui produise une valeur ajoutée estimée à près de 3.7 milliard USD/an, soit 1.24 % du PIB

Le tableau 3 suivant représente les prélèvements et la consommation d'eau effectuée par divers secteurs économiques.

Tableau 3: Consommation d'eau

	m³/an	en % de la consommation totale
Consommation totale	790'000'000	100%
dont industries	33'960'000	4%
dont pêche	153'200	0.02%
dont agriculture	540'000'000	68%
dont élevage	33'788'707	4%
dont ménages	118'860'000	15%
dont autres	63'238'093	8%
Prélèvements totaux	1'200'000'000	

Source : selon des données de l'Unesco (site web), de la Fao (2005) et de la CE (2007)

2.3 Dommages causées aux ressources hydriques

De par leur rareté, les ressources hydriques mauritaniennes sont soumises à de fortes pressions :

- La consommation en eau pour l'agriculture est la principale source de pression sur la ressource. Elle est essentiellement constituée par les besoins en eau de l'irrigation dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal (les autres consommations en eau, comme l'irrigation en milieu oasien ou en milieu dit « zone pluviale » sont négligeables devant la consommation en eau d'irrigation sur la vallée). En effet, non seulement c'est là qu'il existe la plus grande surface cultivable (plus de 40'000 ha aménagées), mais en plus le type d'agriculture le plus pratiqué est la culture du riz, très consommatrice d'eau (une submersion permanente est nécessaire). Pour estimer la consommation en eau annuelle pour les besoins en irrigation, nous avons retenu les deux hypothèses suivantes : 25'000 ha sont exploités chaque année (incluant les deux campagnes agricoles de riziculture, à savoir celle de l'hivernage et celle de la contre saison sèche). La consommation moyenne est de 18'000 m³/ha et par campagne. Dans ces conditions, la consommation d'eau due à l'irrigation est estimée à 450 millions de m³ par an
- La consommation humaine (approvisionnement en eau potable ou système traditionnel) : excepté pour les grandes villes, abritant d'importantes populations, la pression sur les ressources pour la seule consommation humaine est généralement assez limitée, bien qu'il existe des risques d'épuisement dans le cas de nappes discontinues constituées de poches d'eau isolées. La SNDE qui a en charge les principales villes du pays, produit environ 9'000 m³/j. à Nouadhibou et 60'000 m³/j. pour Nouakchott (les deux plus importantes consommations urbaines). La production journalière des réseaux publics d'eau potable en milieu rural et semi-urbain est estimée à 25'000 m³/j. en 2000, dont environ 64% sont destinés à la consommation humaine. Pour Nouakchott, la production actuelle demeure largement inférieure aux besoins en eau de la ville (estimés à environ 100'000 m³/j.). Ce déficit va être largement comblé lors de l'achèvement du projet dit Aftout Es-Sahili. La croissance démographique de la Mauritanie accentuera les besoins dans l'avenir
- La consommation du cheptel est d'autant plus déterminante qu'elle est importante dans les zones où il n'existe pas de ressources d'eau de surface et où les possibilités de recharges des nappes sont les plus limitées. Il est également à noter que, par rapport aux normes en application sur les consommations en eau, la consommation du cheptel est beaucoup plus importante que la consommation humaine en milieu rural. De ce fait, il est fréquent, que la consommation d'eau du bétail constitue l'essentiel des prélèvements d'eau des nappes en milieu rural. Cette pression est également renforcée par le recours des troupeaux en transhumance aux réseaux d'eau potable. Il y a lieu toutefois de préciser que l'essentiel de l'abreuvement du bétail se fait aux puits traditionnels, les oglas (puisard) et aux mares et cours d'eau. Par rapport à toute la production journalière des réseaux publics d'eau potable en milieu rural et semi-urbain (25'000 m³/j. en 2000), environ 36% sont destinés à la consommation du cheptel. Ceci correspond à une couverture des besoins en eau du cheptel de seulement 8%
- La consommation industrielle et minière: les industries grosses consommatrices d'eau sont relativement rares en Mauritanie, se limitant essentiellement à la savonnerie de la SOGEM et aux industries minières. Il est toutefois à noter que les ressources en eau de la nappe de Bennichab, une des nappes continues, sont exploitées actuellement par une exploitation minière (la société MCM Mines de Cuivre de Mauritanie du groupe FIRST QUANTUM) avec des risques d'épuisement ou de contamination par les eaux salées ; ceci a été relevé dans des rapports d'audits environnementaux

La construction de barrages et infrastructures hydrauliques dans le bassin du fleuve Sénégal, et plus généralement la gestion du fleuve, entraîne d'importantes dégradations de l'environnement et des écosystèmes. Les endiguements de la rive droite ont provoqué l'assèchement de nombreuses mares dans les bassins versant. Par ailleurs, la diminution contrôlée des crues a limité le renouvellement des nappes phréatiques et réduit les superficies cultivables. De plus le maintien d'un niveau constant dans le fleuve à favoriser la prolifération de la plante du typha, dont la production atteint près de 500'000 t/an recouvrant une superficie d'environ 400'000 ha. Les conséquences de cette prolifération sont nombreuses, notamment : réduction de la biodiversité, prolifération des oiseaux granivores, perturbation de l'écoulement du fleuve, etc.

Encadré 8:

Accès à l'eau : 67% de la population urbaine, 54% de la population rurale.

Raccordement au réseau d'eau public : 30% de la population urbaine, 38% de la population rurale

Assainissement: 44% en milieu urbain et 10 % en milieu rural

16.2% des décès chez les moins de 5 ans sont liés aux maladies diarrhéiques.

Principaux consommateurs d'eau : agriculture, élevage, ménages

Impact conséquent des infrastructures hydrauliques sur les écosystèmes et le développement d'espèces invasives.

3. Évaluation monétaire des dommages – calcul du coût des dommages et des inefficiences (CDI)

Les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences dans le domaine des ressources hydriques atteignent, en Mauritanie, 5.25% du PIB, soit plus de 41 milliards de MRO (environ 156 millions USD).

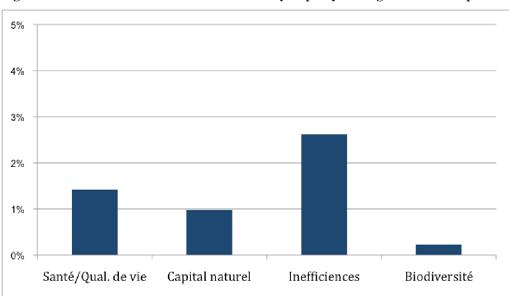


Figure 10 : CDI dans le domaine des ressources hydriques par catégories économiques

La figure 10 présente les CDI selon les catégories économiques et montre que les inefficiences sont prononcées (2.6% du PIB), suivi des dommages liés aux impacts sur la santé et la qualité de vie (1.4%) et au capital naturel (1 %).

La figure 10 présente également une estimation des dommages résultant des pertes de biodiversité (0.23%). Cette estimation est sous-évaluée car elle n'intègre que les pertes de zones humides, seul aspect quantifiable (en l'état des informations disponibles) des liens entre ressources hydriques et biodiversité en Mauritanie. Elle ne doit par conséquent pas servir directement à l'argumentaire sans autre vérification.

Pour mémoire, l'étude menée au niveau macroéconomique par l'APE PNUD-PNUE (Ballet & Ould Amar, 2008) estimait des dommages dans le domaine des ressources hydriques aux alentours de 0.8 à 0.9% du PIB. Cette estimation comprenait uniquement les impacts sur la santé. Dans notre étude, les impacts sur la santé sont évalués à 0.96% du PIB et sont donc proches de l'étude Ballet & Ould Amar (2008). Notre analyse inclut toutefois également les conséquences sur la qualité de vie (manque d'accès à l'eau et à l'assainissement, env. 0.4% du PIB, les pertes d'aménités dues à la dégradation des cours d'eau, env. 0.1 % du PIB), sur la raréfaction des ressources (épuisement des nappes, env. 0.3% du PIB; impact sur l'agriculture par l'augmentation de l'érosion et de la désertification, env. 0.2% du PIB), la salinisation des eaux douces (env. 0.1% du PIB) ainsi que sur les pertes économiques résultant des inefficiences (env. 2.6% du PIB).

Notons que lors de l'estimation du coût de la dégradation de l'eau en Tunisie (2007), la Banque mondiale inclut l'estimation des dommages résultant de la raréfaction de la ressource (baisse du niveau des nappes), ainsi que les impacts sur la pêche et l'agriculture irriguée, mais ne considère pas les dommages sur la qualité de vie liés aux lacunes de l'infrastructure de distribution et d'assainissement. Notre analyse juge nécessaire d'intégrer ce dernier élément car le développement des infrastructures liées à l'accès à l'eau et l'assainissement constitue potentiellement un coût d'opportunité important pour la Mauritanie. Pour rappel, les premières applications de l'analyse coût-bénéfice portaient essentiellement sur des projets d'infrastructure hydrauliques.

Le tableau 4 donne une brève comparaison du niveau des dommages dans le domaine des ressources hydriques (sans inclure les inefficiences, car ces dernières n'ont pas toujours été prises en compte). Bien que les chiffres ne soient pas toujours strictement comparables en raison de différences méthodologiques (méthodes d'évaluation, dommages considérés), l'estimation des dommages en Mauritanie est relativement élevée. Une comparaison plus fine avec le Mali montre que la Mauritanie subit un dommage relativement similaire lié à la rareté de l'eau (0.5% du PIB environ). La plus faible disponibilité des infrastructures (taux de connexion plus faible) au Mali explique par contre le dommage plus élevé dans ce pays. La forte démographie du Mali donne par contre une image inverse dès lors que la comparaison est effectuée en USD par habitant.

Tableau 4: Comparaison internationale (hors inefficiences)

	%PIB	USD/hab.
Mauritanie	2.62%	25.4
Mali	4.14%	21.0
Tunisie	0.60%	20.9
Maroc	1.23%	16.0
Algérie	1.28%	20.1
Égypte	2.49%	38.4

4. Calcul des coûts de remédiation (CR)

Les coûts de remédiation en Mauritanie dans le domaine des ressources hydriques sont estimés à environ 1.7% du PIB, soit 13.5 milliards de MRO ou 51 millions de USD. La figure 11 ci-dessous les indique selon les catégories économiques.

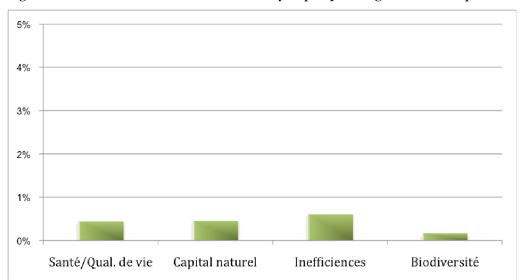


Figure 11 : CR dans le domaine des ressources hydriques par catégories économiques

5. Ratios B/C et priorités d'actions dans le domaine des ressources hydriques

La figure 12 présente les ratios entre CDI/CR selon les catégories économiques. Pour rappel, ces ratios indiquent la profitabilité de la remédiation, à savoir, par MRO investi dans la remédiation, quel montant de dommages est évitable.

Le ratio moyen est égal dans le cas des ressources hydriques à 3 (3.3 si nous ne prenons pas en compte la biodiversité). L'analyse indique ainsi, qu'en moyenne, par MRO investit dans la remédiation, plus de 3 MRO de dommages sont évitables.

Le ratio de la catégorie des inefficiences (figure 12) est logiquement élevé (ratio de 4.2). Les inefficiences représentent le gaspillage et les pertes de la ressource hydrique (fuites, etc.). La réduction du gaspillage et des pertes diminue ainsi les coûts opérationnels et nécessite, dans la plupart des cas, uniquement des dépenses d'entretien et de gestion supplémentaires.

L'amélioration de la santé et de la qualité de la vie est également caractérisée par un ratio élevé (3.2 env.). La préservation du capital naturel (ratio de 2.1) demeure « rentable », mais dans une moindre mesure.

Ces priorités économiques doivent être considérées uniquement à la lumière de ce que l'analyse a été en mesure de quantifier et de monétariser (en fonction des données disponibles) ainsi que de la précision des données disponibles (cf. section 7, analyse de sensibilité).

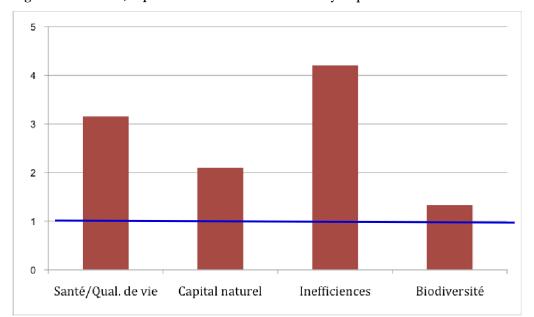


Figure 12: Ratios B/C pour le domaine des ressources hydriques

6. Protocole d'évaluation économique des CDI et CR dans le domaine des ressources hydriques

L'évaluation des dommages et inefficiences dans le domaine des ressources hydriques en Mauritanie se base sur les données disponibles les plus récentes et repose sur les méthodes d'évaluation utilisées dans des cas similaires (BM, 2007 ; analyses méso 2001-2008, analyses au niveau macro-économique par l'APE PNUD-PNUE - étude Ballet & Ould Amar (2008) en Mauritanie).

Les sections 6.1 à 6.7 expliquent pour chaque catégorie économique (santé, qualité de vie | capital naturel | inefficiences | biodiversité) comment chaque dommage, inefficience et mesure de remédiation ont été évalués. Ces sections ne se comprennent qu'en lien avec le classeur Excel®.

6.1 Impact sur la santé

En ce qui concerne les impacts sur la santé, l'évaluation porte sur les coûts économiques des maladies hydriques (la diarrhée, l'hépatite et la fièvre typhoïde, principalement). Les coûts économiques (perte de force productive pour le pays) dus à la mortalité et à la morbidité sont mesurés par la statistique des DALY) de l'OMS (2006). Comme expliqué dans la partie III (méthodologie), cette statistique propose l'estimation du nombre d'années de vie perdues résultant des maladies et des morts prématurées causées par la dégradation de l'eau (un facteur d'invalidité tient compte des différences d'impacts selon la gravité de la maladie : la mort de chaque enfant représente ainsi environ 35 DALY).

Un DALY peut être valorisé monétairement de deux manières alternatives.

• Soit l'on considère que la valeur économique d'une année perdue (à cause d'une maladie ou d'une mort prématurée) est équivalente à la valeur productive de cette année; on prendra dans ce cas comme unité de mesure monétaire le PIB par habitant. Selon la BM (2007), cette estimation donne une limite inférieure à la valeur du DALY

Soit, l'on mesure la Disposition à Payer des individus pour éviter la mort, c'est-à-dire la disposition à accepter une compensation pour un risque supérieur relatif à la santé. Il s'agit ainsi de déterminer la valeur d'une vie statistique (VVS) par l'agrégation de variations marginales du risque de décès. Plusieurs études évaluent dans des contextes spécifiques (habituellement dans des pays développés) la VVS et quelques unes adressent la situation des pays en voie de développement, par exemple au Liban (El-Fadhel et al., 2003), en Inde (Shanmugam, 2001) et en Corée du Sud (Kim and Fishback, 1993). La BM (2007) retient pour la Tunisie la valeur d'environ 460'000 USD sur la base de la méta-analyse de Viscusi et Aldy (2003) qui suggère une VVS comprise entre 5.5 et 7.6 millions USD (au prix de l'an 2000). Appliquée sur un horizon de 25 ans, cette VVS nous donne une valeur du DALY d'environ 11'510 USD/an pour la Mauritanie. Selon la BM (2007), cette estimation donne une limite supérieure à la valeur du DALY

Sur les bases précédentes, nous avons pu établir 4 estimations différentes (tableau 5) :

- Deux d'entres elles (lignes 2 et 4) reposent sur le nombre de DALY estimé par Ballet & Ould Amar (2008) lors de l'évaluation des dommages au niveau macroéconomique. Cette estimation repose sur l'inventaire des cas de maladie multiplié par les facteurs de gravité relatifs et aboutit ainsi au calcul du nombre de DALY. La ligne 2 monétarise alors chaque DALY par le PIB/hab. et la ligne 4 par la VVS
- Deux d'entres elles (lignes 1 et 3) reposent sur le nombre de DALY estimé par l'OMS (2006) pondéré par 35% afin de tenir compte de l'origine environnementale (le taux de 35% est donnée par l'OMS). A nouveau, La ligne 1 évalue chaque DALY en fonction du PIB/hab. et la ligne 3 en fonction de la VVS

Les 2 méthodes de calcul des DALY proposent des résultats proches. L'estimation la plus basse (ligne, 0.73% du PIB) a été retenue.

Tableau 5 : Dommages sui	la santé, estimation avec DALYS	(2 sources), PIB/hab. et VVS
--------------------------	---------------------------------	------------------------------

	Intitulé	Nombre	Unités	USD	Unités	US	%PIB
1	Santé - Morbidité adultes et enfants	22'487	DALY	969	PIB-hab. /DALY	21'794'672	0.73%
2	Santé - Morbidité adultes et enfants	25'832	DALY	969	PIB-hab. /DALY	25'036'410	0.84%
3	Santé - Morbidité adultes et enfants	22'487	DALY	11'510	USD-VVS/DALY	258'822'007	8.68%
4	Santé - Morbidité adulte et enfants	25'832	DALY	11'510	USD-VVS/DALY	297'319'179	9.98%

La société supporte non seulement une perte de force de travail mais également le coût des activités de soin (coûts directs) résultant des maladies hydriques. L'approche utilisée estime les coûts de traitement et de soin, en considérant les coûts effectivement payés (médicaments, consultations médicales, hospitalisation) imputables aux cas de morbidité aussi bien que les coûts d'opportunité du temps passé par la famille auprès des malades. Ces coûts on été estimés par le biais de coût de traitement unitaire et du nombre de cas répertoriés. Le résultat aboutit à 0.23% du PIB, soit près de 3 millions de USD par an.

6.2 Impact sur la qualité de vie : pertes de jouissance des cours d'eau (aménités)

Les cours d'eau remplissent en Mauritanie des fonctions importantes pour les ménages vivant à leur proximité (eau pour le ménage, la toilette mais également la fraîcheur et les loisirs). La diminution de la qualité de l'eau diminue en conséquence la qualité de vie. L'estimation du dommage en résultant repose sur le transfert d'une DAP indienne au cas Mauritanien. Le transfert est réalisé sur la base d'une comparaison des PIBppp/hab. et du nombre de personnes par ménage.

Dans le cas mauritanien, le DAP retenue est de 10.8 USD/mén./an et le nombre de ménage considéré a été estimé à 50% des ménages vivant proche des cours d'eau. Le dommage est estimé à 0.1 % du PIB, il est donc négligeable.

Encadré 9:

Coût de traitement des maladies hydriques : 0.23% du PIB

Perte de forces de travail due aux maladies hydriques : 073% du PIB

La Mauritanie est un pays en voie de développement du Sahel. Son PIB par habitant est estimé à 2'100 USD/an en parité du pouvoir d'achat (PIB nominal par hab. de 969 USD/an). Il s'agit d'un pays extrêmement pauvre en comparaison internationale. Son PIB/hab. ainsi que son classement (154ème sur 182) à l'Indice de Développement Humain (0.52 en 2009) l'attestent. La proportion de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté⁷ est de 46.30% (59% en milieu rural, contre 29% en zone urbaine).

Durant la dernière décennie, le secteur des mines a connu une croissance sans précédent (17.4% du PIB en 2006 selon l'ONS). Le reste de l'économie mauritanienne repose sur les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage qui représentent à eux trois près de 17% du PIB. La Mauritanie est donc fortement dépendante de ses ressources naturelles et du climat.

6.3 Impact sur la qualité de vie : connexions aux réseaux d'eau et d'assainissement

Une lacune importante résulte du manque d'infrastructures d'acheminement et d'assainissement de l'eau en Mauritanie. Le dommage relatif est estimé de deux manières alternatives :

- Le surcoût économique associé à un acheminement alternatif de l'eau est estimé. Il s'agit du différentiel de prix entre l'eau de réseau et l'eau délivrée par un charretier au niveau urbain et le temps consacré à l'acheminement propre en milieu rural. Les quantités d'eau considérées sont pondérées par 50% en fonction de la consommation moyenne nationale car le fait de ne pas disposer d'un accès facilité à l'eau, implique une utilisation plus parcimonieuse de la ressource
- La DAP des ménages pour profiter d'un accès facilité à l'eau est estimée sur la base de sondages locaux réalisés indépendamment de cette étude et portant sur l'acceptation des tarifs de connexion. Étant donné que la DAP des ménages inclut également des avantages en terme de santé, les résultats sont pondérés par 50% afin d'éviter une double prise en compte induite par les calculs de la catégorie « santé »

_

⁷ Le seuil dit de pauvreté ("poverty line") est estimé à 370 USD par habitant et par an.

L'estimation moyenne est considérée, car il n'est pas possible sur la base de l'information disponible de privilégier une méthode d'évaluation. Le résultat avoisine le 0.16% du PIB mauritanien, soit environ 1.28 milliards de MRO par an.

Au niveau de l'assainissement, des DAP locales (urbaines et rurales) sont disponibles (à nouveau par le biais de sondages locaux réalisés indépendamment de cette étude et portant sur l'acceptabilité des tarifs de connexion). Le dommage résultant de l'assainissement partiel est estimé à 0.2 % du PIB mauritanien, soit 1.59 milliards de MRO par an. L'estimation a également été pondérée par 50% afin d'éviter une double prise en compte induite par les calculs de la catégorie « santé ».

6.4 Impact sur le capital naturel

L'eau constitue un capital naturel important pour l'économie mauritanienne. Toutefois, ce capital se péjore en raison de la surexploitation de cette ressource. Il en résulte un coût d'acheminement supérieur (exploitation accrue des nappes), une moindre productivité (salinisation et la pollution croissante, développement du typha) ainsi qu'une augmentation de l'érosion et de la désertification.

Vu qu'aucune mesure du niveau des nappes et de leur évolution n'est disponible en Mauritanie, nous avons utilisé des données sur le nombre de nouveaux puits nécessaires pour la distribution d'eau. En tenant compte de l'augmentation des besoins (nombre de ménages), du taux d'épuisement naturel des puits constaté dans le passé, il a été estimé que 20% des nouveaux puits étaient liés à la baisse du niveau des nappes. Le dommage en résultant est monétarisé par le biais du coût de forage et de mise en activité d'un puits ; il est estimé à 0.33% du PIB mauritanien. Ceci correspond au 15% de la valeur « marchande » de l'eau utilisée en Mauritanie (évaluée selon son prix de marché ou selon son prix public ou encore selon les coûts d'opportunité de l'eau).

Le manque d'eau entraîne également une désertification et une érosion accrue. Selon les sources disponibles, une perte estimée à 5% de la surface irriguée en résulte. Cette perte résulte du fait que des zones potentiellement irrigable ne le seront que plus tardivement ou à un coût supérieur. L'évaluation repose sur la valeur ajoutée de la production agricole perdue (une valeur de référence basse de la productivité à l'hectare a été retenue). Ce dommage est estimé à 0.26% du PIB.

La salinisation croissante de zones cultivables entraîne également des pertes économiques. Au niveau mondial, 25% des zones cultivables en zone océanique et maritime subiraient en conséquence un déclin de productivité estimé à 30%. Appliqué au cas mauritanien (aucune valeur locale n'étant disponible), il en résulte la perte de **0.14% du PIB**. Seule la production rizicole a été considérée car cette culture est la plus vulnérable à l'augmentation de la salinité. Ce choix limite également le risque de surévaluation du dommage, les données disponibles étant lacunaires.

Finalement, la mauvaise gestion des retenues d'eau cause un préjudice croissant à l'agriculture irriguée en favorisant le développement du typha. En Mauritanie, 400'000 hectares sont à termes concernés, ce qui correspond à 80% du potentiel irrigable. Les études sur le sujet estiment la perte annuelle à 5% de la surface agricole irriguée. Selon la productivité à l'hectare (4.6 tonnes de riz) et le prix des denrées agricoles (prix du riz = 150 MRO/kg), le dommage relatif est estimé à 0.11% du PIB (plusieurs estimations ont été réalisées sur la base de différents proxies, l'estimation la plus basse a été retenue) Les autres impacts du typha (maladie, accès à l'eau, etc.) n'ont pas été estimés. En revanche, cette plante peut faire l'objet d'un usage économique : valorisation comme combustible, par exemple. Cependant, cette plante n'étant pas exploitée en Mauritanie, il en résulte un dommage additionnel de 0.16% du PIB.

La mauvaise gestion des retenues d'eau et des barrages entraîne également un envasement accru des capacités de retenue, estimé à 20%. Il en résulte un manque dans les retenues d'eau et un préjudice pour les utilisateurs. Selon les volumes concernés et le prix de l'eau, cette inefficience est évaluée à 0.02% du PIB. Dans le cas mauritanien, il n'a pas été possible d'estimer le coût des barrages de remplacement nécessaires, une méthode habituellement utilisée dans ce but.

Finalement, l'eau n'étant que marginalement traitée en Mauritanie, aucun coût de traitement de l'eau n'est considéré dans les dommages. Ce dernier équivaut alors au coût d'opportunité que le traitement de l'eau impliquerait. Ce coût de traitement à consentir sera par contre estimé comme une mesure de remédiation. Ceci ne doit pas toutefois rendre caduque une analyse des risques potentiels encourus dans ce domaine.

6.5 Inefficiences

L'usage de l'eau implique des pertes dues aux fuites dans les réseaux et lors des transports, ainsi qu'à une gestion non-optimale de cette ressource.

Les pertes sont évaluées selon le mode d'acheminement et les types d'activités économiques. Les taux nets de pertes (pertes brutes moins les pertes incompressibles) varient ainsi entre 10% (industrie et commerce) et 40% (agriculture irriguée). Il en résulte un dommage d'environ 2.6% du PIB.

6.6 Biodiversité

La qualité et la disponibilité de l'eau douce est un facteur essentiel de vie et donc de maintien de la biodiversité. En l'état des informations disponibles, il est difficile d'estimer l'impact de la dégradation de la ressource « eau douce » sur la biodiversité en Mauritanie.

Néanmoins, le rapport sur l'état de l'environnement parle d'une raréfaction croissante des zones humides (pertes de 30 km² par an). Évaluée par le biais d'un transfert d'une étude tunisienne (BM, 2007), il s'ensuivrait une perte équivalente à environ 2'000 USD/ha, ce qui correspond à un dommage évalué à **0.23% du PIB.** Cette dernière évaluation demeure toutefois sujette à caution et doit faire l'objet d'analyses supplémentaires.

6.7 Coûts de remédiation

Bien que l'évaluation des coûts de remédiation soit plus directe et entraîne moins de discussion, les données sur l'ampleur et le coût des mesures nécessaires afin de remédier aux dommages sont souvent lacunaires, si bien que les estimations en résultant doivent également être clairement explicitées. De plus, il est difficile de calibrer ces mesures afin de garantir la résorption des dommages.

Les dommages sur la santé et la qualité de vie peuvent être combattus par la construction d'infrastructures garantissant un accès facilité à l'eau. Dans le milieu urbain, il s'agit d'étendre les réseaux de distribution et d'assainissement. En campagne, il s'agit d'établir des points d'accès à l'eau conformément aux directives existantes en la matière. Des relevés portant sur les réseaux déjà existants sont utilisés pour chiffrer les coûts de ces investissements. Il en résulte un coût annuel de remédiation avoisinant 0.45% du PIB.

L'épuration des eaux usées (au coût de 0.5 USD/m³) constitue la mesure phare afin de réduire l'impact sur le capital naturel. Ceci implique des investissements supplémentaires (1/20 du projet Aftout Essahili annuellement). La lutte contre la désertification est estimée par le biais des

mesures de luttes contre l'ensablement et la stabilisation des dunes. Au total, les mesures de remédiation dans la catégorie « capital naturel » sont évaluées à **0.47% du PIB**.

Les inefficiences peuvent être réduites par des coûts supplémentaires dans l'entretien des réseaux et des équipements. L'impact financier d'une augmentation du prix de l'eau est également considéré comme une mesure de remédiation (incitation à une meilleure gestion de la ressource). Finalement, pour le typha, des coûts de faucardage ainsi que de valorisation (subvention à hauteur de l'amortissement des machines) sont estimés. Il en résulte un coût de remédiation de 0.62% du PIB pour les inefficiences.

Il est impossible d'estimer le coût de remédiation nécessaire au maintien de la biodiversité. Pour donner une indication de ce dernier, le budget de création du parc national du Banc d'Arguin⁸, décrit comme une réussite en termes de préservation de la faune et de la flore représente le 0.17% du PIB mauritanien. L'étude propose de doubler cet investissement chaque année sans toutefois pouvoir s'assurer du bon calibrage de cette proposition.

7. Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité consiste à identifier l'incidence sur les résultats d'un écart dans les données sources. Une telle analyse est essentielle, surtout au niveau des proxies utilisés car ce sont des informations sur lesquelles un contrôle objectif est difficile.

Le tableau 6 ci-dessous rend compte de la variation des CDI et CR, dès lors que des hypothèses et des proxies alternatifs ont été utilisés.

Ces variations sont liées à la prise en considération des résultats les plus hauts voire les plus bas lorsque plusieurs méthodes d'évaluation ont été testées. Elles tiennent compte de la surpondération ou sous pondération (de plus ou moins 50%) de certaines grandeurs clés et incertaines telles que le nombre de ménages concernés. Elles intègrent aussi les risques de double compte (compter un même dommage plusieurs fois dans des catégories différentes).

L'évaluation des inefficiences constitue un exercice difficile car elle repose sur l'estimation des quantités d'eau qui pourraient être économisées grâce à une meilleure gestion de son acheminement et transport, de son stockage et de son utilisation. Bien que les études menées à l'échelle de communautés urbaines donnent quelques pistes pour évaluer de tels pourcentages, la procédure d'évaluation repose sur des approximations. Il est souhaitable de considérer un seuil de pertes incompressibles puisqu'un taux de pertes nul ou quasi nul serait économiquement inefficace, éviter les ultimes pertes étant très onéreux. Pour toutes les précédentes raisons, une marge d'erreur conséquente de 50% a été considérée à l'égard des inefficiences.

Au niveau des coûts de remédiation, l'incertitude concerne surtout l'ampleur des mesures envisagées. En effet, rien ne garantit que ces mesures soient suffisantes pour pallier de manière adéquate aux dommages ; une marge d'erreur de 25% est dès lors considérée pour les coûts de remédiation.

Les écarts identifiés ont deux origines distinctes : soit ils résultent d'erreurs sur les données de base, soit d'erreurs commises lors du protocole d'évaluation. Les premières concernent, par exemple, la sous-estimation de la quantité d'eau usée ou de la surestimation du nombre de victimes (DALY). Ces erreurs ne sont pas exclusives à l'analyse économico-environnementale et

⁸ Le Gouvernement mauritanien a créé, en 1976, le Parc National du Banc d'Arguin, reconnu, en 1982, comme Zone humide d'importance internationale (Convention de Ramsar) et déclaré, en 1989, site du patrimoine mondial dans le cadre du Programme l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO. Cet écosystème côtier exceptionnel est alimenté par des remontées d'eaux profondes, froides et riches en éléments nutritifs ("upwelling"). La présence simultanée d'herbiers et d'un upwelling important engendre une productivité biologique élevée et explique la présence de populations denses d'oiseaux d'eau, de poissons, d'invertébrés et de mammifères marins.

se retrouveraient de fait dans toutes autres analyses recourant à de telles données. Les erreurs commises lors du protocole d'évaluation concernent, par exemple, des erreurs au niveau du transfert d'une DAP ou d'une pondération afin d'éviter de compter un même dommage dans deux domaines différents. Ces dernières sont par contre spécifiques à l'analyse économico-environnementale.

Sur la base du tableau ci-dessous, les ratios entre CDI et CR peuvent être recalculés en tenant compte des risques d'écarts des CDI et CR. Dans un premier cas de figure, la sélection des CDI les plus élevés et des CR les plus faibles permet d'identifier les ratios maximaux. Ce cas est illustré par les colonnes rouges de la figure 13 ci-dessous (ratio moyen des différents domaines et catégories). Le second cas est représenté par les colonnes bleues, il indique les ratios minimaux (ratio moyen des différents domaines et catégories), ceux résultant d'une sous-estimation des CDI et d'une surestimation des CR.

Tableau 6 : Analyse de sensibilité

0.03.53.64.070.77			
DOMMAGES ET INEFFICIENCES	CDI	Estimation basse	Estimation haute
Santé/Qual. de vie	1.42%	0.95%	5.71%
en MRO	11'212'019'086	7'499'775'130	45'111'707'154
Capital naturel	0.98%	0.30%	1.26%
en MRO	7'730'800'465	2'331'288'094	9'912'851'112
Inefficiences	2.62%	1.31%	5.24%
en MRO	20'711'636'099	10'355'818'050	41'423'272'198
Biodiversité	0.23%	0.11%	2.25%
en MRO	1'780'800'000	890'400'000	17'808'000'000
Totaux	5.25%	2.67%	14.47%
en MRO	41'435'255'650	21'077'281'274	114'255'830'464
Totaux hors bio	5.02%	2.56%	12.21%
en MRO	39'654'455'650	20'186'881'274	96'447'830'464
	37 03 1 199 090	20 100 001 27 1	20 117 030 101
REMEDIATION	CR	Estimation basse	Estimation haute
REMEDIATION Santé/Qual. de vie			
	CR	Estimation basse	Estimation haute
Santé/Qual. de vie	CR 0.45%	Estimation basse 0.23%	Estimation haute 0.90%
Santé/Qual. de vie en MRO	CR 0.45% 3'558'089'500	Estimation basse 0.23% 1'779'044'750	Estimation haute 0.90% 7'116'179'000
Santé/Qual. de vie en MRO Capital naturel	CR 0.45% 3'558'089'500 0.47%	Estimation basse 0.23% 1'779'044'750 0.23%	Estimation haute 0.90% 7'116'179'000 0.93%
Santé/Qual. de vie en MRO Capital naturel en MRO	CR 0.45% 3'558'089'500 0.47% 3'679'423'602	0.23% 1'779'044'750 0.23% 1'839'711'801	0.90% 7'116'179'000 0.93% 7'358'847'203
Santé/Qual. de vie en MRO Capital naturel en MRO Inefficiences	CR 0.45% 3'558'089'500 0.47% 3'679'423'602 0.62%	Estimation basse 0.23% 1'779'044'750 0.23% 1'839'711'801 0.47%	Estimation haute 0.90% 7'116'179'000 0.93% 7'358'847'203 0.78%
Santé/Qual. de vie en MRO Capital naturel en MRO Inefficiences en MRO	CR 0.45% 3'558'089'500 0.47% 3'679'423'602 0.62% 4'926'622'319	0.23% 1'779'044'750 0.23% 1'839'711'801 0.47% 3'694'966'739	Estimation haute 0.90% 7'116'179'000 0.93% 7'358'847'203 0.78% 6'158'277'898
Santé/Qual. de vie en MRO Capital naturel en MRO Inefficiences en MRO Biodiversité	CR 0.45% 3'558'089'500 0.47% 3'679'423'602 0.62% 4'926'622'319 0.17%	Estimation basse 0.23% 1'779'044'750 0.23% 1'839'711'801 0.47% 3'694'966'739 0.08%	Estimation haute 0.90% 7'116'179'000 0.93% 7'358'847'203 0.78% 6'158'277'898 0.25%
Santé/Qual. de vie en MRO Capital naturel en MRO Inefficiences en MRO Biodiversité en MRO	CR 0.45% 3'558'089'500 0.47% 3'679'423'602 0.62% 4'926'622'319 0.17% 1'340'000'000	0.23% 1'779'044'750 0.23% 1'839'711'801 0.47% 3'694'966'739 0.08% 670'000'000	Estimation haute 0.90% 7'116'179'000 0.93% 7'358'847'203 0.78% 6'158'277'898 0.25% 2'010'000'000
Santé/Qual. de vie en MRO Capital naturel en MRO Inefficiences en MRO Biodiversité en MRO Totaux	CR 0.45% 3'558'089'500 0.47% 3'679'423'602 0.62% 4'926'622'319 0.17% 1'340'000'000 1.71%	Estimation basse 0.23% 1'779'044'750 0.23% 1'839'711'801 0.47% 3'694'966'739 0.08% 670'000'000 1.01%	Estimation haute 0.90% 7'116'179'000 0.93% 7'358'847'203 0.78% 6'158'277'898 0.25% 2'010'000'000 2.87%

L'analyse de sensibilité montre que les résultats donnent uniquement un ordre de grandeur et doivent être pris en considération avec précaution. Si l'écart important observé dans la catégorie « Santé/ Qualité de vie » s'explique par l'évaluation basée sur la VVS dans le cas de l'estimation haute et que l'écart sur le poste « biodiversité » révèle l'incertitude sur l'ampleur des impacts en Mauritanie, l'ordre des priorités d'actions dépendent fortement des hypothèses effectuées.

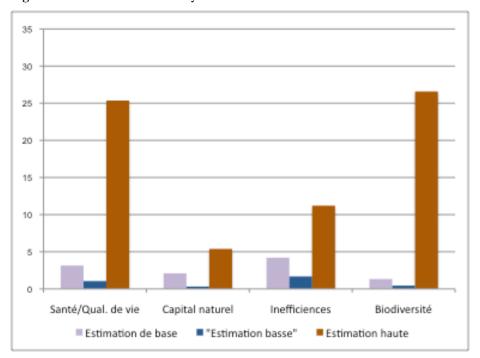


Figure 13 : Ratios issus de l'analyse de sensibilité

La prise de décision en Mauritanie dans le domaine des ressources hydriques requiert, par conséquent et en priorité, l'affinement des données et des indicateurs sur la qualité et la gestion de l'eau, ainsi que sur la dimension économique de cette ressource. Une amélioration des données disponibles serait nécessaire avant tout à l'égard :

- des quantités d'eau consommées selon les secteurs économiques et les ménages
- du suivi du niveau des nappes

Dans une moindre mesure, des indications sur les aspects suivants permettraient de renforcer l'analyse :

- le volume et l'état actuel des infrastructures dans le domaine des ressources hydriques
- un inventaire détaillé de l'accès à l'eau et à l'assainissement selon les localités et types de ménages (revenus, niveau d'éducation, etc.)

Des données sur les précédents éléments sont disponibles selon les cas. Néanmoins, leur fiabilité est réservée. Par exemple, en Mauritanie, les quantités totales d'eau prélevées, utilisées et rejetées demeurent fortement incertaines et varient selon les sources. De telles incertitudes ne permettent pas, en l'état, d'affiner l'analyse et de discerner des priorités d'actions robustes par rapport aux hypothèses émises.

Néanmoins, les actions de remédiation dans le domaine de la réduction des inefficiences et de l'amélioration de la santé/qualité de vie demeurent systématiquement parmi les plus profitables en terme économico-environnemental. Les actions menées dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'eau et de son assainissement apparaissent également profitable (santé/qualité de vie) bien que leur coût soit conséquent.

PARTIE V: SECTEUR DE L'ELEVAGE

1. Aspects socio-économiques et contraintes de l'élevage

La contribution du secteur de l'élevage à la VA nationale est importante. En 2004, l'élevage représentait environ 13% du PIB et 71% de la valeur ajoutée du secteur rural.

L'élevage représente pour beaucoup de mauritanien une source de revenus conséquente, principalement dans le milieu rural. Ainsi, plus de 50% des ménages ruraux vivent de près ou de loin de cette activité. Au niveau national, **l'élevage emploie 9.91% de la population active, soit 81'235 individus**. Le secteur de l'élevage apparaît ainsi comme étant largement «redistributeur» (cf. Initiative Élevage, Pauvreté et Croissance (IEPC), 2002) :

La valeur ajoutée est générée par et, bénéficie à, une grande partie de la population. Les revenus des producteurs sont estimés représenter près de 80% de la valeur ajoutée du secteur au stade producteur, les activités rémunératrices en amont ou en aval de la production formant quant à elles approximativement 12% de la valeur ajoutée du secteur.

Le secteur de l'élevage est celui où les mécanismes de solidarité sociale sont les plus présents (Zakat, Minha, dons de produits aux personnes défavorisées, etc.) et son rôle social apparaît comme déterminant dans la lutte contre la pauvreté (place dans la sécurité alimentaire des populations, source de petits revenus aisément mobilisables, rôle de capitalisation et d'assurance, possibilités pour les populations pauvres sans terre de se constituer un revenu à partir de ressources collectives non appropriées, rôle dans la diminution de la pénibilité du travail, etc.).

Toutefois, malgré sa contribution significative à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté, le secteur de l'élevage apparaît également comme un secteur au sein duquel la pauvreté est largement répandue.

Les analyses effectuées révèlent ainsi que le secteur de l'élevage a fortement souffert des sécheresses de ces dernières décennies. En 2007, la contribution du secteur à la VA a chuté ainsi à 10% (figure 14). Ces sécheresses apparaissent comme étant un facteur déterminant de création de pauvreté et d'iniquité.

Ainsi, selon les rapports disponibles sur le secteur, un grand nombre de ménages pratiquant l'élevage vit en dessous du seuil de pauvreté. Seuls les systèmes à propriétaires urbains, semi-intensifs laitiers et ovins transhumants échappent à cette situation.

Ce secteur est confronté à de nombreuses contraintes (repris de la Stratégie et le plan d'action national sur la diversité biologique, 2003) dont :

- 1. les aléas climatiques
- 2. le surpâturage, notamment autour des points d'eau dans les zones de concentration du cheptel
- 3. l'intégration insuffisante de l'agriculture et de l'élevage avec pour conséquence la perte de fumier naturel et l'utilisation incomplète des sous-produits dans l'alimentation du bétail
- 4. la faible productivité des animaux levés
- 5. la production de fourrage en irrigué est pratiquement inexistante

⁹ Source : ONS (estimation)

¹⁰ Source : calculé à partir des estimations ONS

- 6. la faible industrialisation malgré l'existence récente de quelques unités de transformation de lait et aliments concentrés pour bétail
- 7. l'enclavement des zones de production
- 8. l'insuffisance opérationnelle des services de recherche, de formation et de vulgarisation (la recherche en matière de zootechnie a été particulièrement négligée dans le passé)
- 9. le manque de financement des activités liées à l'élevage (absence de crédit pour l'élevage)
- 10. le fonctionnement du secteur de l'élevage en dehors du circuit économique (non réglementé)
- 11. la faible capacité organisationnelle des éleveurs propriétaires et des pasteurs (bergers)

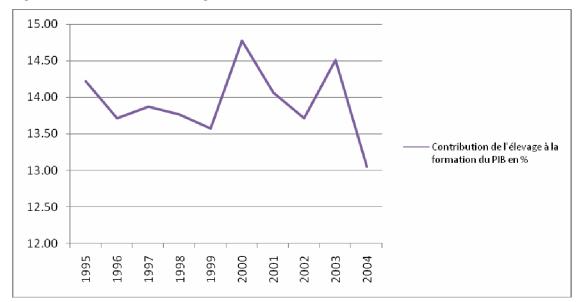


Figure 14 : Contribution de l'élevage au PIB

1.1 Effectifs

La Mauritanie compte un cheptel considérable réparti dans trois zones d'élevage : le Sud-est (les deux Hodhs et Assaba), le Sud-ouest (Guidimakha, Gorgol, Brakna et Trarza) et le Nord du pays (Tagant, Adrar, Inchiri Tiris Zemmour). Le cheptel mauritanien est constitué principalement de camelins, de bovins, d'ovins, de caprins, d'équidés et d'asiniens.

Malgré les périodes de sécheresses, on peut constater un accroissement des effectifs du cheptel Mauritanien. En effet, l'étude IEPC réalisée en 2002 par la Banque mondiale et la FAO estime que le taux de croissance net des différentes espèces animales varie entre 0.7% pour les camelins, 1.4% pour les bovins et 5.1% pour les ovins et les caprins. La Direction de l'élevage du Ministère du Développement Rural (MDR) estime également que les effectifs augmentent d'année en année avec une forte croissance au niveau des petits ruminants.

Les estimations de la Direction de l'élevage du MDR pour les 5 dernières années sont présentées dans le tableau 7.

Tableau 7 : Effectifs par espèce

		2004	2004 2005 2006		2007	2008
Espèce	Taux de croissance nette	nb.	nb.	nb.	nb.	nb.
Camélins	0.7%	1'129'651	1'137'558	1'145'521	1'153'540	1'161'614
Bovins	1.4%	1'539'209	1'560'758	1'582'609	1'604'765	1'627'232
Caprins	5.1%	3'837'384	4'033'090	4'238'778	4'454'956	4'682'158
Ovins	5%	5'701'028	5'986'079	6'285'383	6'599'652	6'929'635
Equidés	2%	65'545	66'856	68'193	69'557	70'948
Asins	2%	260'100	265'302	270'608	276'020	281'541
Volailles	2%	3'537'360	3'608'107	3'680'269	3'753'875	3'828'952
TOTAL		16'070'277	16'657'751	17'271'362	17'912'365	18'582'081

Source: DE/MRD

Le système d'élevage mauritanien est traditionnellement un système d'élevage transhumant. Les cheptels parcourent ainsi de grandes distances dans le territoire mauritanien et dans les régions frontalières de l'est du pays, en fonction des ressources fourragères et des points d'abreuvement.

L'alimentation des cheptels est essentiellement assurée par les pâturages naturels (herbacés et ligneux). Toutefois la production dans la zone sylvo-pastorale ne peut pas couvrir les besoins totaux des cheptels ; ceci nécessite l'importation de diverses variétés de céréales pour compenser les besoins des cheptels en périodes de soudure.

L'augmentation et la densité du cheptel, associé au déficit pluviométrique chronique, entraînent un surpâturage intense. Le potentiel des sols producteurs de pâturages est estimé à 140'000 ha mais peut connaître de fortes variations en fonction de la pluviométrie et des catastrophes d'origine humaine et/ou naturelle. Il arrive très souvent que les pâturages disponibles disparaissent de manière instantanée en raison d'invasions acridiennes. La dernière en date fut celle de 2004 qui a entraîné d'importantes pertes sur les pâturages, estimées entre 20% et 50% selon les écosystèmes.

Sur la base d'une productivité moyenne de 1'000 kg/ha/an de matière sèche, la production annuelle totale potentielle des sols producteurs de pâturages couvrirait tout au plus 70% des besoins du cheptel national ce qui signifie un manque annuel de 30% en termes de besoins. Ce manque est dans une large mesure influencé par l'insuffisance des points d'eau inégalement répartis qui entraîne, selon les endroits, une surexploitation ou une sous exploitation des ressources pastorales.

Les cheptels s'abreuvent à partir des eaux de surface (qui restent rares en dehors du fleuve Sénégal et ses affluents) ainsi qu'à partir des puits pastoraux. Les réserves souterraines sont limitées et inégalement réparties. Classiquement, les cheptels sont exploités en trois modes :

- L'élevage nomade ou de grande transhumance (particulièrement présent au Nord et à l'extrême Sud-est)
- L'élevage semi-nomade ou de moyenne transhumance qui repose sur une mobilité dépendante des fourrages
- L'élevage sédentaire largement pratiqué par les populations agricoles et présent également dans les zones périurbaines et urbaines

Au cours des dernières décennies, les modes d'exploitation des cheptels ont connu d'importants changements marqués par :

- D'importantes transformations au niveau de la propriété des cheptels amorçant une nouvelle dynamique par laquelle l'accumulation des troupeaux devient une nouvelle forme d'épargne (thésaurisation du bétail). Ceci s'est traduit par un important taux de transfert de la propriété des cheptels vers de nouveaux propriétaires aisés. Cette évolution a engendré des pratiques de transhumance beaucoup moins respectueuses des ressources naturelles tels les pratiques de coupes et une spectaculaire augmentation de la fréquence des feux de brousse
- Une croissance de l'élevage sédentaire associé à l'agriculture où les résidus de cultures servent de compléments aux pâturages de proximité
- Une extension considérable de l'élevage urbain ou périurbain basé sur les troupeaux de chèvres en raison de leurs aptitudes à consommer les déchets ménagers
- La naissance d'un grand nombre d'exploitations de femelles laitières (bovines et camelines) le long des principaux axes routiers (Nouakchott-Rosso, Aleg-Boghé) qui servent de fournisseurs aux unités industrielles de conditionnement du lait à Nouakchott

Encadré 10 :

Elevage: 71% de la valeur ajoutée du secteur rural.

Emploi: 9.91% de la population active, soit 81'235 individus.

Plus de 50% des ménages ruraux vivent de près ou de loin de cette activité.

Impacts importants et potentiellement catastrophiques des sécheresses.

1.2 Production

Le tableau 8 donne dans le détail des produits du secteur de l'élevage tant en volume qu'en valeur monétaire (MRO).

Une amélioration sensible des productions de l'élevage a été constatée ces dernières années. Elle s'explique essentiellement par une meilleure organisation et par l'amorce d'une professionnalisation des acteurs du secteur, une amélioration relative des conditions pluviométriques et une plus grande efficacité des politiques de lutte contre les maladies.

La demande urbaine en produits de l'élevage a également augmenté ces dernières années, principalement de par la sédentarisation et l'exode rural des éleveurs. En conséquence, on peut noter le développement de la filière laitière et de la filière viande rouge autour des grands centres urbains, ce qui impulse une dynamique de développement d'un système d'élevage plus intensif.

Tableau 8 : Produits de l'élevage

Produits	unité	MRO/unité	MRO total
Camelins	8'075	120'000	968'973'343
Bovins	22'467	100'000	2'246'671'680
Caprins	227'203	8'500	1'931'223'316
Ovins	329'983	12'000	3'959'791'176
Équidés	1'391	50'000	69'557'091
Asins	5'520	15'000	82'806'060
Volailles	75'077	750	56'308'121
Total produits de l'élevage	9'315'330'787		
Sous-produits	Т	MRO/unité	MRO total
Viande rouge	97'599	900	87'838'682
Viande blanche	7'283	450	3'277'260
Lait	433'899	500	216'949'356
Œufs	17'686'800	50	884'340'000
Total sous-produits de l'élevage	1'192'405'298		

a) Filière viande rouge

La production de viande rouge est estimée à 97'599 tonnes par an dont 25% de bovins, 33% de camelins, 42% d'ovins et de caprins. L'autoconsommation représente 13% de cette production totale, la vente sur le marché national correspond à 68% et 19% sont en général dédiés à l'exportation sur pied.

Le pays est autosuffisant en viande rouge, avec une consommation interne d'environ 50'700 t/an, (soit une moyenne d'environ 94 kg par ménage/an). Le reste de la production de la Mauritanie est exporté sous forme d'animaux sur pieds au Maroc (camelins) et en Afrique de l'Ouest (bovins et petits ruminants). Le Groupement National des Associations Pastorales (GNAP) estime que 35'000 tonnes de viandes sont exportées annuellement sur pied en Afrique de l'Ouest côtière et au Maghreb (20'000 tonnes de bovins et de petits ruminants et 15'000 tonnes de camelins).

b) Filière laitière

Au niveau officiel, la production laitière, estimée sur la base des caractéristiques zootechniques des troupeaux (4.5 l/j pour la chamelle, 2 l/j pour la vache et 0.5 l/j pour les petits ruminants) et des évaluations de la taille des cheptels, s'élevait à environ 422'000 tonnes en 1996. Des initiatives récentes ont permis de dresser une approximation pour la période (2000 – 2008). La valeur de la production atteindrait 216'949'356 MRO par an.

L'essentiel de la production laitière est autoconsommé, soit 95%. La part consacrée à la commercialisation ne dépasse pas 5%. A noter qu'un volume non négligeable sort du cadre de l'exploitation (non trait ou inutilisé) auquel la Mauritanie pourra faire recours en cas

d'augmentation de la demande, même si l'appréciation de cette quantité reste pour le moment difficile, principalement du fait de la mauvaise organisation de la filière.

L'industrie laitière connaît pour le moment un développement limité qui concerne principalement la production bovine et cameline (2% du cheptel national). Deux usines nationales, *Laitière de Mauritanie* et *Top Lait*, se partagent le marché du lait : pasteurisé (les deux usines) et UHT (Laitière de Mauritanie seulement). La première affiche une capacité de 20'000 litres/jour de lait pasteurisé et 20'000 litres/jour de lait stérilisé à longue conservation, alors que la seconde possède une capacité de production de 10'000 litres/jour.

c) La filière avicole

La filière avicole est dominée par deux systèmes de production. Un système traditionnel pratiqué presque partout dans le pays à petite échelle, et l'autre, intensif pratiqué à proximité des centres urbains. La production locale est d'environ 7'000 tonnes dont plus de la moitié est fournie par l'aviculture traditionnelle, le reste par l'aviculture intensive.

d) La filière peaux et cuir

Les sous-produits de l'élevage (peaux, cuirs et cornes) constituent un potentiel économique sousexploité si l'on prend pour exemple les pays voisins tel le Sénégal. Le potentiel d'énergie animale est également important et sous-utilisé (fumure des sols agricoles, culture attelée).

La filière « peaux et cuir » dispose par exemple d'un potentiel important, mais encore à l'état embryonnaire et connaît beaucoup de difficultés en termes d'organisation, notamment en raison du faible intérêt accordé jusqu'à présent par l'Etat. L'exemple du Maroc prouve la rentabilité du secteur, avec plus de 17'000 emplois, un chiffre d'affaires de 232 millions d'Euros, des exportations atteignant 187 millions d'Euros et une VA de plus de 80 millions d'Euros en 2001.

e) Les intrants d'élevage

Les intrants utilisés dans le cadre de l'exploitation sont constitués de médicaments vétérinaires, de vaccins et d'aliments de bétail. Les médicaments et les aliments de bétail se vendent et se distribuent librement à travers un circuit où l'Etat intervient à travers la Centrale d'Approvisionnement en Intrants de l'Elevage (CAIE) et un circuit de marché libre. Les intrants importés par la CAIE sont fournis à travers les délégations régionales, soit aux auxiliaires vétérinaires, soit directement aux éleveurs. Les privés peuvent s'approvisionner directement à la CAIE.

La distribution des vaccins lyophilisés reste du ressort de l'Etat qui en assure le contrôle de l'application. L'approvisionnement connaît des irrégularités et des ruptures de stock.

f) L'appui conseil

De façon générale, l'offre de services aux opérateurs du secteur (associations d'éleveurs et privés) peut être considérée comme faible. Aujourd'hui, les conseils sont dispensés à la fois par l'Etat et le secteur privé. L'Etat fourni des conseils sur le choix et l'utilisation des médicaments vétérinaires distribués par la CAIE. Les vétérinaires assurent la consultation, la vulgarisation de bons produits et les conseils d'utilisation. Les auxiliaires vétérinaires, choisis par leurs communautés villageoises ont été formés par la Direction de la Recherché, de la Formation et de la Vulgarisation (DRFV) et dotés de petites pharmacies vétérinaires dans le cadre du Programme

Santé Animale (PSA). Les campagnes de vaccination sont assurées conjointement par l'Etat et par des vétérinaires privés autorisés.

g) Les financements

A l'heure actuelle, il n'existe pas de systèmes financiers adaptés aux besoins spécifiques des différents types d'acteurs intervenant aux différents niveaux des filières (achats d'animaux, achats d'intrants et achats d'équipements). L'élargissement par l'Union Nationale des Coopératives Agricole pour le Crédit et l'Epargne en Mauritanie (UNCACEM) de son domaine d'intervention au sous-secteur de l'élevage pourrait constituer une réponse, pourvu que le volume des crédits et la nature des produits financiers qui seront proposés soient adaptés aux exigences des différentes catégories d'acteurs (activités pratiquées) et à leurs contraintes spécifiques (capacités des emprunteurs). L'expérience de certains projets qui ont mis en place des mécanismes de microcrédits de proximité pourrait être mise à profit également.

h) Les infrastructures

Il n'existe à l'heure actuelle qu'un seul abattoir moderne, implanté à Nouakchott et géré par la Société des Abattoirs de Nouakchott (SAN). Celui-ci, après plusieurs années d'existence, n'est toujours pas complètement opérationnel. Au niveau des grandes agglomérations, les animaux sont abattus et les viandes apprêtées sur des aires cimentées pourvues d'un minimum d'équipements (crochets et citernes d'eau). Les infrastructures communautaires d'élevage (marchés locaux, hydraulique villageoise, aires d'abatage, enclos de parcage des animaux, parcs de vaccination, infrastructures de stockage, etc.) sont à l'état rudimentaire.

i) Les ressources humaines

Les connaissances techniques des éleveurs sont peu développées, surtout en ce qui concerne l'alimentation et le renouvellement génétique des troupeaux. Au niveau sanitaire, les éleveurs commencent à comprendre l'importance d'une bonne hygiène sanitaire (médicaments et vaccins) même si la notion de « prévention » n'est pas encore tout à fait comprise. Sur ce plan, la filière offre un potentiel intéressant pour l'installation de jeunes vétérinaires ou infirmiers vétérinaires. Ce potentiel a été estimé par l'association des vétérinaires à environ 72 postes.

j) Appuis apportés au secteur de l'élevage.

Comparativement à l'apport de l'élevage dans l'économie nationale, les investissements publics dans le secteur restent faibles (9.2% du budget d'investissements du secteur rural en 2003). Les investissements publics dans le secteur sont mêmes en constante diminution depuis les années 90, et restent largement inférieurs à ceux accordés au secteur agricole (environ 60% du budget d'investissements du secteur rural). De même, l'offre de service aux éleveurs ne répond pas suffisamment à la demande et reste cantonnée à la santé animale et à la création d'organisations socioprofessionnelles.

2. Situation environnementale

Le secteur de l'élevage en Mauritanie, en tant que secteur primaire, est fortement lié à son environnement et à la disponibilité des ressources en eau et fourragères.

En effet, le cheptel mauritanien est un important consommateur en **ressources hydriques**, avec une consommation annuelle estimée à **34'000'000** m³/an, soit 4.3% de la consommation d'eau totale du pays. Dans un pays ou les ressources en eau sont rares et inégalement réparties sur le territoire, l'élevage peut être en conflit direct pour sa consommation avec les activités d'autres secteurs également consommateurs d'eau, telle que l'agriculture.

D'autre part, malgré un important potentiel sylvo-pastoral en Mauritanie (estimé à près de 14'000'000 ha selon la FAO, 2002), la difficulté d'accès à ces zones pastorales et l'inégale répartition du cheptel entraînent un surpâturage intense et rendent d'autant plus forte la dépendance du cheptel aux **ressources fourragères**. Par conséquent, le pays se voit dans l'obligation d'importer d'importantes quantités d'aliments pour bétail des pays voisins.

De plus, les changements climatiques, les sécheresses répétées et la tendance à la **désertification** du pays ont d'importantes conséquences sur l'activité et raréfie les ressources dont le secteur est tributaire. Les sécheresses des années 70 et 80 ont induit un important exode rural et un phénomène de concentration du cheptel aux mains de grands propriétaires urbains. Cependant les bonnes pluviométries des dernières années ont ralenti se phénomène d'exode et de concentration.

La source de revenu et d'emploi que représente l'élevage en Mauritanie se voit toutefois sérieusement menacée par les impacts environnementaux dont l'activité est elle-même responsable. Il s'agit :

- du surpâturage et de la sédentarisation, qui provoquent une importante dégradation des sols et des parcours de transhumance, ce qui renforce à son tour la désertification et l'érosion des sols
- des fortes pressions sur les ressources en eau et les disponibilités fourragères
- le cheptel produit d'importantes quantités de méthane (gaz à effet de serre)

La production de déchets reste par contre minime. Le fumier présente même un impact positif à travers la fertilisation des sols par les matières sèches (bien que seule une partie du potentiel disponible soit exploité). La déforestation, principalement lors des périodes de soudure, demeure également limitée selon les relevés.

3. Évaluation monétaire : calcul du coût des dommages et des inefficiences (CDI)

Les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences dans le domaine de l'élevage atteignent en Mauritanie 2.8 % de la VA du secteur ou 0.04% du PIB, soit environ 1.4 milliards de MRO (environ 12.3 millions USD). Ces montants n'incluent pas les dommages liés à la production de GES. Les émissions de méthane étant conséquentes dans l'élevage (env. 10.2 millions de tonnes équivalent CO₂), les dommages imputés (évaluées au prix de 3.7 USD/tCO₂) à la catégorie « environnement global » avoisine env. 14.5% de la VA du secteur ou 1.77 % du PIB. La répartition des CDI selon les domaines environnementaux est présentée dans la figure 15 (% VA) et la figure 16 (% PIB). La figure 17 (%VA et % PIB) indique l'importance relative des CDI selon les catégories économiques.

Les dommages sont plus prononcés dans le domaine de l'eau (2.6% de la VA; 0.24% du PIB) et des « sols & paysages » (0.9% de la VA; 0.08% du PIB). Les impacts environnementaux dans les autres domaines environnementaux sont, dans leur dimension économique, faible : le domaine « air » se situe à 0.44% de la VA (0.04% du PIB), le domaine « énergie et matières » à 0.38% de la VA (0.04% du PIB) et le domaine des « déchets » à 0.21% de la VA (soit 0.02% du PIB).

L'analyse par catégorie économique (figures 17) montre que le capital naturel (3% de la VA; 0.28% du PIB) subit ainsi le plus de dommages, suivi de la « santé / Qualité de vie » (0.75% de la VA; 0.07% du PIB) et, finalement, les inefficiences (0.68% de la VA; 0.06% du PIB). Le manque de données sur les intrants (quantités et types) de matière et d'énergie de l'élevage implique, en l'état actuel, une sous-estimation des inefficiences.

L'élevage dispose de la signature économico-environnementale typique d'une activité du secteur primaire. Un usage important d'eau et une altération des sols et du paysage (capital naturel) constitue les impacts dominants du secteur. Par contre, les émissions (hors GES) du secteur étant négligeables, la valeur des dommages pour les domaines « air » et « déchets » sont faibles.

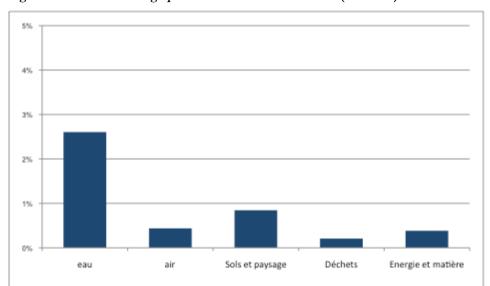
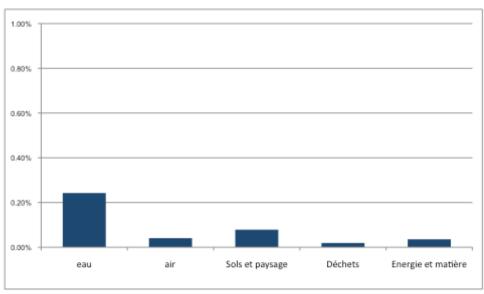


Figure 15: CDI de l'élevage par domaine environnemental (en % VA)





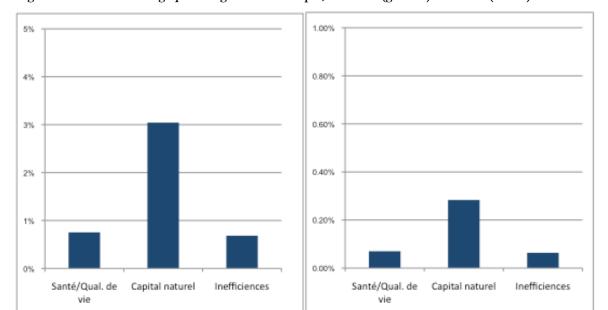


Figure 17 : CDI de l'élevage par catégorie économique, en % VA (gauche) et % PIB (droite)

4. Calcul des coûts de remédiation (CR)

Les coûts de remédiation en Mauritanie dans le domaine de l'élevage sont estimés à environ 3.2% de la VA du secteur ou 0.29 % du PIB mauritanien.

Les tableaux 9 et 10 ci-dessous les indiquent selon les domaines environnementaux et les catégories économiques. Les coûts de remédiations sont logiquement plus élevés dans les domaines de l'eau et du capital naturel.

Domaines environnementaux	CDI (en % VA)	CDI (en % PIB)	USD	MRO
Eau	1.79%	0.14%	4'971'669	1'317'492'357
Air	0.36%	0.06%	991'504	262'748'575
Sols et paysage	0.93%	0.07%	2'581'945	684'215'343
Déchets	0.08%	0.01%	215'003	56'975'694
Énergie et matière	0.11%	0.01%	311'548	82'560'215
Totaux	3.27%	0.29%	9'071'669	2'403'992'184

Tableau 10 : CR dans le secteur de l'élevage, catégories économiques

Catégories économiques	CDI (en % VA)	CDI (en % PIB)	USD	MRO
Santé/Qual. de vie	0.95%	0.10%	2'634'434	698'125'072
Capital naturel	2.10%	0.17%	5'820'128	1'542'333'842
Inefficiences	0.22%	0.03%	617'107	163'533'270
Totaux	3.27%	0.29%	9'071'669	2'403'992'184

5. Ratios B/C et priorités d'actions dans le domaine de l'élevage

Les figures ci-dessous présentent les ratios entre CDI/CR selon les catégories économiques et les domaines environnementaux. Le ratio moyen est égal dans le cas de l'élevage à 1.4 : en moyenne pour 1 MRO investit dans la remédiation, 1.4 MRO de dommages sont évitables.

Le domaine prioritaire est celui des **énergies et matières** (ratio de 3.4). Les autres domaines montrent par contre des ratios plus faibles : le domaine de **l'eau** se situe à 1.7, celui des **déchets** à 1.6, les **sols et paysage** à 1.2. Le domaine de l'**air** est inférieur à l'unité (0.7).

L'analyse par catégories économiques montre la dominance des **inefficiences** (2.5) suivi du **capital naturel (1.6)** et de la **qualité de vie (0.7)**. Les figures 18 et 19 présentent de manière synthétique les ratios selon les domaines environnementaux et les catégories économiques.

A nouveau, ces priorités économiques doivent être considérées à la lumière de ce que l'analyse a été en mesure de quantifier et de monétariser. Comme nous le verrons, elles restent sujettes à caution dès lors que les potentiels d'erreurs sont considérés (cf. section 7, analyse de sensibilité).

Finalement, à l'égard des priorités d'action, la dominance des inefficiences est cohérente avec le côté encore informel, hétérogène et disséminé de l'activité. Outre les difficultés inhérentes à la gestion d'un produit vivant, le manque de formation spécifique et de conseils pour les éleveurs constitue également une source importante d'inefficiences.

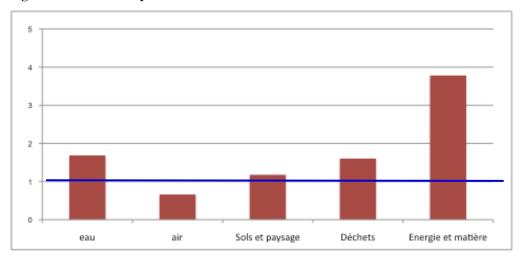
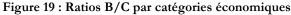
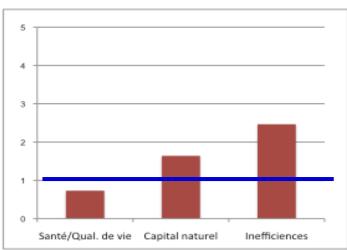


Figure 18: Ratios B/C par domaines environnementaux





6. Protocole d'évaluation économique des CDI et CR dans le secteur de l'élevage

L'évaluation des dommages et inefficiences dans le domaine de l'élevage en Mauritanie se base sur les données disponibles les plus récentes et repose sur les méthodes d'évaluation utilisées dans des analyses similaires (BM, 2007; analyses méso 2001-2008, analyses au niveau macro-économique par l'APE PNUD- PNUE - étude Ballet & Ould Amar, 2007 - en Mauritanie).

Les sections 6.1 à 6.7 expliquent, par domaine environnemental (eau | air | sols et paysage | déchets | énergie et matière | environnement global et biodiversité), comment les dommages, inefficiences et mesures de remédiation ont été évalués pour le secteur de l'élevage. Tout comme dans le cas des ressources hydriques, ces sections ne se comprennent qu'en lien avec le classeur Excel® contenant les données et les chaînes de calcul.

6.1 Eau

Santé. La proximité et le partage des points d'eau par le bétail et les éleveurs renforcent la prévalence des maladies hydriques (zoonoses) pour la population des éleveurs. Les animaux étant source d'agents pathogènes et infectieux se transmettant à l'homme par l'eau, nous pouvons estimer par comparaison des risques entre types de population que 20% à 30% des cas de maladies pourraient être évités chez les éleveurs par une meilleure gestion de l'eau (Hempo, 1993). Notons toutefois que cette estimation est grossière et les études sur le domaine ne permettent pas d'estimer avec précision l'origine des maladies hydriques et le risque imputable à la proximité des animaux. L'évaluation part ainsi du principe que 20% des cas de DALY chez les éleveurs sont imputables à leur profession. Les DALY touchant la population d'éleveurs sont estimés en fonction de la taille de la population en contact avec les animaux (éleveurs et leur ménage). Comme dans le cas des ressources hydriques, plusieurs estimations ont été réalisées (selon les sources) sur le nombre total de DALY-eau disponibles à l'échelle de la Mauritanie (source Ballet & Ould Amar, 2008 et source OMS) ainsi que la valeur monétaire du DALY (PIB/hab. ou VVS). L'estimation la plus basse a été retenue, ce qui donne un dommage de 0.24% de la VA de l'élevage, soit 0.02% du PIB.

Les coûts des activités de soins (coûts directs) liés aux maladies hydriques attribuables à l'élevage ont également été évalués sur la base de l'estimation globale réalisée pour les ressources hydriques. La part retenue se base sur le nombre de DALY attribuables à l'élevage en proportion des DALY totaux. Il en résulte un dommage évalué à 0.07% de la VA du secteur (0.007% du PIB).

Capital naturel. Vu la rareté relative de la ressource eau en Mauritanie, l'usage d'eau par l'élevage entraine une moindre disponibilité de la ressource et donc une augmentation de son prix pour les usages alternatifs. Ce coût d'opportunité est évalué au prix actuel de l'eau consommée par l'élevage et ses activités annexes (abattoirs). Il en résulte un dommage estimé à environ 1.7% de la VA du secteur (0.16% du PIB).¹¹

L'impact sur le niveau des nappes et les surcoûts de pompages qui en résultent est à nouveau estimé en proportion des dommages totaux (déterminés lors de l'analyse économico-environnementale du domaine des ressources hydriques), la proportion incombant à l'élevage est établie en fonction du pourcentage d'eau consommée par l'élevage. Il en résulte un dommage évalué à 0.15% de la VA du secteur (0.01% du PIB).

_

¹¹ Lors de l'évaluation des dommages dans le domaine des ressources hydriques, le coût d'opportunité de chaque usage économique de l'eau a été estimé. Il n'a toutefois pas été comptabilisé dans le total vu que l'ensemble des usages à l'échelle du pays sont considérés.

Les rejets d'eau usée sont évalués en fonction de leur coût de traitement (0.5 USD/m³ soit 132 MRO/m³), le volume d'eau rejetée correspond au 80% du volume consommé par les abattoirs et au 2% de l'eau consommée par l'élevage. Il en résulte un dommage évalué à **0.31% de la VA du secteur (0.03% du PIB)**.

Inefficiences. Les inefficiences (pertes d'eau en raison d'une gestion et d'infrastructures déficientes) sont estimées à 10% des volumes consommés évalués à leur prix actuel. Il en résulte une économie potentielle équivalente à **0.09% de la VA (0.009% du PIB)**.

6.2 Air et odeurs

Santé. L'élevage en Mauritanie n'a pas d'impact majeur sur la qualité de l'air. Un impact indirect est toutefois notable par le biais des activités de transports (animaux, fourrage) générées par l'élevage. Les relevés disponibles montrent que 29% des émissions de CO₂ émises au niveau national résultent des transports par camion et que 50% des transports sont liés à l'activité de l'élevage. Nous avons considéré sur cette base que 15% de la pollution de l'air incombaient, par conséquent, à l'élevage (aucune donnée sur les polluants de l'air tels que les NO_x et les particules suspendues fines).

Cette proportion de 15% a été utilisée afin de pondérer les DALY résultant de la péjoration de la qualité de l'air. Il en résulte un dommage estimé à **0.11% de la VA (0.011% du PIB)**.

Qualité de vie. L'élevage dégage également des nuisances olfactives et visuelles. L'analyse considère la part de la population des villes vivant près des zones et marchés d'élevage comme victimes, les dommages sont évalués par le biais de la DAP pour une amélioration du cadre olfactif et visuel des villes (enquêtes locales construites sur la base de la valeur de référence de la taxe sur le ramassage des ordures). Il en résulte un dommage équivalent à 0.32% de la VA (soit 0.03% du PIB). 50% du résultat est retenu sous « air » afin d'éviter un double compte avec le domaine « Sols et paysages ».

6.3 Sols et paysage

Qualité de vie. L'élevage péjore la couverture forestière (augmentation de surfaces de pâture et impact du piétinement des animaux). Il en résulte une perte d'aménités pour la population mauritanienne. Seul 1% de la déforestation totale est toutefois directement attribuable à l'élevage, soit 134 ha/an. La DAP pour la jouissance des aires forestières est estimée à 112 USD/ha sur la base d'un transfert de bénéfices repris de l'étude portant sur l'évaluation des dommages environnementaux au niveau macro-économique (Ballet & Ould Amar, 2008). Il en découle un dommage estimé à 0.005% de la VA (0.0005% PIB).

Capital naturel. La déforestation résultant des périodes de soudures implique également une perte de bois dont la valeur commerciale est estimée à 0.10% de la VA, soit 0.009% du PIB (selon la productivité moyenne d'un hectare forestier). Cette déforestation implique également une perte des produits non-bois liée aux exploitations forestières dont la valeur est estimée à 1.5 fois la valeur des pertes en bois (0.5% de la VA). La dégradation des parcours (suite à un élevage trop dense sur ces derniers) augmente le manque de fourrage local. 30% des lacunes fourragères, dont la valeur est estimée à 0.59% de la VA du secteur (0.05% du PIB), pourraient ainsi être économisés.

6.4 Déchets

Inefficiences. Les matières fécales constituent le déchet principal de l'élevage. Les nuisances olfactives et paysagères étant déjà considérées sous « air & odeur » ainsi que sous « sols et paysages », le dommage résiduel porte sur la non-valorisation de ces déchets sous la forme de fumier. Il en résulte un dommage évalué à 0.07% de la VA (0.007% du PIB). Ce dommage est répartie entre le domaine des « déchets » et des « matières & énergie » perdues. 50% du dommage sont ainsi considérés sous « matière ».

Notons toutefois qu'une part des rejets animaliers contribue directement à la productivité agricole. Il en résulte, selon les relevés de la direction générale de l'élevage, une augmentation de la productivité agricole de 15% à 30% selon les zones. Afin d'éviter toute surestimation, un dommage « négatif » équivalent à l'augmentation de 15% de la productivité sur 10% de la zone agricole est considéré. Il en résulte un bénéfice (dommage négatif) équivalent à 0.06% de la VA (0.006% du PIB)

Les dommages dus aux autres catégories de déchets (carcasses de bêtes mortes par accident ou maladie et déchets des abattoirs) sont estimés par le biais de leur coût de traitement. Il en résulte un dommage équivalent à 0.14% de la VA, soit 0.013% du PIB pour les carcasses et 0.06% de la VA, soit 0.005% du PIB pour les déchets des abattoirs. Ce dommage est à nouveau réparti entre le domaine des « déchets » et des « matières & énergie » perdues. 50% du dommage sont ainsi considérés sous « matière ».

6.5 Énergie et matières

Inefficiences. 18% (estimation sur la base de relevés locaux) de l'énergie (fuel, charbon, essence) consommée, soit 0.10% de la VA ou 0.009% du PIB (selon le prix du marché de ces énergies), pourraient être économisés.

Matière perdue. Reprise de la part des pertes de valorisation du fumier (solde de 50%), le dommage lié à ce type de matière est évalué à 0.07% de la VA du secteur ou 0.007% du PIB. Reprise de la part des bêtes mortes par accident ou maladie (solde de 50%), le dommage lié à ce type de matière est évalué 0.14% de la VA du secteur ou 0.013% du PIB. 10% des fourrages consommés pourraient également être économisés par une meilleure gestion de la stabulation du bétail. Il en résulterait une économie de matière d'environ 0.07% de la VA, soit 0.007% du PIB.

6.6 Environnement global et biodiversité

Biodiversité. Aucun impact significatif n'est avéré.

Environnement global et GES. D'une part, les émissions de méthane ont été comptabilisées selon les standards (émission par tête de bétail). Et d'autre part, les émissions des combustibles fossiles utilisés ont été comptabilisées par le biais du protocole du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GEIC). Il en résulte près de 11 millions de tonnes en équivalent CO₂. Évaluées au prix du carbone sur la bourse de Chicago (participation volontaire uniquement), il en résulte un dommage équivalent à 14.56% de la VA du secteur, soit 1.36 % du PIB mauritanien.

6.7 Coûts de remédiation

Eau. La diminution des CDI nécessite l'aménagement de points d'eau sécurisés (indépendants de ceux des animaux) pour les ménages. Cette diminution des CDI est déterminée selon le nombre

de ménages d'éleveurs non connectés multiplié par le coût moyen de connexion. Le nombre d'éleveurs non connectés est déterminé selon les moyennes nationales de ménages connectés, aucune indication plus précise n'étant disponible.

Les investissements nécessaires ont été déterminés dans l'analyse portant sur le domaine des ressources hydriques pour l'ensemble du pays. La part retenue pour le secteur de l'élevage est établie en pondérant le relevé national par l'importance économique de l'élevage (en % du PIB).

Les besoins de traitement des eaux usées sont estimés à leur coût de revient. L'usage d'eau (impliquant des dommages en termes de disponibilité de la ressource) est évalué par le biais du coût de l'alternative la moins chère permettant d'y pallier. Dans le protocole de calcul, il est habituel de considérer le coût de dessalement de l'eau de mer (1 USD/m³).

La résorption des inefficiences implique un coût estimé à une augmentation de 50% du prix de l'eau. Cette estimation repose toutefois sur les constats tirés des secteurs industriels (comme celui du ciment par exemple). Leur application au domaine de l'élevage nécessite ainsi des réserves. Aucune donnée ne permet toutefois d'opter pour une méthode de calcul alternative.

Air & odeurs. A nouveau, les données disponibles dans le domaine de l'air ne permettent pas de calibrer et d'estimer une mesure de remédiation propre au cas du secteur de l'élevage en Mauritanie. En ce sens, la remédiation est basée sur le coût direct d'une augmentation de 5% du prix des carburants (l'estimation pour la remédiation des inefficiences sera identique).

La diminution des nuisances olfactives a permis par contre une estimation plus précise basée sur le nombre de journées de travail nécessaire à l'entretien des marchés aux bétails et zones de pâture. Au total environ 1300 à 1400 journées de travail sont nécessaires (chaque année) pour faire face à la situation. 50% d'entre elles sont retenus sous air et 50% considérés sous « sols, paysage et forêts ».

Sols, paysage et forêt. La lutte contre la déforestation est estimée selon les coûts à l'hectare de la reforestation. La préservation du paysage (aspect visuel) reprend les dépenses d'entretien des ports de pêche estimées sous air.

Déchets. La remédiation est évaluée par le biais des coûts de traitements usuels.

Énergie et matières. La valorisation des matières sèches repose sur la mise en place d'une subvention égale au 10% du prix de vente. Le coût direct de cette subvention constitue la valeur de la remédiation. Une part de l'augmentation du coût des carburants prévue sous « air » est également reprise dans ce cadre. Finalement, les inefficiences dans la consommation de fourrage semblent difficiles à réduire en Mauritanie sans investissement important (mise en place d'étables munies de mangeoires). Selon les avis récoltés, il en résulterait un coût d'environ 50% du prix actuel du fourrage.

7. Analyse de sensibilité

Le tableau 11 rend compte de la variation des CDI et CR dès lors que des hypothèses et proxies alternatifs sont utilisés.

Tableau 11 : Analyse de sensibilité

DOMMAGES ET INEFFIC	IENCES	CDI en % VA	Estimation basse	Estimation haute
Eau		2.61%	0.96%	6.10%
	en MRO	20'576'987'841	7'603'057'023	48'183'485'083
Air		0.44%	0.20%	0.82%
	en MRO	3'455'976'454	1'579'572'326	6'466'705'206
Sols et paysage		0.85%	0.94%	1.63%
	en MRO	6'675'524'305	7'445'476'538	12'885'753'226
Déchets		0.21%	0.14%	0.38%
	en MRO	1'637'393'095	1'083'484'240	3'034'058'815
Énergie et matière		0.38%	0.19%	0.77%
	en MRO	3'028'876'133	1'514'438'066	6'057'752'265
Totaux hors Env. globa	al	4.48%	2.43%	9.70%
	en MRO	35'374'757'828	19'226'028'193	76'627'754'596
REMEDIATION		CR en % VA	Estimation basse	Estimation haute
Б			1.4.60/	
Eau		1.55%	1.16%	1.93%
Eau	en MRO	1.55% 12'213'562'473	9'160'171'855	1.93% 15'266'953'091
Eau Air	en MRO			
	en MRO	12'213'562'473	9'160'171'855	15'266'953'091
		12'213'562'473 0.66%	9'160'171'855 0.50%	15'266'953'091 0.83%
Air		12'213'562'473 0.66% 5'241'810'804	9'160'171'855 0.50% 3'931'358'103	15'266'953'091 0.83% 6'552'263'505
Air	en MRO	12'213'562'473 0.66% 5'241'810'804 0.72%	9'160'171'855 0.50% 3'931'358'103 0.54%	15'266'953'091 0.83% 6'552'263'505 0.90%
Air Sols et paysage	en MRO	12'213'562'473 0.66% 5'241'810'804 0.72% 5'672'098'987	9'160'171'855 0.50% 3'931'358'103 0.54% 4'254'074'240	15'266'953'091 0.83% 6'552'263'505 0.90% 7'090'123'733
Air Sols et paysage	en MRO	12'213'562'473 0.66% 5'241'810'804 0.72% 5'672'098'987 0.13%	9'160'171'855 0.50% 3'931'358'103 0.54% 4'254'074'240 0.10%	15'266'953'091 0.83% 6'552'263'505 0.90% 7'090'123'733 0.16%
Air Sols et paysage Déchets	en MRO	12'213'562'473 0.66% 5'241'810'804 0.72% 5'672'098'987 0.13% 1'022'438'805	9'160'171'855 0.50% 3'931'358'103 0.54% 4'254'074'240 0.10% 766'829'103	15'266'953'091 0.83% 6'552'263'505 0.90% 7'090'123'733 0.16% 1'278'048'506
Air Sols et paysage Déchets	en MRO en MRO en MRO	12'213'562'473 0.66% 5'241'810'804 0.72% 5'672'098'987 0.13% 1'022'438'805 0.10%	9'160'171'855 0.50% 3'931'358'103 0.54% 4'254'074'240 0.10% 766'829'103 0.08%	15'266'953'091 0.83% 6'552'263'505 0.90% 7'090'123'733 0.16% 1'278'048'506 0.13%

Ces variations se basent à nouveau sur la prise en considération des résultats les plus hauts voire les plus bas lorsque plusieurs méthodes d'évaluation ont été testées. Elles tiennent compte de la surpondération ou sous pondération (de plus ou moins 50%) de certaines grandeurs clés et incertaines telles que le nombre de ménages concernés ou les quantités de matières et d'énergies utilisées. Une marge d'erreur de plus ou moins 50% a été considérée à l'égard des inefficiences. Au niveau des coûts de remédiation, l'incertitude concerne surtout l'ampleur des mesures envisagées. En effet, rien ne garantit que ces mesures soient suffisantes pour pallier de manière adéquate aux dommages ; une marge d'erreur de 25% est dès lors considérée pour les coûts de remédiation.

Sur la base du tableau ci-dessus, les ratios entre CDI et CR peuvent être recalculés en tenant compte des risques d'écarts des CDI et CR. Dans un premier cas de figure, la sélection des CDI les plus élevés et des CR les plus faibles permet d'identifier les ratios maximaux. Ce cas est illustré par les colonnes rouges de la figure 20. Le second cas est représenté par les colonnes bleues ; celles-ci indiquent les ratios minimaux, ceux résultant d'une sous-estimation des CDI et d'une surestimation des CR. Les colonnes vertes présentent les ratios obtenus lors de l'analyse initiale.

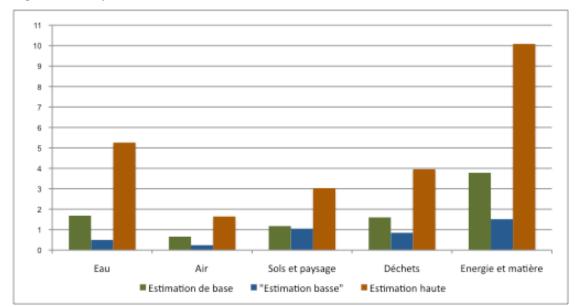


Figure 20 : Analyse de sensibilité - Ratios CDI/CR

Similairement au domaine des ressources hydriques, l'analyse de sensibilité révèle des marges d'erreur importante. Toutefois, la robustesse des résultats est meilleure dans le cas de l'élevage, car l'ordre de priorités ne varient que marginalement et les ratios des domaines « énergie et matières » ainsi que « sols et paysages » restent supérieurs à l'unité même lors de l'estimation la plus pessimiste (CDI bas et CR élevés, collone bleue). Les marges d'erreur restent conséquentes et une amélioration de la qualité des données suivantes permettrait de les diminuer fortement :

- L'eau consommée par l'élevage a été estimée à partir de la consommation spécifique par tête de bétail; il serait nécessaire d'en vérifier l'adéquation avec le cas de la Mauritanie par une série de relevés de terrain
- Les risques supplémentaires en termes de maladies encourus par les éleveurs sont souvent mentionnés dans la littérature spécialisée. Par contre, l'ampleur de ces risques reste incertaine. Il pourrait ainsi être judicieux d'examiner les épidémies et maladies frappant plus spécifiquement la population en contact avec les animaux en Mauritanie
- Les intrants de matières et d'énergie du secteur ; il serait notamment utile de faire un inventaire précis des produits utilisés pour le soin des bêtes et leur vaccination, ainsi que des aliments remplaçant le fourrage
- Les activités de transports liées à l'élevage sont conséquentes selon les experts mauritaniens. Il demeure toutefois, en l'état actuel, difficile de les chiffrer avec une précision suffisante
- L'impact de l'élevage sur la déforestation est incertain, jugé négligeable par certain alors que d'autres y voient un problème important
- Finalement, les matières et énergies (bois, charbon, électricité, fuel, etc.) utilisées ainsi que les rejets (déchets animaliers) ont dû à nouveau être estimés sur la base de consommations spécifiques. A nouveau, un relevé local pourrait améliorer fortement la précision des résultats sur ce point. Pour mémoire, une partie des inefficiences (consommation de matières) n'a pas pu être quantifiée.

PARTIE VI : SECTEUR DE LA PECHE

1. Contexte générale du secteur de la pêche

Le secteur de la pêche est l'utilisateur principal des ressources halieutiques mauritaniennes. Les ressources halieutiques se subdivisent en deux grands groupes¹²:

- Ressources pélagiques : ces ressources sont les plus importantes en termes de quantité
- Ressources démersales : ces ressources sont les plus importantes en termes de valeur

On distingue la pêche artisanale, la pêche industrielle et la pêche continentale :

- La pêche artisanale et côtière (PAC) : la pêche artisanale s'est développée fortement et rapidement passant de 53 unités en 1981 à 3'205 en 2008. L'effectif des bateaux actifs en 2009 s'élève à 2'820 dont 2'600 embarcations de la pêche artisanale. Les captures annuelles de la pêche artisanale sont estimées en moyenne entre 70'000 et 80'000 tonnes. Les sardinelles, les mulets et les poulpes représentent plus de 50% des captures. Ces captures sont réalisées à 60% dans la zone nord
- La pêche industrielle (PI): entre 2004 et 2008, les captures ont atteint en moyenne près de 700'000 tonnes. Les captures nationales (y compris le régime d'affrètement) représentent seulement 15% du total. Le nombre de bateaux en activité au niveau de la pêche industrielle est estimé à environ 220 unités : 120 bateaux nationaux et environ 100 bateaux étrangers. Les captures des pélagiques représentent en moyenne 86% des captures globales. Cette exploitation des ressources pélagiques côtières de la région 9°N - 26°N a commencé entre 1966 et 1968. En Mauritanie, ces ressources ont toujours été exploitées par une flottille étrangère
- La pêche continentale : la production des plans d'eau du continent est estimée à 2'700 tonnes en 2006. Elle aurait été à des niveaux beaucoup plus importants (13'000-15'000 tonnes) en 1978. La pêche continentale n'a pas été prise en compte dans l'analyse économico-environnementale en raison du manque de données la concernant et de sa relative petite taille

1.1 Importance économique

Selon les estimations, le nombre d'emplois du secteur se situe entre 26'000 et 32'000 si l'on tient compte ou non de l'ensemble des sous-secteurs de la pêche. En 2008, le volume d'emplois est estimé à 31'941¹³ dont 54% à terre.

Ces données sont interprétées en équivalent plein temps, bien qua leurs sources ne le précisent pas explicitement.

¹² Les ressources comprennent les poissons (les principales espèces marines et toutes les espèces d'eau douce habituelles) et les fruits de mer (crustacés et mollusques). Les mammifères aquatiques et les algues marines aussi considérés comme des ressources. Parmi les espèces marines, on distingue les espèces littorales (dans une zone ne dépassant pas 50 ou 60 brasses de la côte), les espèces démersales (vivant près du fond, surtout sur les bancs situés au large) et les espèces pélagiques (de surface, en haute mer). Les espèces littorales regroupent les crustacés (homard et certaines espèces de crabe) et les mollusques (la plupart des clams et les huîtres). Dans les espèces démersales on inclut certains crustacés (crabes), un mollusque (pétoncle) et une grande variété de poissons (comme la morue et les espèces apparentées, le poisson plat et la scorpène). Les principales espèces pélagiques ne regroupent que des poissons (comme le hareng et le thon) à l'exception d'un mollusque, le calmar. Certaines espèces, dont le sébaste (perche de mer) aux doubles caractéristiques, pélagiques et démersales, échappent à cette classification.

Le nombre d'emplois dans le sous-secteur de la PAC est estimé à 26'500 emplois constituant 74% des emplois du secteur. Le secteur compte 62 usines dont 47 sont effectivement actives. Les emplois de la PAC se décomposent en pêcheurs artisans (13'251), pêcheurs côtiers (2'240), employés d'usines (3'400), mareyeurs et transformateurs (4'621) et autres emplois (2'999). Les métiers marqués par une forte présence des étrangers sont les pêcheurs artisans et la transformation artisanale des produits. Selon une enquête de l'IMROP (Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches) en 2007, 25% des pêcheurs artisans sont des étrangers (principalement des sénégalais).

La contribution du secteur de la pêche au PIB avoisine les 10%, elle est passée en 10 ans de 15% à 9%. Cette évolution réside dans des captures moindres (potentiellement lié à la surexploitation des espèces pélagiques) ainsi qu'au développement rapide du secteur minier. La contribution de la pêche artisanale, supposée mieux intégrée à l'économie ne dépasse guère 25% de la VA générée par le secteur. La PAC a une importance économique locale car l'essentiel de la main d'œuvre et des intrants de production est d'origine domestique. La contribution du secteur à la couverture alimentaire du pays demeure faible par contre, car seuls 3% de la production du secteur est consommée localement. Toutefois, pour la population des pêcheurs, la consommation de poissons semble constituer une source non-négligeable de ressources alimentaires.

La contribution des pêcheries à la balance des paiements est importante, mais en baisse relative suite au développement du secteur minier. Les exportations du secteur représentaient 56% des exportations du pays. Cette tendance s'est inversée avec une baisse de 50% sur les exportations des produits halieutiques (entre 1995 et 1998) et une forte hausse de la valeur des exportations en minerai de fer.

La contribution du secteur au budget de l'Etat serait en moyenne de 25% sur les vingt dernières années. Cette contribution provient des accords de pêche (essentiellement avec l'Union Européenne), ce qui rend le pays fortement dépendant des partenaires commerciaux (seuls 4% de la contribution du secteur sont hors accord selon les données de 2006). Elle démontre aussi la faible contribution nationale (consommation indigène) aux recettes du secteur. Le dernier accord de partenariat dans le secteur de la pêche conclu entre la Communauté et la Mauritanie couvre la période du 1^{er} août 2006 au 31 juillet 2012. Il prévoit une contribution financière de 86 millions d'euros¹⁴ pour la première année (76 millions pour la deuxième, 73 millions pour la troisième et 70 millions pour la quatrième). De ces montants, la Mauritanie consacrera à la mise en œuvre de sa politique nationale de pêche 11 millions d'euros la première année, 16 millions la deuxième, 18 millions la troisième et 20 millions la quatrième, dont un million d'euros par an en faveur du parc national du Banc d'Arguin (PNBA).

Il existe de nombreux débats sur l'équité et l'efficacité de cet accord pour la Mauritanie. Les questions les plus soulevées concernent l'utilisation de la compensation financière, la menace d'une surexploitation des ressources naturelles et l'équilibre économique de la pêche artisanale.

_

¹⁴ À ce montant s'ajoutent les contributions dues par les armateurs perçues directement par la Mauritanie et qui sont estimées à 15 millions d'euros par an.

Les rentes (redevances payées par les usagers¹⁵ pour les différentes modalités d'accès aux ressources) sont estimées, selon l'hypothèse haute à USD 253 millions, réparties à raison de USD 224 millions pour la pêche industrielle (soit 74%) et de USD 29 millions pour la PAC (26%). Il faut noter que la PAC contribuerait pour 24.33% au chiffre d'affaires.

On peut constater que si la production de la pêche artisanale (forte contribution en emplois) reste en règle générale plus ou moins similaire, la pêche industrielle quant à elle est en croissance.

Tableau 12 : Produits de la pêche

PI (T)
PA (T)
Production de la pêche (T)
PI (kUS\$)
PA (kUS\$)
Production de la pêche (kUS\$

2003	2004	2005	2006	2007	2008
615'174	792'079	642'864	491'877	645'223	919'150
84'458	80'996	78'447	82'147	82'099	81'629
702'332	875'775	724'011	576'724	730'022	1'003'479
	365'424	324'984	236'437	298'145	379'946
	98'230	100'390	108'816	106'311	104'815
373'129	465'274	426'994	346'872	406'077	486'381

1.2 Aspects environnementaux

Parmi les menaces auxquelles fait face la biodiversité, on peut noter :

- Surpêche des espèces : la surexploitation de certaines ressources touche principalement le sabre, le baliste, et d'autres espèces démersales. Il s'agit du problème principal des activités de pêche. Comme nous le verrons, l'estimation économique du (risque de) dommage qui en résulte demeure difficile
- Modification et destruction d'habitats: en mer les habitats à violets ont été lourdement affectés par le chalutage de fond. Il faut souligner que la pêche industrielle est largement dominée par l'utilisation du chalut (94 à 100%), d'où son impact négatif sur les habitats et sa source de perturbation des fonds marins comparativement à la pêche artisanale et côtière. Il est toutefois impossible de mesurer l'incidence des activités de pêche comme le chalutage de fond sur la biodiversité, et il faut mener davantage de recherches taxonomiques concernant de nombreux groupes de faune et de flore
- La pêche est une activité polluante : elle est en effet une source de déchets en mer (matériaux de pêche abandonnés) et d'épaves, de gaz à effet de serre et de rejets de captures accessoires

¹⁵ Senneurs et palangriers de surface: 35 euros par tonne capturée | Thoniers canneurs: 25 euros par tonne capturée | Navires de pêche aux crustacés: redevance annuelle de 291 €/GT (jusqu'à 315 €/GT en 2010/2011) | Chalutiers de fond de pêche au merlu noir: redevance annuelle de 148 €/GT (jusqu'à 159 €/GT en 2010/2011) | Navires de pêche des espèces démersales avec des engins autres que le chalut: redevance annuelle de 254 €/GT (jusqu'à 274 €/GT en 2010/2011) | Chalutiers congélateurs pour la pêche des espèces démersales: redevance annuelle de 156 €/GT (jusqu'à 169 €/GT en 2010/2011) | Céphalopodes: redevance annuelle de 349 €/GT (jusqu'à 377 €/GT en 2010/2011) | Langoustes: redevance annuelle de 283 €/GT (jusqu'à 305 €/GT en 2010/2011) | Navires de pêche pélagique au frais: de 7.2 à 7.5 €/GT par an (2011/2012) | Chalutiers congélateurs de pêche pélagique: de 6.2 à 8.2 €/GT par mois, selon le tonnage des navires (jusqu'à 6.5 et 8.5 €/GT en 2011/2012).

2. Évaluation monétaire : calcul du coût des dommages et des inefficiences (CDI)

Les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences dans le secteur de la pêche atteignent en Mauritanie 4.9 % environ de la VA du secteur (0.22% du PIB), soit environ 1.7 milliards de MRO (ou près de 6.5 millions USD). Ces montants n'incluent pas les dommages liés à la production de GES (env. 0.8% de la VA du secteur) ainsi que les dommages liés à la surpêche (estimé potentiellement 18% de la VA du secteur).

Les figures 21 et 22 présentent les CDI selon les domaines environnementaux et catégories économiques.

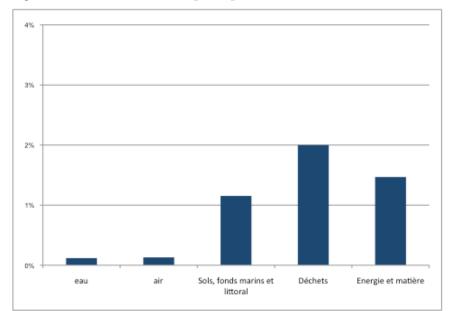
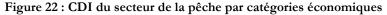
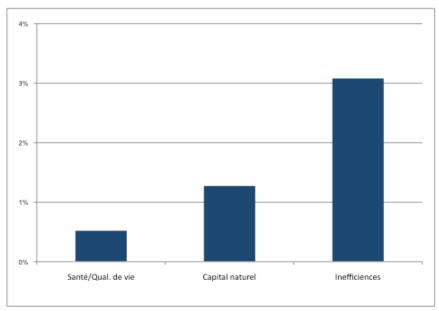


Figure 21 : CDI du secteur de la pêche par domaines environnementaux





3. Calcul du coût de remédiation (CR)

Les coûts de remédiation en Mauritanie dans le domaine de la pêche sont estimés à environ 3.9% de la VA du secteur (0.18 % du PIB), soit 5.2 milliards de MRO. Le tableau 13 présente leur répartition selon les domaines environnementaux.

La diminution des impacts et risques du secteur de la pêche sur la biodiversité n'est pas compris dans les précédents coûts de remédiation, il est néanmoins estimé à environ 12% de la VA du secteur (0.54% du PIB).

Tableau 13 : CR du secteur de la pêche par catégorie économique

Domaines environnementaux	CR en % VA	CDI en % PIB	USD	MRO
Eau	0.12%	0.01%	161'393	42'769'075
Air	0.42%	0.02%	563'861	149'423'057
Sols, fonds marins et littoral	0.45%	0.02%	594'924	157'654'956
Déchets	2.46%	0.11%	3'293'157	872'686'706
Énergie et matière	0.62%	0.03%	831'827	220'434'200
Biodiversité - Surpêche	12.08%	0.54%	16'138'988	4'276'831'859
Totaux	16.15%	0.72%	21'584'150	5'719'799'854
Totaux (hors Envt global et biodiversité)	3.92%	0.18%	5'240'993	1'388'863'039

4. Ratios B/C et priorités d'actions dans le secteur de la pêche

Les figures 23 et 24 présentent les ratios B/C (ou les ratios entre CDI/CR) selon les catégories économiques et les domaines environnementaux. Les ratios B/C indiquent la profitabilité de la remédiation ou, en d'autres termes, par MRO investi dans la remédiation quel montant de dommages (en MRO) est évitable.

Le ratio moyen est égal dans le cas des ressources halieutiques à 1.4. L'analyse indique ainsi, qu'en moyenne par MRO investit dans la remédiation, plus de 1.4 MRO de dommages sont évitables. Les ratios les plus favorables se situent respectivement dans les domaines énergies et matières (ratio de 2.4), sols - fonds marins & littoral (ratio de 2.6), ainsi que biodiversité (ratio de 1.5).

Encadré 11:

Les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences : 4.9 % environ de la VA du secteur (0.22% du PIB), soit environ 1.7 milliards de MRO (ou près de 6.5 millions USD).

Les coûts de remédiation : 3.9% de la VA du secteur (0.18 % du PIB), soit 5.2 milliards de MRO.

Priorités d'actions : domaines énergies et matières, sols - fonds marins & littoral, biodiversité.

Figure 23: Ratios B/C par domaines environnementaux

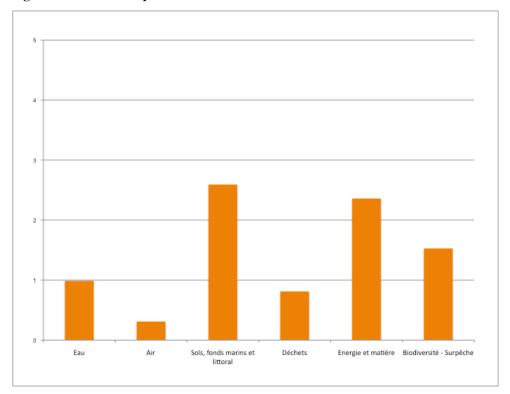
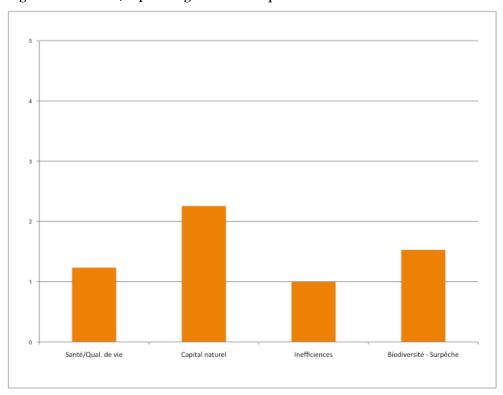


Figure 24 : Ratios B/C par catégorie économique



5. Protocole d'évaluation économique des CDI et CR dans le secteur de la pêche

A l'image du domaine des ressources hydriques et du secteur de l'élevage, l'évaluation des dommages et inefficiences dans le domaine de la pêche en Mauritanie se base sur les données disponibles les plus récentes et repose autant que possible sur les méthodes d'évaluation utilisées dans des cas similaires (MB, 2007; analyses méso 2001-2008, analyses au niveau macroéconomique par l'APE PNUD-PNUE - étude Ballet & Ould Amar, 2007 - en Mauritanie).

Les sections 6.1 à 6.7 expliquent pour chaque domaine environnemental (eau | air| sols et paysage | déchets | énergie et matière | environnement global et biodiversité) comment chaque dommage, inefficience et mesure de remédiation ont été évalués pour le secteur de la pêche. Ces sections ne se comprennent qu'en lien avec le classeur Excel® contenant les données et les chaines de calcul. Le classeur Excel® contient également les références complètes des études sources utilisées.

5.1 Eau

Santé. L'impact de la pêche sur les maladies d'origine hydriques est négligeable. En effet, les rejets d'eaux usées provenant de la pêche sont minimes.

Capital naturel. La consommation d'eau douce par le secteur est également faible. Son coût d'opportunité, évalués au prix actuel de l'eau industriel, est évalué à 0.14% de la VA (0.005% du PIB).

L'impact sur le niveau des nappes et les surcoûts de pompages qui en résulte est, comme dans le cas de l'élevage, estimé en désagrégeant le dommage total (déterminé lors de l'analyse économico-environnementale des ressources hydriques). La proportion incombant à la pêche est établie en fonction du pourcentage de l'eau consommée par le secteur. Il en résulte un dommage évalué à 0.02% de la VA du secteur (0.0004% du PIB).

Les impacts de la pollution de l'eau de mer sont économiquement **négligeables**. En effet, selon les sources locales, les rejets des navires de pêche n'ont pas d'impact sur la productivité (rendement moindre de la pêche). Ceci n'implique pas que les dégazages volontaires et involontaires n'ont pas d'impact environnemental; toutefois ceux-ci ne sont pas chiffrable économiquement dès lors que l'on examine l'impact sur la productivité du secteur. En Tunisie, par contre, la BM avait conclut à un impact non négligeable de la pollution de l'eau sur les captures de pêche.

Inefficiences. Les inefficiences sont négligeables.

Au total, les dommages et inefficiences dans le domaine de l'eau dû au secteur de la pêche sont faibles et avoisinent le **0.12% de la VA**, soit 0.01% PIB.

5.2 Air et odeurs

Santé. Estimé la prévalence des DALY-air dus au secteur de la pêche repose sur la même démarche que celle utilisée dans le secteur de l'élevage. La pêche est responsable du 25% des émissions nationales de CO₂ et donc, par proxy, de la pollution de l'air. Toutefois, étant donné qu'une part importante des émissions du secteur n'a que peu d'impact sur la santé humaine (car elles sont générées en mer loin de toutes résidences humaines), seuls 25% des dommages sont retenus. Cette estimation repose sur l'examen de la localisation des activités de pêche (navires, ports et usines) et leur importance réciproque. Il en résulte un dommage négligeable.

Qualité de vie. Un impact, systématiquement relevé, résulte des nuisances olfactives et sonores des activités de ports de pêche. L'estimation repose sur le nombre de ménages vivants dans un rayon de 2 km des ports de pêche et sur la reprise de la DAP du secteur de l'élevage pour la réduction de nuisances olfactives. 50% sont retenus afin de minimiser une éventuelle surestimation de la DAP, la population de pêcheurs étant moins riche en moyenne que celle des éleveurs. Il en résulte un dommage estimé à 0.13% de la VA, soit 0.1% du PIB mauritanien.

5.3 Sols, fond marins et littoral

Qualité de vie. L'impact majeur du secteur résulte dans ce domaine de la dégradation du littoral aux alentours des ports. 9% de la population mauritanienne vivent à proximité immédiate de l'océan, dont 10% sont considérés comme victimes de la dégradation du littoral. La DAP considérée est transférée d'une étude marocaine sur la disponibilité à payer pour une amélioration du paysage. Le dommage est estimé à 0.39% de la VA du secteur (0.02% PIB).

Capital naturel. Les relevés estiment que 130 ha de littoral sont pollués suite à l'abandon des déchets de pêche (30 ha de décharge et 100 ha de villages sauvages). Estimé selon le coût du terrain en zones non productives (25% du prix du terrain agricole), il en résulte un dommage équivalent 0.43% de la VA du secteur (0.022% PIB).

L'estimation de l'impact du chalutage sur les fonds marins a été réalisée en nous référant à la DAP à payer des pêcheurs pour des techniques de pêche plus respectueuses des écosystèmes marins (estimé entre 1000 et 2400 USD/an part Nunes et al. (2004) à Venise en Italie et transférée selon les PIBppp). Le dommage avoisine 0.52% de la VA (0.02% du PIB). Cette estimation est fortement incertaine, le cas italien étant éloigné de la situation mauritanienne et la donnée utilisée ne se référant pas exclusivement au cas du chalutage de fond (nous n'avons donc pris en compte qu'une part de la DAP italienne). Toutefois, l'importance des surfaces chalutées en Mauritanie (env. 10% à 40% du plateau continentale), l'impact souvent mentionné du chalutage de fond sur la biodiversité, ainsi que la vitesse du renouvellement des poissons ont incité à conserver cette estimation. Toutefois, il convient de noter que les évidences actuelles (conseil pour la stratégie paneuropéenne de la Diversité biologique et paysagère, UNDP & Conseil de l'Europe; 2006) n'établissent pas clairement l'impact du chalutage de fond sur la biodiversité et, par conséquent, sur l'économie et la qualité de vie (pertes de ressources).

5.4 Déchets

La question des déchets des activités de pêche est plus préoccupante.

Les déchets perdus en mer (les vieux filets emprisonnent accidentellement toute une variété d'espèces de jeunes poissons, de mammifères, d'oiseaux marins et d'autres organismes) constituent un phénomène coûteux du point de vue économico-environnemental. Le dommage estimé résulte des coûts impliqués par une élimination adéquate des filets usagés et avoisine 0.07% de la VA, soit 0.003% du PIB.

Un autre déchet préoccupant résulte des carcasses de navires abandonnés (ou ayant sombrés), dont les cales contiennent des produits toxiques. Leur traitement actuel est onéreux. Le dommage en résultant est estimé à 2.23% de la VA du secteur (0.1% PIB), selon les coûts de traitements nécessaires. Ce dommage est conséquent, les épaves concernées contenant des déchets dangereux et étant difficile d'accès.

La pêche valorise par contre les carcasses de poisson dans la production de farine de poisson. Sur la base de l'expérience sénégalaise, cette valorisation représentant un dommage négatif de 0.7% de la VA (0.03% PIB).

Les prises accidentelles (technique de pêche peu sélective) constituent un dommage important. Leur coût économique est estimé par le biais du surcoût que leur réduction impliquerait. Le dommage est équivalent à 0.39% de la VA (0.02% PIB).

5.5 Énergie et matières

Énergie. 5% des volumes de carburants consommés (soit environ 1.5% de la VA ou 0.06% du PIB) sont considérés comme des inefficiences sur la base d'un relevé de l'âge du parc de navire et de pirogues. 10% de la quantité d'électricité (soit environ 0.06% de la VA) essentiellement consommée pour la production de glace pourraient également être économisés si les moyens techniques étaient entretenus de manière optimale (plus de 35% pourraient être économisés si les appareils les plus efficients étaient utilisés).

Matière perdue. Les prises accidentelles mènent à une perte de capture estimée à 1.31 % de la VA. Cette estimation considère que 20% des captures accidentelles pourraient être évités sans coûts importants et compensés par la prise d'un volume correspondant de captures désirées supplémentaires.

5.6 Environnement global et biodiversité

Biodiversité. L'évaluation monétaire des impacts de la pêche et des pratiques de pêches destructives (fonds marins et habitats) sur la biodiversité est complexe. Ils constituent toutefois un enjeu majeur, la surpêche ayant des conséquences importantes sur le risque de disparition d'espèces de poissons et donc sur la survie économique même de l'activité.

Quatre sources peuvent être exploitées (tableau 14) :

- Premièrement, les fluctuations des captures de pêche (mesurées en proportion des capacités) montrent l'impact potentiel d'une raréfaction des poissons sur l'activité de pêche. Il en résulte une estimation de potentiels de pertes de captures pour les différentes espèces. Afin d'éviter de considérer les fluctuations naturelles des captures, 10% du volume de la fluctuation moyenne d'une année à l'autre sont retenus. Notons que selon les experts, seules les espèces « officiellement » menacées en Mauritanie sont prises en considération. Il en résulte un dommage équivalent à environ 18% de la VA du secteur (0.83% PIB)
- Deuxièmement, selon le rapport commun de la FAO-WB (Sunken Billions, 2008), le dommage lié à la surpêche au niveau de l'ensemble de la planète avoisinerait 50 milliards de USD. Ce chiffre indique la perte annuelle des activités de pêche résultant des surcoûts impliqués par la capture toujours plus onéreuse de stocks de poissons en déplétion. Si nous rapportons ce dommage à l'échelle mauritanienne en nous référant à la proportion des pêches mondiales étant réalisées dans ses eaux (0.014%), on totaliserait un dommage dépassant le 50% de la VA du secteur (2.4% PIB)
- Une source alternative chiffre les dommages de la surpêche globale à 3.5 milliards de USD (Srinivasana et al. 2008). Selon le même protocole d'évaluation, il en résulterait un dommage de 3.7% de la VA du secteur (0.17% PIB)
- Finalement, il est encore possible de chiffrer le dommage par le biais des activités de remédiation mises en œuvre. Dans le cas de la Mauritanie, deux mois d'arrêt sont requis pour la pêche industrielle. Il en résulterait une perte d'environ 9.6% de la VA du secteur (0.43% PIB). Cette dernière estimation est toutefois laissée de côté vu qu'elle servira lors de l'estimation des coûts de remédiation. A noter que, depuis 2008, deux mois supplémentaires d'arrêt sont observés

Au total, en considérant les 3 premières tentatives d'évaluation (la dernière étant réservé pour la remédiation), le dommage moyen de la surpêche est estimé à environ 25% de la VA (1.13% du PIB). Cette évaluation est toutefois largement incertaine, variant de 3.7% à plus de 50% de la VA du secteur.

Tableau 14 : Estimation des dommages dus à la surpêche

1	Méthode	Nombre	Unité	Valeur - prix	unité	USD	% de la VA
	source 1 potentiel de perte de production	33728	t production pélagique	300	USD/t	10'118'280	7.57%
	source 1 potentiel de perte de production	794	t Production démersale	1'446	USD/t	1'148'045	0.86%
	source 1 potentiel de perte de production	3857	t Production céphalopode	3'032	USD/t	11'695'401	8.75%
Surpêche et destruction des fonds marins	source 1 potentiel de perte de production	393	t Production crustacés	4'280	USD/t	1'682'040	1.26%
(pratiques destructrices)						source 1 : ss-total	18.44%
destructives	source 2 : Part aux coûts mondiaux	0.14%	% de la pêche mondiale en t	50'000'000'000	USD	71'794'250	53.72%
	source 4 : Part aux coûts mondiaux	0.14%	% de la pêche mondiale en t	3'500'000'000	USD	5'025'598	3.76%
	source 3 : Remédiation - 2 mois de coupure de pêche	13%	% de la production	96'260'179	USD	12'834'691	9.60%
surpêche					moyenne	25.31%	

Environnement global et GES. Les émissions de CO₂ ont été comptabilisées selon le protocole GEIC. Elles résultent de l'utilisation de carburants et d'électricité et elles sont estimées à 0.81% de la VA du secteur (en fonction de cours du carbone de la bourse de Chicago).

5.7 Coûts de remédiation

Eau. Les besoins de traitement de l'eau usée sont estimés à leur coût de revient. L'usage d'eau (impliquant des dommages en termes de disponibilité de la ressource) est évalué par le biais du coût de l'alternative la moins chère permettant d'y pallier. Dans le protocole de calcul, il est habituel de considérer le coût de dessalement de l'eau de mer (1 USD/m³).

Air & odeurs. La remédiation est basée sur les coûts liés à une amélioration des moteurs des pirogues (favorisant une meilleure combustion), ainsi qu'à une hausse du prix des carburants (50% de cette dernière mesure sont considérés comme une remédiation aux inefficiences).

La diminution des nuisances olfactives et visuelles a permis par contre une estimation plus précise basée sur le nombre de journées de travail nécessaire à l'entretien des zones de ports. Deux ouvriers par hectare sont considérés. 50% de la mesure sont versés dans le domaine « sols et littoral ».

Sols et littoral. Les coûts de la lutte contre les campements illégaux (villages alternatifs) sont estimés par le biais des frais induits par la création de villages (infrastructures de base).

Déchets. La remédiation est évaluée par le biais des coûts usuels de traitements. Une subvention pour la filière de « recyclage » des déchets de sardines est alors envisagée. L'estimation des coûts

d'investissement nécessaires à la réduction des captures accidentelles (techniques de pêche sélectives) ainsi qu'au contrôle des navires (système de surveillance par satellite) est considérée. Cette mesure de remédiation est répartie ainsi : 25% déchets, 25% inefficiences, 50% biodiversité.

Energie et matières. Des coûts proportionnels aux montants des inefficiences sont estimés : ces derniers sont comptabilisés à hauteur de 50% du montant des inefficiences. Pour chaque type de matière ou d'énergie, les coûts des mesures techniques ou incitatives sont également estimés.

6. Analyse de sensibilité

La figure 25 et le tableau 15 et donnent les résultats de l'analyse de sensibilité.

Ces variations se basent à nouveau sur la prise en considération des résultats les plus hauts voire les plus bas lorsque plusieurs méthodes d'évaluation ont été testées. Elles tiennent compte de la surpondération ou sous pondération (de plus ou moins 50%) de certaines grandeurs clés et incertaines telles que le nombre de ménages concernés ou les quantités de matières et d'énergies utilisées. Une marge d'erreur de plus ou moins 50% a été considérée à l'égard des inefficiences. Au niveau des coûts de remédiation, l'incertitude concerne surtout l'ampleur des mesures envisagées. En effet, rien ne garantit que ces mesures soient suffisantes pour pallier de manière adéquate aux dommages ; une marge d'erreur de 25% est dès lors considérée pour les coûts de remédiation.

Sur la base du tableau ci-dessous, les ratios entre CDI et CR peuvent être recalculés en tenant compte des risques d'écarts des CDI et CR. Dans un premier cas de figure, la sélection des CDI les plus élevés et des CR les plus faibles permet d'identifier les ratios maximaux. Ce cas est illustré par les colonnes rouges de la figure 25 (ratio moyen des différents domaines et catégories). Le second cas est représenté par les colonnes bleues. Il indique les ratios minimaux (ratio moyen des différents domaines et catégories), ceux résultant d'une sous-estimation des CDI et d'une surestimation des CR.

Les résultats ne sont pas robustes, l'ordre des priorités ne demeurant pas stable selon les hypothèses envisagées. L'ampleur des variations du coût des dommages et des inefficiences, ainsi que des coûts de remédiation, sont également fortes. Ceci est la conséquence des données manquantes et du manque relatif d'indicateurs sur les conséquences environnementales des activités halieutiques en Mauritanie.

Pour le secteur de la pêche, l'analyse pourrait être amélioré en affinant les données disponibles sur les rejets et les déchets de la pêche ainsi qu'en développant les techniques d'évaluation monétaire à l'égard des pertes de biodiversité.

Figure 25 : Analyse de sensibilité

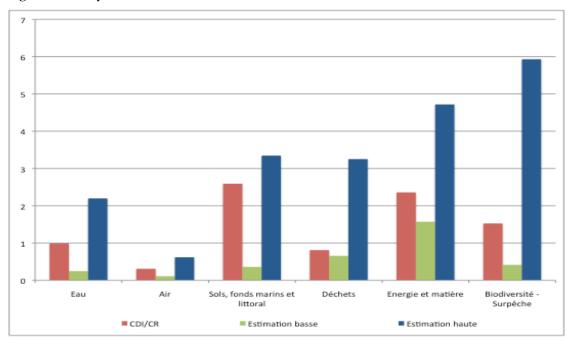


Tableau 15 : Analyse de sensibilité

DOMMAGES ET INEFFICIENCES	CDI	Estimation basse	Estimation haute
Eau	0.12%	0.04%	0.20%
en MRO	42'234'159	13'215'361	70'512'062
Air	0.13%	0.06%	0.20%
en MRO	46'315'789	20'805'829	69'473'684
Sols, fonds marins et littoral	1.15%	0.20%	1.12%
en MRO	408'729'240	70'856'083	395'645'959
Déchets	2.00%	2.02%	6.01%
en MRO	708'387'800	715'922'286	2'129'022'355
Energie et matière	1.47%	0.73%	2.20%
en MRO	520'124'800	260'062'400	780'187'200
Biodiversité - Surpêche	18.44%	3.76%	53.72%
en MRO	6'530'598'116	1'331'783'345	19'025'476'353
Totaux	23.31%	6.81%	63.44%
en MRO	8'256'389'904	2'412'645'304	22'470'317'613

Tableau 15 (suite) : Analyse de sensibilité

REMEDIATION	CR	Estimation basse	Estimation haute
Eau	0.12%	0.09%	0.15%
en MRO	42'769'075	32'076'807	53'461'344
Air	0.42%	0.32%	0.53%
en MRO	149'423'057	112'067'293	186'778'821
Sols, fonds marins et littoral	0.45%	0.33%	0.56%
en MRO	157'654'956	118'241'217	197'068'695
Déchets	2.46%	1.85%	3.08%
en MRO	872'686'706	654'515'030	1'090'858'383
Energie et matière	0.62%	0.47%	0.78%
en MRO	220'434'200	165'325'650	275'542'750
Biodiversité - Surpêche	12.08%	9.06%	15.09%
en MRO	4'276'831'859	3'207'623'894	5'346'039'823
Totaux	16.15%	12.11%	20.19%
en MRO	5'719'799'854	4'289'849'890	7'149'749'817

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES

Les analyse économico-environnementales réalisées par cette études (domaine de l'eau, secteurs de l'élevage et de la pêche) estime en premier l'importance des dommages environnementaux et des inefficiences ainsi que leur répartition selon les domaines environnementaux (eau, air, sols - forêt - paysage - fonds marins, déchets, énergie et matières, environnement global, biodiversité) et les catégories économiques (santé - qualité de vie, capital naturel, biodiversité). Elle donne de la sorte l'empreinte économico-environnementale des secteurs de l'élevage et de la pêche ainsi que du domaine des ressources hydriques.

Deuxièmement, ces analyses permettent la formulation de priorités d'actions en indiquant les mesures les plus profitables (comparaison des coûts ou bénéfices) en matière de préservation et de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Finalement, la prise en considération des impacts redistributifs associés aux dommages environnementaux ainsi qu'à leur remédiation permet la relecture et l'affinement des recommandations afin de s'adapter aux besoins spécifiques requis par la diminution de la pauvreté en Mauritanie.

Les analyses économico-environnementales permettent la formulation de 3 axes de recommandations pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles en Mauritanie :

- Le premier adresse les limites en termes de disponibilité des données auxquelles s'est heurtée l'analyse. Il s'agit de proposer une stratégie pour résorber ces lacunes en identifiant les besoins informationnels les plus importants
- 2. Le second reprend les priorités d'actions mises en évidence par l'analyse et propose leur interprétation dans le contexte de pauvreté
- 3. Le troisième adresse les contraintes environnementales futures potentielles auxquelles va faire face la Mauritanie

1. Données et études complémentaires

Le manque de données complique fortement la prise de décision en Mauritanie. En matière environnementale, cette contrainte est d'autant plus forte que ces problématiques sont récentes et demeurent marginalisées (cf. Etude conjointe EES).

Les analyses de sensibilité effectuées montrent que le manque de fiabilité des données rend difficile la formulation de conclusions claires et stables. En effet, selon les hypothèses effectuées pour remplacer les données manquantes, les conclusions peuvent se renverser.

L'étude recense et priorise les principaux besoins informationnels dans le domaine des ressources hydriques, des secteurs de l'élevage et de la pêche.

2. Priorités d'actions

Bien que les priorités d'action varient selon les hypothèses effectuées (cf. analyse de sensibilité cidessus), l'analyse des ratios entre CDI et CR permet de cerner les priorités suivantes.

Dans le domaine des ressources hydriques

L'analyse économico-environnementale montre que les actions prioritaires se situent dans la réduction des inefficiences et l'amélioration de l'accès à l'eau potable (santé et qualité de vie). L'analyse de sensibilité montre qu'il n'est par contre pas pertinent d'établir un ordre de priorité entre eux.

L'examen des impacts redistributifs montre également qu'il est nécessaire de renforcer la gestion de l'eau au sein des activités agricoles et de l'élevage. En effet, pour ces deux secteurs, le coût d'opportunité de l'eau (2% du PIB au total sans tenir compte des contraintes en termes de travail que l'irrigation et l'abreuvage requièrent) est conséquent. Ces secteurs occupant une part importante de la population la plus défavorisée, ce type d'actions peut non seulement diminuer les inefficiences et préserver la valeur de capital naturel de la ressource en eau mais également favoriser le développement économique de ces secteurs et lutter contre la pauvreté.

Dans le secteur de l'élevage

Les résultats de l'analyse économico-environnementale montrent que les actions les plus efficaces se situent dans le domaine des énergies et matières (ratio supérieur à 3) et les inefficiences (ratio de 2.5). Le domaine des énergies et matières demeure prioritaire qu'elles que soient les hypothèses alternatives considérées. La priorité d'action suivante concerne le domaine de l'eau et celui des sols - forêts – paysage. Toutefois, il n'est pas possible de les hiérarchiser selon l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus. L'eau constitue en effet une contrainte importante pour le secteur de l'élevage tant en termes économiques (coûts pour l'accès à l'eau) que du point de vue des risques (les dernières sécheresses ont affecté spécialement les éleveurs les plus pauvres). Pour palier à cette contrainte, il faudrait limiter et répartir le développement du secteur de l'élevage en fonction des ressources en eau disponibles. Cette mesure permettrait ainsi de sécuriser l'accès à l'eau au secteur de l'élevage existant. Une démarche identique doit adresser la problématique des sols et de la dégradation des parcours. En effet, la surpopulation le long des parcours entraîne une raréfaction des ressources en fourrage et implique l'importation de nourriture pour les animaux; une partie des éleveurs ne peuvent faire face à ces coûts et se retrouvent ainsi marginalisés économiquement.

Ainsi, du point de vue redistributif, la mise en place de mesures visant à sécuriser l'accès à l'eau et au parcours pour les éleveurs peut contribuer non seulement à la pérennité des ressources naturelle mais également à un maintien de l'activité des éleveurs et donc à une diminution de la pauvreté. Par contre, de telles mesures militent également pour un développement contrôlé et donc potentiellement limité du secteur, ce qui en termes d'impacts économiques peut entraîner des coûts et des effets redistributifs régressifs. Une analyse particulière sur ce point serait nécessaire toutefois pour le confirmer.

Dans le secteur de la pêche

Les résultats de l'analyse économico-environnementale du secteur de la pêche montrent les priorités suivantes : le domaine des sols - fonds marins et littoral domine (ratio de 2.6) suivi de celui des énergies et matières puis de la lutte contre la surpêche. Les déchets viennent ensuite ; les domaines de l'air et de l'eau sont clairement en retrait. Par contre, l'analyse de sensibilité dévoile la forte instabilité de ces résultats.

Toutefois, l'examen de l'ampleur des dommages ainsi que la relecture des priorités d'action en termes redistributifs permet la formulation des recommandations suivantes.

Premièrement, la surpêche génère un risque majeur pour l'économie de la Mauritanie ainsi que pour la population des pêcheurs artisanaux (population relativement pauvre). La surpêche implique déjà une diminution des captures ou du moins des prises plus difficiles à réaliser en termes de temps et de ressources. Ces impacts sont plus fortement ressentis par les pêcheurs artisanaux dont les possibilités « d'aller plus loin » ou « plus profond » sont limitées. Il est ainsi

pertinent que les mesures de lutte contre la surpêche (interdiction) doivent viser les navires industriels. Ces mesures devraient adresser en priorité les types de pêches entraînant des dommages connexes sous formes de rejets (pêche non sélective) ou de dégradation des fonds marins (chalutage). Il semble opportun de renforcer et d'affiner les interdictions de pêche en fonction des zones et des espèces. Selon Ballet et Ould Amar (2008), ces mesures n'auront pas forcément un impact négatif sur l'économie du pays.

La Mauritanie doit donc s'équiper de moyens pour contrôler les captures dans sa zone économique. Cet aspect est en plein développement actuellement. Ces contrôles doivent également viser à décourager les pratiques de pêches non sélectives ainsi que la pêche fantôme (abandon des filets usagers en mer causant des dégâts aux ressources halieutiques).

Un effort de formation et de sensibilisation des pêcheurs artisanaux et industriels est également souhaitable afin d'améliorer la gestion du processus et d'en réduire les inefficiences.

Une recommandation supplémentaire concerne la poursuite du programme de décontamination des épaves dans les zones côtières. Ces dernières font courir des risques importants aux littoraux et aux écosystèmes. Ces mesures s'avèrent également rentables du point de vue économico-environnementale même dans le scénario le plus conservateur (sous-évaluation des CDI et surévaluation des CR).

Ces mesures doivent également s'accompagner de programmes visant à améliorer la qualité de vie des pêcheurs artisanaux dont une partie vit dans des villages éphémères le long des côtes. Du point de vue environnemental tout comme du point de vue social, ce type d'intervention est susceptible d'améliorer la qualité de vie des plus pauvres tout en préservant des écosystèmes fragiles.

Finalement, les activités de valorisation des sous-produits de la pêche (farine de poisson par exemple) doivent être encouragées, elles présentent un potentiel économique tout en répondant à un besoin de gestion des déchets de l'activité.

3. Contraintes environnementales futures et phase de transition pour la Mauritanie

La Mauritanie est un pays économiquement orienté sur les activités du secteur primaire. Ces activités entretiennent une relation duale à l'environnement : elles génèrent, d'une part, des flux de pollution limités mais, d'autre part, repose sur la qualité et la disponibilité de ressources naturelles (poissons, parcours, eau).

Le développement économique de la Mauritanie doit tenir compte de cette interdépendance en surveillant la disponibilité des ressources et, au besoin, en limitant leur usage. L'autorité dispose pour ce faire des moyens complémentaires suivants :

- Limiter le développement des secteurs primaires afin de garantir la pérennité des ressources (ceci est devenu critique pour le secteur de la pêche)
- Assurer la modernisation de ces secteurs afin d'en minimiser les impacts sur les ressources naturelles (gestion de l'eau dans l'élevage, encouragement à des pratiques de pêche moins destructrices, etc.)

Depuis 10 ans, le secteur de mines et des hydrocarbures se développent rapidement en Mauritanie. Du point de vue économique, ces secteurs contribuent fortement à la prospérité du pays bien qu'ils profitent toutefois de manière très inégale à la population mauritanienne. Sous l'angle environnemental, il pose par contre de nouveaux risques liés à la pollution de l'eau et des sols (PNUD, 2008).

Finalement, l'économie mauritanienne a vu également le secteur des eaux minérales se développer rapidement en Mauritanie, il atteint désormais 1.2 à 2% du PIB. Cette activité valorise une ressource et est, en ce sens, positive pour la Mauritanie. Elle est également concernée par le maintien de la qualité de l'eau. Par contre, l'exploitation des eaux minérales devrait être soumise à des quotas, redevances et autorisations afin d'assurer que l'eau prélevée pour la mise en bouteille ne péjore pas la disponibilité de la ressource pour d'autres acteurs (potentiellement les ménages et l'agriculture) ni ne génère de nouveaux problèmes environnementaux (déchets par exemples).

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- 1. Abandoned, lost or otherwise discarded fishing gear, Graeme Macfadyen, Tim Huntington, Rod Cappell, United Nations Environment Programme Food And Agriculture Organization of the United Nations, Rome, 2009
- 2. Accord de partenariat, dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie, Journal officiel de l'Union européenne L343/4, 2006
- 3. Accord de pêche UE-Mauritanie, Le Courrier ACP-UE, 2002
- 4. A cost comparison of various methods of retrieving derelict fishing gear, Wiig, H. 2005, available at www.hawaii.gov/dbedt/info/energy/resource/waste/marinedebris-pacon05.pdf
- 5. Agrégats de la comptabilité nationale et indicateurs économiques 1995-2005, ONS, 2007
- 6. Agriculture et irrigation, Environmental Guidelines, Guidance for small-scale activities in Africa, USAID, 2009
- 7. Alimentation en eau potable de dix-neuf communautés urbaines de Gorgole et du Guidimagha, Etude confié à groupement Burgep –Tenmya –Hydro conseil, 2006
- 8. Alimentation en eau potable de Nouakchott, Captage d'Idini, Mission d'équipement, Safege ingénieurs conseils
- 9. Amélioration des interventions des projets du FIDA dans le secteur de l'élevage, FAO/Fond International de Développement Agricole (FIDA), 2007
- 10. Aménagement du champ de captage d'Azougui, AGRENEC
- 11. Analyse de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques en Mauritanie, RIM, Ministère délégué à l'environnement, 2007
- 12. Analyse de l'intégration de l'Environnement dans les politiques sectorielles, PNUE IPE, 2007
- 13. Analyse et évaluation des systèmes de production agricole et d'élevage en Mauritanie, Ministère du développement rural / FAO, 2006
- 14. Annuaire des Statistiques Sanitaires pour l'année 2005, Ministère de la Santé, 2006
- 15. Annuaire statistique 2007, Office National de la Statistique, ONS, 2008
- 16. Approvisionnement en eau et systèmes sanitaires, Environmental Guidelines, Guidance for small-scale activities in Africa, USAID, 2006
- 17. Aquastat, Mauritanie, FAO-Aquastat, 2005
- 18. Aquastat, Mauritanie (données Excel), FAO-Aquastat, 2006
- 19. Artisanal Fishing and Coastal Conservation in West Africa, P. Campredon & F. Cuq, Journal of Coastal Conservation, Vol. 7, No. 1, pp. 91-100, 2001
- 20. Aspects socio-économiques des pêcheries pélagiques en Mauritanie, M. SOK, in: Les ressources halieutiques de la ZEE Mauritanienne Description, évaluation et Aménagement. FAO, département des pêches, 1988-1987
- 21. Audit sur le zonage, MPEM, 2008
- 22. Bétail, Environmental Guidelines, Guidance for small-scale activities in Africa, USAID, 2006
- 23. Bilan des principales réalisations au niveau du secteur des pêches durant la période 2006-2007, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, 2008
- 24. Biogéographie du Criquet pèlerin : identification, caractérisation et originalité d'un foyer grégarigène en Mauritanie centrale, FAO: Comité de lutte contre le criquet pèlerin, 2009
- 25. Cadre budgétaire à moyen terme, Ministère de l'Economie et des Finances, 2007
- 26. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PDIAIM, Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM), 2004
- 27. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté Plan d'action 2006-2010, République Islamique de Mauritanie, 2006
- 28. Caractéristiques des systèmes d'AEP des centres gérés par la SNDE, 2006

- 29. Charte des eaux du fleuve Sénégal, OMVS: Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, 2002.
- 30. Coastal and Marine Ecosystems Mauritania, EarthTrends FAO, 2003
- 31. Code de l'eau, Premier Ministère, 2005
- 32. Communication en Conseil des Ministres relative à la stratégie d'Accès Universel aux services régulés et au Plan d'Action 2003-2005, APAUS, 2003
- 33. Comparatifs Africains: Ressources et Environnement, FAO, 1995
- 34. Comparative study of the impact of fisheries partnership agreements, MRAG, 2007
- 35. Connecting poverty & ecosystem services. Focus on Mauritania, UNEP IISD (international Institute for Sustainable Development), 2005
- 36. Contexte Institutionnel du secteur de l'Hydraulique en Mauritanie, République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Technologies de l'Information et de la Communication, 2003
- 37. Cost of Environmental degradation-the case of Lebanon and Tunisia, Environmental economics series, Paper n° 97, 2004
- 38. Country profile on environemental burden of desease, WHO, 2005
- 39. Coverage Estimates, Improved Drinking Water, OMS, 2006
- 40. CSLP Mauritanie, République Islamique de Mauritanie, Période 2001-2004
- 41. Déclaration de Politique de Développement du secteur de l'eau, Ministère de l'Hydraulique, 2006
- 42. Déclaration de Politique de Développement du secteur de l'eau, Ministère de l'Hydraulique, 2005
- 43. Décret n° 2002- 06 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence de promotion de l'Accès Universel aux Services, APAUS, 2002
- 44. Décret 2005-029 portant sur la création de la Société Nationale de Forages et Puits, Premier Ministère, 2005
- 45. Décret 2007-008 fixant les conditions de mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire ou définitive des usages de l'eau, Ministère de l'Hydraulique, 2007
- 46. Décret 2007-036 fixant les règles d'organisation du corps chargé de la recherche de la constatation et de la répression des infractions au code de l'eau, Ministère de l'Hydraulique, 2007
- 47. Décret 2007-047 portant conditions de création de zones de sauvegarde stratégiques de la ressource en eau, Ministère de l'Hydraulique, 2007
- 48. Décret 2007-09 portant création du Conseil National de l'Eau, Premier Ministère, 2007
- 49. Décret 2007-096 relatif au critère de la domesticité de l'usage de l'eau, Ministère de l'Hydraulique, 2007
- 50. Décret 2007-107 relatif aux conditions et au seuil de délégation du service public de l'eau potable, Ministère de l'Hydraulique, 2007
- 51. Décret 84-208 portant code d'hygiène, Comité Militaire de Salut National, 1984
- 52. Décret n° 2000 089 portant application de l'ordonnance 83.127 portant réorganisation foncière et domaniale. Premier Ministère, 2000
- 53. Décret n°024-2004 du code pastoral, Premier Ministère, 2004
- 54. Décret n°99-059 portant application de la loi n°016-98 relative à la gestion participative des oasis, Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, 1999
- 55. Décret portant sur l'organisation du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Premier Ministère, 2008
- 56. Document d'évaluation du projet de développement rural communautaire, Projet de développement rural communautaire (PDRC), 2004
- 57. Eléments d'analyses de la croissance économique en Mauritanie, CMAP, 2005
- 58. Eléments de stratégie du 4ème plan quinquennal (2003-2007), IMROP, 2002

- 59. Elevage en Mauritanie: Etat des lieux et perspectives du sous-secteur. Contraintes, Atouts et Stratégies, République Islamique de Mauritanie, Ministère du développement rural, direction de l'élevage, 2006
- 60. Etat des lieux et perspectives du secteur rural en Mauritanie, Ministère du développement rural, 2007
- 61. Etude d'alimentation en eau potable de la ville de Nouakchott à partir de l'AF
- 62. Etude d'élaboration de normes environnementales dans la zone du PDIAIM, Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie, 2005
- 63. Etude de la dynamique des systèmes d'exploitation et de l'éco-biologie de la reproduction de trois mugilidés, Ould Mohamed Vall, soutenance de thèse, 2004
- 64. Etude des aspects macro-économique pour des pêcheries durables en Mauritanie, version provisoire, MPEM, 2007
- 65. Etude d'identification des sites d'intervention du projet APE, SEE PNUD PNUE, 2007
- 66. Etude du cadre législatif et politique nationale de la Mauritanie en matière de gestion des ressources en eau et de l'environnement, OMVS: Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, 2006
- 67. Etude et contrôle pour la réalisation de dix forages et huit piézomètres, financée par FADES, hydro-conseil, 2007
- 68. Etude géophysique dans les dix zones de l'Adrar
- 69. Etude sur la compétitivité et l'intégration en Mauritanie : sous-secteur élevage, Dr. Abdallahi Ould Souei d'Ahmed, 2001
- 70. Etude sur la gestion de la capacité de pêche, MPEM, 2008
- 71. Etude sur la gestion de l'effort de pêche industrielle et son impact sur les ressources démersales dans la ZEE mauritanienne, MPEM, 2009
- 72. Etude sur l'ajustement des capacités céphalopodières de pêche industrielle et possibilités de transfert vers d'autres segments, GOPA/A3PAM, 2005
- 73. Etude finale sur la faisabilité technico-économique du développement d'une filière de valorisation du Typha australis en combustible domestique par la technologie de carbonisation « 3fûts » dans le delta du fleuve Sénégal, GTZ et Ministère de l'énergie et des mines, 2006
- 74. Etude sur le secteur de l'élevage en milieu oasien, Programme de développement durable des oasis (PDDO), 2007
- 75. Evaluation de la consommation nationale en produits halieutiques (ECNPH), IMROP, 2002
- 76. Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche au PIB et au développement rural en Mauritanie, FAO -Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP), 2005
- 77. Evaluation de l'impact de la libéralisation du commerce. Une étude de cas sur le secteur des pêches de la République Islamique de Mauritanie, UNEP, 2006
- 78. Evaluation de l'impact sanitaire du PDIAIM et mesures d'atténuation, Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM), 2000
- 79. Evaluation des coûts de la dégradation ou de la mauvaise utilisation des ressources naturelles en Mauritanie, PNUE, 2008
- 80. Évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires en Mauritanie, axée plus particulièrement sur les pertes dues aux criquets pèlerins, FAO/PAM, 2004
- 81. Evaluation du coût de la dégradation de l'Eau en Tunisie, BM, 2007
- 82. Evaluation économique de la gestion environnementale au Mali : Coûts et Bénéfices, SBA, 2009
- 83. Evaluation ex-post du protocole d'accord entre la Mauritanie et la Communauté européenne, et analyse de l'impact du futur protocole sur la durabilité, incluant une évaluation ex-ante, C.E; Ref. rapport : FPA 20/ MRT/05, 2005
- 84. Exploitation pétrolière en Mauritanie, Oilwatch, 2005
- 85. Fiche de synthèse : le secteur industriel en Mauritanie, Ambassade de France en Mauritanie Mission économique, 2005

- 86. Food And Agriculture Indicators, ESSGA, FAO, 2006
- 87. FAO Document technique sur les pêches. No. 470.
- 88. Groupe de travail sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique nord occidentale, FAO, 2007
- 89. Global trends: Fisheries management, Current situation, trends and prospects in worldcapture fisheries. American Fisheries Society Symposium, pp. 3-27, Garcia S.M. et C. Newton In E.L. Pikitch, D.D. Huppert and M.P. Sissenwine (eds.), 1997
- 90. Guide de procédure technique et administrative des Evaluations de l'Impact sur l'Environnement, République Islamique de Mauritanie, Ministère chargé de l'environnement et du développement, 2008
- 91. Impact des systèmes d'élevage pastoraux sur l'environnement en Afrique et en Asie (tropicale et subtropicale, aride et subaride), Marc Carrière, FAO/USAID/BM, 1996
- 92. Impact of agriculture on the environment, P. Sequi, Istituto Sperimentale per la Nutrizione delle Piante, 1996
- 93. Indicateurs combinés pauvreté et environnement en Mauritanie, Jérôme Ballet, 2009
- 94. indicateurs de performance du secteur des pêches et de l'économie maritime, MPEM, 2005
- 95. Indicateurs environnementaux de suivi des politiques et des ressources environnementales, République Islamique de Mauritanie, 2007
- 96. Initiative «Elevage, pauvreté et croissance (IEPC)», République Islamique de Mauritanie, 2002
- 97. L'évaluation environnementale stratégique. Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement, OCDE, 2006
- 98. L'atelier de réflexion sur la gestion des capacités de pêche en Afrique de l'Ouest, FAO, 2001
- 99. Le Mulet en Mauritanie : biologie, écologie, pêche et aménagement, M. Bernardon & M. Ould Mohamed Vall. Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'ouest, 2003
- 100. Le secteur de l'hydraulique rurale en Mauritanie, Ely Ould El Hadj et al. Work Paper, Atelier 2. Conférence Internationale "Eau et Développement Durable" Paris 19-20-21 Mars 1998
- 101. Les organisations pastorales communautaires en Mauritanie, BM Département de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale, 1999
- 102. Les ressources en eau de la Mauritanie, Direction de l'Hydraulique, 2005
- 103. Les zoonozes majeures au cameroun et leur incidence sur la population humaine: proposition d'un plan de lutte, Roqer Hempo, thèse 28 juin 1988
- 104. L'Etat des ressources en eau au Maghreb, UNESCO, 2009
- 105. Lettre de politique de développement de l'agriculture irriguée Horizon 2010, République Islamique de Mauritanie, 1999
- 106. Lettre de politique de développement de l'élevage, République Islamique de Mauritanie, 2003
- 107. Loi n° 2000-045 / Portant sur le code de l'environnement, Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, 2000
- 108. Loi N° 95-009 du 31 janvier 1995 portant code de la marine marchande, MPEM, 1995
- 109. Loi N°2000-025/ portant Code des Pêches, République Islamique de Mauritanie, Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, 2000
- 110. Loi n°2005-020 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et aux conditions dans lesquelles elle peut être déléguée, République Islamique de Mauritanie, 2005
- 111. Lutte contre la pauvreté, Loi d'Orientation n°050-2001, République Islamique de Mauritanie, 2001
- 112. Mauritania, OMS, 2000
- 113. Mauritania: rural drinking water supply and sanitation, project in the south (appraisal report), African Development Fund- ADF, 2006
- 114. Mauritanie en Chiffres, ONS, 2007

- 115. Mauritanie: Projet de gestion des parcours et de développement de l'élevage, résumé de l'étude d'impact environnemental, African Development Fund- ADF, 2001
- 116. Mémorandum sur la problématique du secteur des pêches: aspects financiers, FNP, 2007
- 117. Mesure et gestion des capacités de pêche en Mauritanie, M. Chérif Ould Toueilib, Ministère des pêches et de l'économie maritime, République islamique de Mauritanie. In: FAO, Rapport sur les pêches n° 707, 2003
- 118. Migrations et conflits de pêche le long du Littoral sénégalo mauritanien: le cas des pêcheurs de GuetNdar de Saint-Louis (Sénégal), 2004
- 119. Négociations d'un nouvel accord de partenariat Pêche Mauritanie UE, la pêche artisanale mauritanienne rappelle ses priorités, Coalition pour des Accords de Pêche Equitables- CAPE, 2005
- 120. Note sur le secteur de la pêche, République Islamique de Mauritanie, 2001
- 121. Ordonnance 2001-06 portant création de l'Agence d'Accès Universel, Premier Ministère, 2001
- 122. Participation à la gestion des pêches artisanales pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs en Afrique de l'Ouest, Noeky M. Lenselink, département des pêches de la FAO, 2004
- 123. Pêche artisanale et lutte contre la pauvreté, PNUD/FAO, 2000
- 124. Pêche et environnement en Mauritanie, http://www.collegia.qc.ca/international/documents.html, 2005
- 125. Pêcheries, Environmental Guidelines, Guidance for small-scale activities in Africa, USAID, 2006
- 126. Plan d'investissement 2006-2015 pour l'approvisionnement en eau potable dans les centres ruraux et semi-urbains, Ministère de l'Hydraulique, 2005
- 127. Plan d'investissement 2006-2015 pour l'approvisionnement en eau potable dans les centres ruraux et semi-urbains. Annexes, Ministère de l'Hydraulique, 2005
- 128. Plan d'action National pour l'environnement, République Islamique de Mauritanie Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement, 2006
- 129. Plan d'aménagement et de développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières, MPEM, 2008
- 130. Plan d'investissement du secteur assainissement 2005-15, Ministère de l'Hydraulique, 2005
- 131. Plan d'investissement régional en hydraulique rurale et semi-urbaine: Fiches communes, Hydroconseil Tenmiya, 2003
- 132. Portant création et organisation du Centre National des Ressources en Eau, CNRE, Premier Ministère, 2001
- 133. Premier rapport National de Mauritanie pour la convention sur la biodiversité biologique, République Islamique de Mauritanie. Ministère du développement rural et de l'environnement, 1999
- 134. Présentation de la Mauritanie, Atelier sur les Statistiques de l'Environnement, Dakar, Sénégal du 28 février au 4 mars 2005
- 135. Prestation de service pour l'élaboration d'un modèle bioéconomique de la pêcherie du poulpe et pour la formation en aménagement et économie des pêches, IDDRA
- 136. Profil des pêches et aquaculture par pays : Mauritanie, FAO département des pêches et de l'aquaculture, 2006
- 137. Profil environnemental de la Mauritanie, Commission Européenne, 2007
- 138. Programme d'action nationale de lutte contre la désertification en Mauritanie (PAN/LCD), République Islamique de Mauritanie. Ministère du développement rural et de l'environnement, 2002
- 139. Programme de Développement intégré de l'Agriculture irriguée à Foum Gleita en Mauritanie, Ministère du Développement rural et de l'Environnement, 2008
- 140. Projet AGP, Présentation d'ingera pour l'étude et la supervision des travaux de mise en production du champ de captage de Tanadi, SAMREC, 1996
- 141. Projet AED de Nouakchott, Extension du champ de captage d'Idini, Analyse des offres pour la réalisation des forages de reconnaissance sur le site d'Idini, financé par IAD-BRGM, 1994
- 142. Projet APAM, Aménagement de la pêche artisanale en Mauritanie, Projet APAM, FAO/AECID/MPEM, 2007

- 143. Projet de plan d'action, Agence de promotion de l'accès universel aux sources, 2003 2005
- 144. Projet de recherche et aide à la gestion des ressources en eau pour l'aménagement des Oasis de l'Adrar en (RIM), Union Européenne, 1998-2000
- 145. Projet de stratégie de gestion du secteur des pêches et de l'aquaculture (2008-2012), MPEM, 2008
- 146. Projet de stratégie et de plan d'action national sur la diversité biologique, Centre d'échange pour la coopération scientifique et technique de la République Islamique de Mauritanie, 1999
- 147. Projet PDIAIM Plan de gestion des pestes et pesticides, Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM), 2004
- 148. Projet PDIAIM, Annexe 2-F: Mesures d'atténuation environnementale, République Islamique de Mauritanie, Ministère chargé de l'environnement et du développement, 1999
- 149. Projet: Aménagement et Gestion Intégrée de l'Eau phase 1 (AGIRE-1), République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Technologies de l'Information et de la Communication PNUD, 2007
- 150. Rapport d'activité DET, Direction Technique, 2007
- 151. Rapport de pré-évaluation du PDDO, Programme de développement durable des oasis (PDDO), 2003
- 152. Rapport de présentation du décret fixant les conditions de mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire ou définitive des usages de l'eau, République Islamique de Mauritanie, 2005
- 153. Rapport de présentation du décret relatif aux conditions et au seuil de délégation pour la distribution publique d'eau potable, République Islamique de Mauritanie, 2005
- 154. Rapport de synthèse : 6ème Groupe de travail sur l'évaluation des ressources et l'aménagement des pêcheries. Nouadhibou 11 au 16 décembre 2006, IMROP, 2006
- 155. Rapport d'évaluation du Projet d'aménagement hydro-agricole de Brakna Ouest, African Development Fund ADF, 2004
- 156. Rapport et documentation de l'atelier de réflexion sur la gestion des capacités de pêche en Afrique de l'Ouest. Saly Portudal, Sénégal, 25-28 septembre 2001
- 157. Rapport National d'Investissement: Mauritanie, Conférence de haut niveau sur: L'eau pour
- 158. l'agriculture et l'énergie en Afrique: les défis du changement climatique, Syrte, Jamahiriya Arabe Libyenne, 15-17 décembre 2008
- 159. Rapport National de la Mauritanie: Cours ACP-UE sur la gestion des pêches et de la biodiversité, Mohamed Ould Ahmed Mahmoud, Ould Taleb Ould Sidi Mohamed Mahfoudh, et Alassane Saidou Kebé, Dakar, Sénégal, du 12 au 23 avril 1999
- 160. Rapport National sur l'Etat de l'Environnement de Mauritanie, RIM, Ministère délégué à l'environnement, 2008
- 161. Rapport sur l'environnement et les ressources naturelles, Ministère du développement rural / FAO, 2006
- 162. Réalisation des forages puits ou Consultation des sous-traitant, SOTEM
- 163. Renforcement AEP de la Ville de Nouakchott, Offre technique, financé par Mauri-Hydro
- 164. RIM / Projet de Développement Urbain (PDU), Renforcement de la desserte en eau du Quartier de Teyarett, China, Géo-Enquiring Corporation International LTD (CGC)
- 165. RIM/ société nationale d'eau, Extension du champ de captage d'Idini et du réseau de la distribution d'Idini, Dossier des consultants des entreprises Sofege, BRGM, financé par la caisse centrale de coopération économique, 1990
- 166. Situation écologique en Mauritanie et Agro-écologie, Sahara Oudyan Riv
- 167. SNDE / renforcement AEC, Nouakchott, Offre technique et offre financière, Mauritanian consulting group, 2007
- 168. Statistiques des MDGs, BM, 2007
- 169. Statistiques du commerce extérieur mauritanien, ONS, Office National de la statistique, 2007

- 170. Stratégie agro-alimentaire de la Mauritanie, Ministère du développement rural, 2001
- 171. Stratégie d'aménagement et de développement du secteur des pêches et de l'économie maritime, République Islamique de Mauritanie, 1998
- 172. Stratégie de développement du secteur rural Horizon 2015, Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, 2001
- 173. Stratégie de promotion de l'accès universel aux services, APAUS, 2003
- 174. Stratégie nationale de développement durable, République Islamique de Mauritanie Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement, 2006
- 175. Stratégie Nationale de survie de l'enfant en Mauritanie, Ministère de la Santé, 2008
- 176. The Sunken Billions: The Economic Justification for Fisheries Reform, FAO-WB, 2008
- 177. Survey of the pelagic fish resources off north west Africa: Mauritania, G.Saetersdal, Institute of Marine Research, Norway, 1995
- 178. The debt of nations and the distribution of ecological impacts from human activities, U. Thara Srinivasan, Susan P. Carey, Eric Hallstein, Paul A. T. Higgins, Amber C. Kerr, Laura E. Koteen, Adam B. Smith, Reg Watson, John Harte, and Richard B. Norgaard, Proc Natl Acad Sci U S A. 2008 February 5; 105(5): 1768–1773.
- 179. The little green data book, BM, 2009
- 180. Travaux d'amélioration de la desserte en eau des quartiers spontanés de Nouakchott 4H, financé par crédit IDA : n°3574-MAV
- 181. Travaux d'amélioration de la desserte en eau dans les quartiers de Nouakchott, suivi et contrôle : crédit IDA n°3574-MAV
- 182. Water Resources and Freshwater Ecosystems- Mauritania, Earth Trends FAO, 2003
- 183. When David meets Goliath: UE-Mauritanian Fisheries Relation, Coalition for Fair Fisheries Agreements CFFA-CAPE, 1999